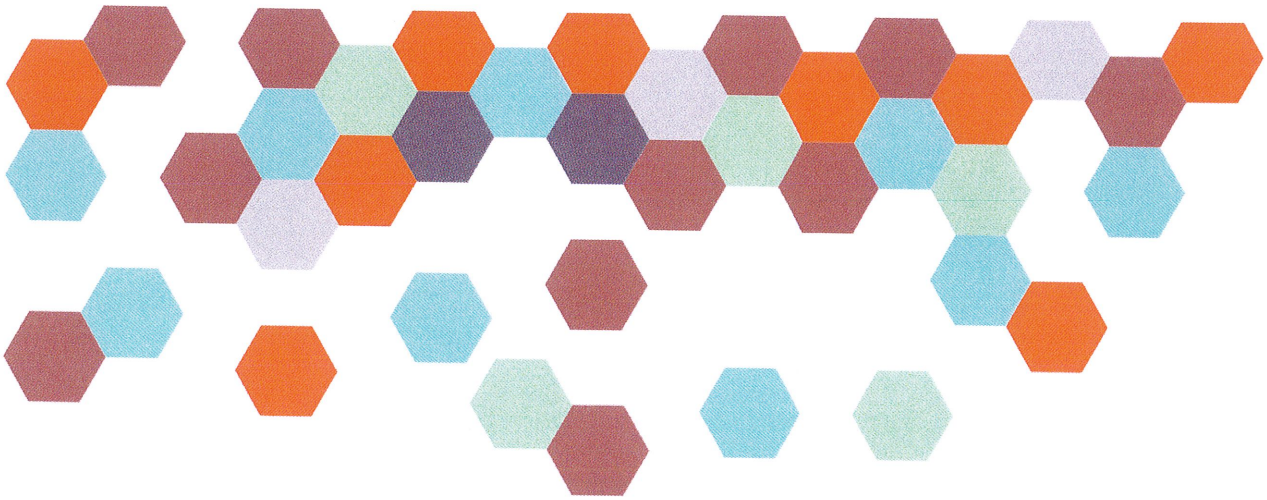


PROTOCOLE

de préfiguration

du projet de renouvellement urbain

D'AMIENS MÉTROPOLE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ANRU
Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

CONTRAT DE VILLE

Agence nationale de l'habitat

AMIENS MÉTROPOLE

AMIENS

Région Hauts-de-France
Nord Pas de Calais - Picardie

somme
LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SIP

La Maison du CIL
Groupe ActionLogement

OPAC AMIENS

Epareca

Caisse des Dépôts

Vu le Règlement Général de l'ANRU relatif au NPNRU en vigueur

Vu le Règlement Comptable et Financier de l'ANRU relatif au NPNRU en vigueur

Signatures

En présence de :

Bernard CAZENEUVE
Premier ministre

En présence de :

Patrick KANNER
Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports

SIGNATAIRES

- État, représenté par le Premier ministre, Bernard CAZENEUVE
- ANRU, désignée ci-après « l'Agence » ou « l'ANRU », représentée par son Président, François PUPPONI
- État, représenté par le Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, Patrick KANNER
- État, représenté par le Préfet de la Somme, Philippe DE MESTER
- Communauté d'agglomération Amiens Métropole, désignée ci-après « porteur de projet » représentée par son Président, Alain GEST, habilité à signer le présent protocole par délibération du conseil métropolitain du 15 décembre 2016
- Ville d'Amiens, représentée par son Maire, Brigitte FOURÉ, habilité à signer le présent protocole par délibération du conseil municipal du 8 décembre 2016
- Département de la Somme, représenté par son Président, Laurent SOMON
- Région Hauts-de-France, représentée par son Président, Xavier BERTRAND
- ANRU, désignée ci-après « l'Agence » ou « l'ANRU », représentée par son Directeur Général, Nicolas GRIVEL
- ANAH, représentée par sa Directrice Générale, Blanche GUILLEMOT
- OPH d'Amiens Métropole, représenté par son Directeur Général, David QUINT
- Maison du CIL, SA HLM, représentée par son Directeur Général, Gilles TARDY
- Société Immobilière Picarde HLM, représentée par son Directeur Général, Alain HERRENG
- Caisse des Dépôts et Consignations, représentée par sa Directrice Déléguée d'Amiens et Directrice adjointe de la direction Hauts-de-France, Myriam MAHÉ-LORENT
- EPARECA, représenté par sa Directrice Générale, Valérie LASEK

SOMMAIRE

PREAMBULE 4
Article 1. Quartiers d'intervention 5
Article 2. Objectifs poursuivis dans les quartiers visés au présent protocole de préfiguration 8
Article 3. Points d'attention et demandes d'approfondissement souhaitées par l'Anru dans le cadre du protocole de préfiguration 16
Article 4. Programme de travail à réaliser au titre du protocole de préfiguration 18
Article 5. Opération(s) faisant l'objet d'une autorisation anticipée de démarrage 22
Article 6. Association des habitants et des usagers au projet de renouvellement urbain 23
Article 7. Articulation avec la convention intercommunale prévue à l'article 8 de la loi du 21 février 2014 24
Article 8. Gouvernance et conduite de projet 27
Article 9. Opérations financées au titre du programme de travail 29
Article 10. Opérations d'investissement financées dans le protocole de préfiguration 32
Article 11. Durée du protocole de préfiguration 33
Article 12. Conditions de finalisation du projet de convention pluriannuelle de renouvellement urbain - points de rendez-vous avec l'ANRU 33
Article 13. Conditions juridiques de mise en œuvre et d'application du protocole de préfiguration 34
ANNEXES 40

PREAMBULE

Amiens Métropole a fait partie des 12 sites préfigurateurs de la nouvelle politique de la ville lancée par François Lamy et traduite dans la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. Cette qualité de site préfigurateur a permis à Amiens Métropole de construire une dynamique partenariale large dans l'élaboration du contrat de ville depuis 2012. Les travaux des partenaires locaux de la politique se sont concrétisés à travers la signature du contrat de ville d'Amiens Métropole le 20 février 2015.

Cette contractualisation engage les partenaires à mobiliser des moyens spécifiques et à renforcer les outils de droit commun sur six quartiers prioritaires :

- Quartiers Nord
- Etouvie
- Pierre Rollin
- Les Parcheminiers
- Marcel Paul – Salamandre
- Condorcet – Philéas Lebesgue

La stratégie formalisée dans le contrat de ville fixe 5 axes stratégiques :

Axe stratégique 1 : Emploi, insertion, développement économique et création d'entreprise

Axe stratégique 2 : Réussite éducative de la maternelle à l'université, lutte contre le décrochage scolaire et réaffirmation du rôle éducatif des parents

Axe stratégique 3 : Renouvellement, urbain habitat et qualité du cadre de vie

Axe stratégique 4 : Prévention-santé-tranquillité publique

Axe stratégique 5 : Sport et culture vecteurs de cohésion sociale

Ces axes permettent de focaliser les moyens de la politique de la ville, les actions et projets de ses opérateurs sur les thématiques jugées prioritaires pour un développement équilibré du territoire de la communauté d'agglomération.

Dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain, le présent protocole de préfiguration décline une stratégie et les premiers objectifs opérationnels découlant de l'axe stratégique 3 du contrat de ville sur les trois quartiers prioritaires amiénois connaissant les dysfonctionnements urbains les plus marqués :

Deux quartiers d'intérêt national :

- Quartiers Nord
- Etouvie

Un quartier d'intérêt régional :

- Pierre Rollin

Rappel des éventuelles actions engagées et en cours dans le cadre du PNRU (cf. annexe 5) sur les quartiers concernés par le présent protocole.

Les actions de rénovation urbaine engagées sur les quartiers au titre du PNRU

Une convention de rénovation urbaine a été signée avec l'ANRU en octobre 2005. Elle concernait trois quartiers de la Politique de la Ville (Quartiers Nord, Etouvie, Sud-Est). Le programme engagé par les différents maîtres d'ouvrage a mobilisé 360 millions d'€ d'investissement, dont 78 millions apportés par l'ANRU sur des opérations d'espaces publics, d'équipements, de démolition ou de requalification d'habitat social. Le projet de rénovation urbaine amiénois a été caractérisé par une part importante (60%) de reconstitution de l'offre sociale démolie hors des quartiers prioritaires.

Bilan synthétique par quartier

A Etouvie, le projet s'est appuyé sur la structure existante du quartier. La mutation des formes urbaines par des opérations de démolition est restée modérée (221 logements démolis). De nombreuses opérations de requalification de l'espace public et la construction de nouveaux équipements publics (deux groupes scolaires) ont permis de rehausser significativement la qualité du cadre de vie des habitants du quartier. La diversification de l'habitat est néanmoins restée très limitée. L'aménagement d'une place publique associé à une nouvelle offre commerciale a esquissé le renforcement de l'axe Est-Ouest mis en avant dans le projet urbain du quartier qui sera poursuivi dans le NPNRU.

Dans les quartiers Nord, le PRU a permis la poursuite du projet Grether, architecte en chef de la ZAC. Le projet de renouvellement urbain a permis de désenclaver physiquement le quartier en ouvrant de nouvelles voies (rue du Cambrésis, nouvelles rues Mozart, Ravel, Couperin) et en requalifiant l'entrée de ville avec le réaménagement de l'avenue de l'Europe. La relocalisation des services et équipements publics scolaires, culturels et administratifs le long d'un axe transversal que constitue l'avenue de la Paix a largement contribué à reconstituer une centralité en cœur de quartier qu'il s'agira d'accompagner sur le volet commercial et économique dans le temps du NPNRU.

En matière de logement, des démolitions conséquentes ont été engagées sur le secteur Delacroix afin de reconstituer des logements individuels et de petits collectifs au sein d'ilots d'habitations restructurés. Sur le secteur Fafet-Brossolette les démolitions ont laissé place à des espaces verts qu'il s'agira de reconstruire en offrant une diversité de produits et un cadre résidentiel qualitatif.

Le PRU sur la ZUS Sud-Est a été engagé dans le cadre d'une ZAC dont l'avancement opérationnel a souffert de l'image très dégradée du quartier et d'une programmation parfois inadaptée. La moitié sud de ce territoire s'est développée avec des programmes d'habitat sociaux et diversifiés ainsi qu'une nouvelle école complétant un maillage fin des équipements publics à l'échelle du quartier.

La démolition des tours Daudet a été un signal fort dans le redimensionnement d'un quartier dont la vocation résidentielle est amenée à se renforcer avec une diversification des statuts d'occupation. Cette dynamique devra s'appuyer sur les atouts paysagers exceptionnels du quartier révélés par la démolition des tours Daudet.

La mise en œuvre de ces projets a été marquée par :

- une dynamique de concertation variable selon les quartiers,
- un portage politique fort qui s'est traduit par d'importantes modifications de programmes via des avenants tout au long de la vie du projet,
- un manque de pilotage du relogement par le porteur de projet,
- la mise en place d'un dispositif de gestion urbaine de proximité de qualité,
- le lancement de la politique de la clause d'insertion dans les marchés publics expérimentés dans le PRU et étendue par la suite.

Les réalisations du PRU sont reconnues par les partenaires locaux et permettent à l'orée du NPNRU d'assurer une implication de ses partenaires dans ce nouveau programme dont la conception et la mise en œuvre devront savoir tirer les enseignements des difficultés rencontrées lors du PNRU.

Le présent protocole de préfiguration s'appuie sur le dossier examiné par le comité d'engagement du 18 avril 2015, et dont la composition est définie en annexe du règlement général de l'ANRU.

Article 1. Quartiers d'intervention

Trois quartiers sont concernés par le NPNRU. Deux de ces quartiers étaient intégrés à la convention PNRU, sur une partie de son territoire pour les quartiers nord et sur un périmètre identique pour le quartier Etouvie. Ces deux quartiers ont vocation à faire l'objet d'une convention pluriannuelle de renouvellement urbain avec l'ANRU.

Le quartier Pierre Rollin ne faisait pas partie de la géographie prioritaire avant la réforme de la politique de la ville de 2014, il n'a donc pas fait l'objet de programme de rénovation urbaine. Ce quartier a vocation à faire l'objet d'une convention d'intérêt local de renouvellement urbain avec le délégué territorial de l'ANRU.

Deux quartiers d'intérêt national : Quartiers Nord, Etouvie

Quartiers Nord

Caractérisés par la présence de grands ensembles, les quartiers Nord ont été construits à partir de 1959 pour répondre à l'importante poussée démographique générée par l'essor de la zone industrielle. Le quartier compte environ 13 800 habitants. L'habitat y est à 70% composé de logements sociaux ; ce qui représente 23% du parc social de l'agglomération pour 8% de sa population. Les difficultés sociales y sont fortement marquées.

Les quartiers Nord bénéficient des dispositifs de la politique de la ville depuis les années 80. Un renforcement des dispositifs de sécurité publique et d'accompagnement social, de gros travaux de rénovation urbaine ou des outils de développement économique comme les ZFU y sont déployés depuis le lancement du Grand Projet de Ville à la fin des années 90.

Proche du centre-ville, le quartier est pleinement intégré aux grands projets du nord de l'agglomération (arrivée de l'université sur le site de la citadelle, construction d'un nouveau centre commercial...) qui lui apportent une ouverture et des connexions renforcées (projet de BHNS) avec le centre-ville d'Amiens. Le quartier se démarque par une vie associative particulièrement dynamique et par la renommée régionale de son marché hebdomadaire (180 étals).

Néanmoins, si l'image du quartier change progressivement, la population des quartiers nord reste fragile. Le revenu médian est de 6 790 € contre 17 000 € sur la ville d'Amiens. Le chômage atteint un taux de 33%. En 2015, la nouvelle géographie prioritaire est élargie à l'Est en intégrant les ensembles d'habitat social de Marivaux et de Denis Cordonnier.

Les dysfonctionnements urbains :

- un patrimoine locatif social à réhabiliter et à inscrire dans un développement durable (maîtrise des charges énergétiques...) : 82% du parc a été construit avant 1975 et nécessitent de gros travaux de réhabilitation pour améliorer les conditions de confort des habitants ;
- un isolement de certains ensembles d'habitat social, du fait des difficultés sociales concentrées : le Pigeonnier, les tours Balzac ;
- les centres commerciaux en déclin : le centre commercial du Colvert et les espaces qui l'entourent sont devenus le support d'activités illicites créant un sentiment d'insécurité et la perte d'attractivité pour des commerces qualitatifs et diversifiés. De même, le centre commercial de Marivaux se dégrade et voit sa vacance et un climat d'insécurité progresser ;
- des espaces publics résiduels non aménagés qui dégradent l'image du quartier et favorisent les pratiques déviantes ;
- des espaces verts publics et privés sous-valorisés : une gestion différenciée et l'aménagement convivial des espaces tels que le square Gauguin, la plaine Brossolette, la plaine Debussy doivent apporter une plus-value au cadre de vie des habitants ;
- un traitement peu qualitatif des limites entre espaces publics/privés : la gestion des pieds d'immeubles, rez-de-chaussée ou franges résidentielles nécessite d'être améliorée pour contribuer davantage « au paysage urbain ». La régularisation foncière entre bailleur et collectivité doit améliorer la lisibilité des compétences en termes de gestion ;
- une attractivité économique encore faible : les 2 hôtels d'entreprises Ecopolis et la pépinière d'entreprises Septentrion manquent de lisibilité. Le dispositif de « quartier entrepreneur » reste trop méconnu.

Etouvie

Construit en plusieurs phases entre 1959 et 1976 par la Chambre de Commerce et d'Industrie pour répondre aux besoins de logements des salariés de l'espace industriel nord, le quartier prioritaire d'Etouvie est situé dans un cadre verdoyant en fond de vallée de la Somme. Ce quartier est enclavé par une coupure naturelle (la Somme) et deux coupures urbaines fortes (A16, Route d'Abbeville).

Abritant environ 7 600 habitants et composé à plus de 90% d'habitat social, ce quartier est marqué par les indicateurs socio-économiques les plus dégradés de la ville d'Amiens (60% des familles du parc social vivent sous le seuil de pauvreté). Ce quartier a également été concerné par tous les dispositifs de la politique de la ville depuis le DSQ (Développement Social des Quartiers) jusqu'au NPNRU.

La nouvelle géographie prioritaire a renouvelé le zonage existant traduisant la difficulté à faire évoluer la diversité sociale au sein d'un quartier homogène sur le plan urbain.

Les dysfonctionnements urbains :

- une diversification de l'habitat et des fonctions restée très timide sur l'ensemble du quartier en raison notamment du manque de foncier disponible : la majorité des logements sont locatifs et collectifs, peu d'activités économiques sur le quartier, un bailleur très majoritaire...
- une problématique d'enclavement du quartier malgré les travaux réalisés dans le PNRU : un manque de lien avec les bords du fleuve Somme, toujours des voies en impasse, des cheminements piétons difficiles à certains endroits ;
- des secteurs d'habitat non concernés par le PNRU et peu attractifs en raison notamment de la vétusté de leurs immeubles qui véhiculent une image négative du quartier (îlot Artois, résidence du pays d'Auge, bâtiment de l'avenue de Picardie (A), de l'avenue de Bourgogne (H) d'où la nécessité de poursuivre les réhabilitations et résidentialisations ;
- un manque de lisibilité foncière qui entraine parfois des problèmes de gestion ;
- une galerie commerciale des Coursives en grande difficulté (des commerçants de moins en moins nombreux, un sentiment d'insécurité...) ;
- des parkings souterrains non utilisés avec des dalles en surface qui se dégradent entrainant une vétusté des parkings ;
- des problématiques de tranquillité publique : la difficulté à maintenir certains espaces piétons comme l'avenue de Picardie, la problématique des scooters très présente.

Un quartier d'intérêt régional : **Pierre Rollin**

Construit dans les années 70 selon une composition d'ensemble organisée le long d'un mail piéton central et d'un pôle commercial, Pierre Rollin se caractérise par un habitat collectif très dense (90% de collectifs) avec des résidences d'habitat social. La proximité immédiate de copropriétés privées, des faubourgs historiques et du tissu pavillonnaire récent offre une diversité de formes urbaines autour d'un quartier d'habitat social d'une dimension relativement modeste.

La population du quartier prioritaire est de 2 135 habitants. Ces dix dernières années, le niveau de vie de la population s'est particulièrement dégradé comme le révèlent différents indicateurs (allocataires du RSA, revenu médian) qui attestent du décrochage de ce quartier pourtant situé dans un secteur plutôt favorisé de l'agglomération.

Le centre commercial porté par une locomotive alimentaire regroupe 16 cellules, la très faible vacance atteste d'une dynamique commerciale solide. La présence de services publics associée au centre commercial en cœur de quartier constitue un élément d'attractivité à une échelle bien plus large que celle du quartier prioritaire.

L'entrée de ce territoire dans la géographie prioritaire et dans le programme NPNRU atteste d'un décrochage du niveau de vie des habitants et d'un impératif de requalification du quartier.

Les dysfonctionnements urbains :

- une tendance d'évolution préoccupante du centre commercial : augmentation de l'insécurité, paupérisation de la clientèle, manque d'entretien et d'animation, vieillissement du bâti, abords et accès peu engageants ;
- un habitat relativement qualitatif et diversifié à l'échelle du quartier vécu à conforter par des réhabilitations, résidentialisations notamment sur la partie nord et en cœur de quartier où se fait nettement sentir la perte d'attractivité ;
- un traitement aléatoire des pieds d'immeubles avec parfois un manque de transition entre espaces publics et espaces privés ;
- des espaces publics vieillissants, parfois dégradés, non adaptés aux usages actuels ;
- des aires de stationnement et une circulation manquant de rationalité ;
- une domanialité complexe engendrant des difficultés de gestion.

Article 2. Objectifs poursuivis dans les quartiers visés au présent protocole de préfiguration

2.1. Orientations stratégiques du contrat de ville

2.1.1. Le pilier « cadre de vie et renouvellement urbain » du contrat de ville

L'amélioration du cadre de vie au travers de la politique de l'habitat

Le Programme Local de l'Habitat approuvé en décembre 2011 porte et décline les enjeux du projet métropolitain pour la période 2012-2017. Le plan d'actions se décline autour de 3 thématiques.

- **Le développement d'une offre nouvelle diversifiée et de qualité, dans un objectif de rééquilibrage territorial et de mixité sociale**

Les objectifs quantitatifs sont territorialisés à l'échelle communale, ils ont été fixés :
- en intégrant le renouvellement de l'offre de logements locatifs sociaux inscrite dans le projet de renouvellement urbain ;
- en respectant le développement d'une offre équilibrée entre les logements privés (50%) et les logements aidés (30% locatifs et 20% accessions) ;
- en intégrant les objectifs de développement de l'offre à destination des jeunes (étudiants et jeunes actifs).

Si pour Amiens, aucune déclinaison à l'échelle infra communale n'a été réalisée dans le PLH, les outils mis en œuvre par les collectivités ont permis d'amorcer un rééquilibrage de l'offre :

- La politique foncière menée par la Ville depuis de longues années a permis le développement de nouveaux quartiers, dans lesquels les objectifs de mixité sociale prévalent (les opérations initiées permettront à terme le développement de 8 000 logements) ;

- Le PLU d'Amiens a intégré, dès 2008, des servitudes de mixité sociale dans les quartiers déficitaires en logements aidés ;

- Le dispositif d'aides à la construction de logements locatifs sociaux de la Ville d'Amiens prévoit une bonification des subventions dans les secteurs déficitaires en logements aidés ;

- Les dispositifs d'aides à l'accession sociale de la Ville et d'Amiens Métropole prévoient depuis 2010 une majoration des subventions dans les quartiers ANRU, visant ainsi à favoriser la diversification de l'habitat.

Le bilan du PLH à mi-parcours sera approuvé en 2016, il sera l'occasion de décliner les objectifs quantitatifs dans les quartiers inscrits dans le contrat de ville et intègrera le NPNRU.

- **L'engagement de la mutation urbaine des quartiers**

La requalification du parc existant se traduit par la mise en œuvre du PNRU d'une part et par les actions en faveur de l'amélioration des parcs public et privé d'autre part.

Le Programme d'Intérêt Général créé en décembre 2013 intègre d'ores et déjà les préoccupations identifiées dans le contrat de ville : lutte contre la précarité énergétique, éradication de l'habitat indigne (insalubre ou dégradé) et l'adaptation au vieillissement et au handicap.

- **La garantie de l'accès au logement pour tous**

La garantie de l'accès au logement pour tous s'appuie non seulement sur le développement d'une offre adaptée aux besoins et attentes des habitants, mais également sur la fluidification des parcours résidentiels.

Les actions identifiées dans le PLH concernent donc :
- Le développement des réponses adaptées à des besoins en logements spécifiques constitue également une priorité : logements étudiants, jeunes actifs, séniors, hébergement ;
- L'accompagnement dans l'accès au logement des ménages logés dans les structures d'hébergement mais capables d'habiter dans un logement autonome ;
- La définition des conditions de mobilité résidentielle pour les personnes mal logées : en situation de sur-occupation notamment.

<u>Les orientations du projet de renouvellement urbain d'Amiens Métropole</u>

Le projet métropolitain intégré met en avant des enjeux transversaux pour le développement de l'agglomération. Le contrat de ville intègre ces enjeux et priorise les actions à mener en fonction d'axes stratégiques à mettre en œuvre sur les quartiers prioritaires.

- **Développement économique : exploiter les atouts des quartiers**

L'articulation du projet de développement économique de la métropole avec son projet de renouvellement urbain (PRU) est une condition de sa réussite. Le potentiel des quartiers ANRU doit être identifié et développé. Ainsi, les dispositifs d'insertion en place sont confortés et étendus à l'ensemble des marchés publics passés par la collectivité. Afin de dynamiser les quartiers, les capacités entrepreneuriales et associatives des habitants sont mobilisées. A cet effet, des dispositifs d'accompagnement à la création vont s'implanter au centre des quartiers Nord puis sur Etouvie, à l'exemple du CitésLab. Réseau d'amorçage de projets, il intervient en amont du processus de création : au stade de la détection et de l'amorçage. Un partenariat est d'ores et déjà construit avec l'ensemble des partenaires de la création pour assurer le développement des projets vers leur réalisation effective.

La Zone Franche Urbaine Amiens Nord remplacée par le dispositif « Territoires entrepreneur » est un moteur d'attractivité relativement efficace. Les équipements économiques (principalement publics) connaissent des taux de commercialisation corrects avec des fragilités ponctuelles. Les actions

initiées dans les quartiers Nord devront être renforcées en travaillant au maintien de l'attractivité de l'offre actuelle.

Les possibilités de développer des programmes accueillant des entreprises auront à être considérées au cas par cas en fonction du contexte économique local et des opportunités foncières existantes. L'évolution des avantages fiscaux liés au statut de quartier prioritaire et au dispositif « Territoires entrepreneurs » (exonération ou abattement : impôts sur les bénéfices, cotisation foncière des entreprises, cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, taxe foncière sur les propriétés bâties) impactera largement l'attractivité économique des quartiers ANRU.

La vitalité et la diversité des commerces de proximité sont un enjeu majeur pour la qualité de vie des habitants et pour l'attractivité des quartiers. Les quartiers ANRU amiénois ont rencontré des difficultés à pérenniser une offre commerciale de qualité. Il appartient au projet de renouvellement urbain de favoriser la constitution de centralités attractives incluant une offre commerciale adaptée à tous les habitants du quartier.

- **Créer les conditions favorisant une diversification de l'habitat**

La diversification de l'habitat dans le cadre du PNRU s'est concrétisée sur les quartiers amiénois par des opérations ponctuelles représentant encore une infime part de l'habitat sur le quartier. Un premier pas a néanmoins été fait avec la construction de premiers logements locatifs privés, de quelques opérations d'accession sociale et la constitution d'une société coopérative dédiée à ce secteur du marché immobilier.

Le projet de renouvellement urbain d'Amiens Métropole, fort des enseignements de la première convention avec l'ANRU, doit développer une offre en locatif privé et en accession à la propriété adaptée en termes de typologie et de prix. Si les ménages extérieurs aux quartiers prioritaires pourront en bénéficier, le cœur de cible sera constitué des habitants de ces quartiers, locataires du parc social et désireux d'accéder à la propriété. Le déficit d'attractivité des quartiers prioritaires pourra être compensé par un système d'aides financières à l'accession sociale à la propriété particulièrement incitatif.

La diversification de l'habitat devra se faire également dans les quartiers de la ville où l'offre sociale est peu présente. Diversification signifiant alors la promotion d'une offre sociale de qualité qui participera au changement d'image de l'habitat social. La reconstitution de l'offre devra permettre un rééquilibrage de l'offre sociale sur le territoire amiénois dans la continuité des réalisations de la première convention avec l'ANRU.

- **Faire évoluer les caractéristiques urbaines et architecturales des quartiers pour améliorer la qualité résidentielle**

Les caractéristiques urbaines et architecturales de certains îlots peuvent stigmatiser l'ensemble d'un quartier. Elles obèrent alors le renversement d'image sans lequel aucune dynamique de diversification de l'habitat ne pourra être suscitée. Le souhait des locataires du parc social se porte aujourd'hui vers des résidences à taille humaine bénéficiant d'une qualité résidentielle supérieure à celle des grands ensembles.

Les qualités paysagères d'un quartier peuvent servir d'appui à la réalisation du projet de renouvellement urbain. La mise en valeur des qualités intrinsèques d'un site doit pouvoir constituer un élément d'attractivité pour le quartier.

- **Développer toutes les formes de mobilités**

Les quartiers prioritaires bénéficieront de la mise en place d'un réseau de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS). Il améliorera largement l'accessibilité des quartiers notamment en augmentant la fréquence de desserte. Les liens avec le centre-ville, les zones d'emploi et les grands équipements métropolitains s'en trouveront renforcés. Cette accessibilité doit également être au service des

commerces de proximité présents sur les quartiers qui profiteront de flux supplémentaires et rayonneront au-delà de leur zone de chalandise actuelle.

Les circulations douces sont également un enjeu important dans les quartiers ANRU. Les aménagements préconisés favoriseront les liens internes aux quartiers et avec les quartiers voisins.

- **Stratégie de peuplement**

Une stratégie de peuplement à l'échelle de la métropole est un des éléments constitutifs d'une stratégie de développement social et urbain équilibrée. Elle doit permettre la mobilité résidentielle tout en offrant la possibilité d'un parcours résidentiel ascendant à chaque ménage. Cette stratégie de peuplement doit être menée sur le long terme et s'enrichir progressivement. Son efficacité est liée à son articulation avec une stratégie urbaine visant à réduire les déséquilibres territoriaux.

L'habitant est au cœur des dispositifs : les attributions des logements et les mutations dans le parc social constituent des moyens de rééquilibrer le peuplement en cohérence avec les actions patrimoniales menées et les autres politiques publiques. Il s'agit selon les territoires de corriger, de prévenir ou de poursuivre les évolutions de peuplement observées, par une action coordonnée des acteurs, bailleurs sociaux, communes et réservataires.

- **Une prise en compte des enjeux de gestion et d'accompagnement au changement**

Une vigilance particulière pour la prise en compte des usages et des enjeux de gestion dans les projets de renouvellement urbain sera nécessaire afin d'en assurer la pérennité et l'appropriation par les habitants. Pour favoriser cette gestion durable, une procédure formalisée (diagnostic partagé, analyse de l'impact des projets, évaluation) sera mise en place de la phase conception à la livraison des opérations.

Les projets de renouvellement urbain entraînent des périodes d'attente et de travaux souvent longues et difficiles à vivre pour les habitants des quartiers. Il conviendra donc de veiller au maintien du niveau de service et de la qualité d'entretien des quartiers durant ces périodes pour en limiter les nuisances.

La mise en place d'un accompagnement des ménages à reloger dans le cadre des opérations de démolition voire de réhabilitation lourde devra leur permettre de mieux vivre leur déménagement mais aussi de s'adapter au mieux à leur nouvel environnement. Cet accompagnement devra combiner un suivi individualisé à des actions collectives, notamment lorsqu'ils intègrent des résidences neuves ou récemment réhabilitées. Une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale pourra utilement être mise en place pour soutenir les bailleurs dans cette démarche.

- **Une gouvernance qui permette l'échange avec les acteurs locaux**

La proximité avec les acteurs locaux (habitants, associations) est un axe fort du projet amiénois. La mobilisation des conseils citoyens mis en place dès 2015 constitue un des moyens de co-construction du projet de renouvellement urbain. Véritables acteurs de leur quartier, les conseils citoyens participent à la dynamique du quartier et à son évolution en favorisant la prise en compte des attentes des habitants, leurs propositions et leurs initiatives citoyennes. Les maisons du projet sur chacun des quartiers seront également mobilisées dans cet objectif.

Le pilotage du projet de renouvellement urbain sera assuré par le Vice-Président d'Amiens Métropole chargé de la politique de la ville en articulation étroite avec le Maire-adjoint à l'urbanisme et les Maires-adjoints de secteur de la ville d'Amiens. Ces derniers seront les élus référents pour piloter la co-construction du projet avec les habitants, acteurs locaux et associations notamment par l'intermédiaire des conseils citoyens.

2.1.2. Vision à moyen terme du devenir des quartiers

Quartiers Nord

Les quartiers Nord ont vocation à demeurer des quartiers abritant une part majeure d'habitat social. Néanmoins, l'objectif d'un renversement d'image du quartier peut être atteint par un rééquilibrage significatif de l'habitat social vers d'autres secteurs de l'agglomération. L'ampleur de ce rééquilibrage sera déterminée avec précision pendant la période de préfiguration.

La conjugaison des efforts sur les espaces publics, les équipements, l'habitat et le tissu économique doit permettre d'en faire à terme un secteur attractif pour des opérateurs économiques et immobiliers privés.

La diversité des quartiers Nord amène à décliner leur vocation de manière plus fine à l'échelle des différents secteurs que l'on retrouve à l'intérieur du périmètre prioritaire :

Secteur Delacroix - Guynemer :

- un quartier résidentiel majoritairement social avec une mixité fonctionnelle affirmée
- un pôle commercial dimensionné à l'échelle de ce secteur

Secteur Avenue de l'Europe - Avenue de la Paix :

- une entrée de ville dont la vocation économique sera confortée

Secteur du Pigeonnier - Colvert :

- un rôle de centralité urbaine à l'échelle de la moitié nord de la ville d'Amiens avec une diversité des statuts et des typologies de logements sur les îlots libérés par les démolitions
- un pôle commercial de proximité associé à un marché de plein-vent qui rayonne au-delà du quartier prioritaire

Secteur Balzac :

- un quartier résidentiel au fonctionnement pacifié

Secteur Fafet - Calmette :

- un quartier résidentiel diversifié dans les statuts et les typologies de logements

Secteur Marivaux :

- une qualité résidentielle affirmée au sein du quartier prioritaire
- une offre commerciale d'hyper-proximité reconnue comme un atout pour le quartier

Etouvie

Le quartier Etouvie a vocation à s'ouvrir de manière affirmée par des aménagements d'espaces publics et par les programmes immobiliers qui y seront proposés. La situation du quartier permet de fixer l'objectif d'une évolution de son image par des interventions urbaines mais aussi par des actions de développement social.

Ainsi, le porteur de projet souhaite faire d'Etouvie un quartier :

- à l'habitat diversifié,
- à l'attractivité résidentielle renouvelée par la qualité du cadre de vie (renforcement de la trame paysagère et appropriation de la Somme),
- avec une offre de services (publics et commerciaux) qui rayonne au-delà du quartier.

Pierre Rollin

Le dimensionnement des interventions permettra de restaurer la vocation initiale du quartier Pierre Rollin :

- un quartier d'habitat collectif, majoritairement social, disposant d'une qualité résidentielle, attractif et apaisé ;
- un lieu d'usage de proximité, centralité quotidienne liée à la pratique des commerces et services.

2.2. Premiers objectifs en matière de renouvellement urbain

Quartiers Nord

La stratégie portée par la collectivité sur les quartiers Nord est de concentrer les interventions lourdes au cœur du quartier prioritaire sur le secteur du Pigeonnier là où les difficultés sont les plus importantes. Ce choix s'inscrit dans la continuité des interventions menées dans les programmes de rénovation précédents (GPV, PRU). Celles-ci ont mis en place les conditions d'une mutation profonde de ce secteur notamment par la reconfiguration des voiries. Elles ont également montré la possibilité de changer l'image d'un secteur comme celui de Delacroix qui a été massivement transformé par le GPV puis le PRU.

D'autres secteurs seront concernés par le nouveau projet de renouvellement urbain (Fafet-Calmette, Balzac, Marivaux, Denis Cordonnier), les interventions proposées y seront proportionnées au regard des problématiques rencontrées. Elles viseront à confirmer les identités diverses de ces secteurs dont le regroupement au sein d'un périmètre réglementaire ne doit pas occulter les spécificités.

Développer l'attractivité du cœur de quartier

Le diagnostic met en évidence la concentration de difficultés sociales dans le cœur de quartier (secteur Pigeonnier). La persistance d'un habitat aux formes urbaines caractéristiques des grands ensembles pénalise la qualité du cadre de vie et obère le changement d'image du quartier.

Par ailleurs, la configuration actuelle du Colvert n'est plus adaptée au fonctionnement d'un centre commercial moderne. Le pôle commercial et les espaces publics attenants sont amenés à être restructurés. L'enjeu est de conforter le dynamisme de l'activité commerciale, du marché de plein-vent hebdomadaire et de permettre éventuellement une diversification des fonctions par l'implantation de logements.

L'action de la collectivité sur la programmation commerciale et l'aménagement des espaces publics du Colvert, conjuguée à celle des bailleurs sociaux sur leur patrimoine doit permettre de constituer à terme un cœur de quartier renouvelé et approprié par tous les habitants.

Premières opérations intégrées au protocole de préfiguration sur le cœur de quartier :

- Requalification des espaces publics et reconstruction du centre commercial « Colvert ».
- Démolition d'une grande barre (160 logements).

Réinsérer des îlots dans la dynamique de renouvellement urbain

Plusieurs îlots localisés à la périphérie du quartier devront bénéficier du projet de renouvellement urbain et voir leurs liens renforcés avec le cœur de quartier. Ces secteurs en limite du quartier prioritaire détiennent en effet des potentialités de programmation qui doivent être exploitées afin de contribuer au développement du quartier et conforter les relations avec le reste de la ville.

Ainsi, sur le secteur Fafet-Calmette-Brossolette, une partie des fonciers libérés seront réinvestis afin d'achever la mutation du quartier et de lui redonner une cohérence notamment dans sa relation avec

les pavillons attenants. Le nouveau projet devra prendre en compte l'impératif de formes d'habitat diverses et de l'implantation d'un équipement public qui viendra diversifier les fonctions du quartier. Cette restructuration devra permettre d'ouvrir la zone Fafet au reste des quartiers Nord.

Les tours Balzac feront l'objet d'un traitement ciblé répondant à des problématiques bien identifiées. Cette intervention doit permettre de restaurer la qualité résidentielle de ces logements et d'en pacifier le fonctionnement quotidien en s'appuyant sur les atouts importants dont ils disposent. Le NPRU doit permettre au quartier de Marivaux de retrouver une attractivité résidentielle qui s'est étiolée au cours des dernières années.

Premières opérations pressenties, à Fafet-Calmette :

- Requalification des espaces publics (Fafet-Brossolette-Calmette-Balzac).
- Construction de logements sur les parcelles Fafet et Brossolette (avec une dominante accession sociale).
- Sécurisation résidentielle des Tours Balzac.

Premières opérations pressenties, à Marivaux :

- Sécurisation résidentielle et réhabilitation du parc social (836 logements).
- Aménagements ponctuels d'espaces publics.
- Redynamisation du centre commercial.

Étouvie

Poursuivre le renforcement structurel du quartier

L'axe majeur du quartier, qui s'étire d'Ouest en Est, depuis la place de l'Amitié entre les Peuples jusqu'aux Coursives, en passant par la place des Provinces Françaises, devra être affirmé et prolongé vers Montières. La requalification de cet espace central doit être poursuivie et de nouveaux programmes, y être implantés. Il est nécessaire d'une part, d'équiper Étouvie en cohérence avec son nombre d'habitants et d'autre part, d'y implanter des programmes qui s'adressent à un secteur bien plus étendu que le quartier lui-même. La création dans le quartier de la médiathèque permettra de renforcer le rayonnement et l'attractivité d'Étouvie.

De même, la restructuration de la galerie des Coursives est un enjeu prioritaire déjà fortement investi. Il s'agit d'une part, de répondre au sentiment d'abandon des commerçants, usagers et habitants et d'autre part, d'accélérer le renversement d'image du quartier.

Ce projet permettra également de renforcer le rayonnement et l'attractivité d'Étouvie par :

- la restructuration du pôle de services publics de l'Ouest amiénois,
- le confortement du pôle commercial de proximité.

Poursuivre l'ouverture du quartier

Le NPNRU doit également permettre de poursuivre le développement des liens entre Étouvie et les bords du fleuve, qui doivent à terme constituer l'un des principaux espaces publics du quartier. Les parcours à développer entre la Somme et la rue d'Abbeville traversent l'axe central et relient les principaux parcs, jardins, espaces verts et de loisirs entre eux.

La hiérarchisation et le maillage du réseau viaire doivent également se poursuivre (suppression des impasses, reconfiguration des rues...) et faciliter l'adressage de chaque bâtiment comme dans la "ville ordinaire". A ce sujet, le désenclavement du sud du quartier et l'amélioration des liens vers Montières constituent les principaux chantiers à venir.

Poursuivre l'amélioration de la qualité résidentielle

Le NPNRU doit également impulser le lancement d'un nouveau programme de réhabilitation de logements de la SIP, enjeu majeur de l'amélioration du cadre de vie des habitants. Les résidences du Pays d'auge (ex-Coursives) sont situées en entrée de quartier, elles devront constituer l'emblème de ce renouveau qualitatif. L'objectif de diversification de l'habitat ne pourra être atteint sans que le bailleur ne porte un nouveau projet fort, de revalorisation de son patrimoine, capable de rehausser l'attractivité du quartier.

Il sera nécessaire de travailler en partenariat avec la SIP et ses locataires (travail collectif au sujet des jardins, des cours...) pour mener un projet de "résidentialisation" raisonné permettant une gestion simplifiée du quartier.

Poursuivre la diversification de l'offre de logements

Le Projet de Rénovation Urbaine a permis la libération de fonciers (démolition de logements et d'écoles) qui restent à mobiliser dans le but de poursuivre la diversification de l'habitat et des fonctions. La place des Corbières est l'un de ces sites, constructible rapidement afin d'achever la transformation du secteur Bourgogne.

Le foncier du Village des Ecoles pourrait accueillir une nouvelle offre de logements évaluée à une cinquantaine d'habitations individuelles et une vingtaine d'intermédiaires (accession, locatif libre), réalisables en deux phases.

Première opération intégrée au protocole de préfiguration sur le cœur de quartier :

- Construction de 22 logements en accession sociale sur le site des Corbières

Pierre Rollin

Renforcer l'attractivité du quartier par des actions de modernisation de l'habitat, du centre commercial et des équipements

Réhabiliter l'habitat social le plus dégradé

L'état technique d'une partie du parc social du quartier Pierre Rollin justifie le lancement d'opérations de réhabilitation. L'ambition de ces opérations devra être ajustée en fonction des problématiques techniques spécifiques à chaque résidence.

Créer les conditions favorables au maintien des commerces et activités

Le centre commercial se situe au centre du quartier Pierre Rollin. L'une des conditions de sa pérennisation est de renforcer sa visibilité depuis la rue Pierre Rollin et de rendre son accès plus aisé dans la perspective du futur BHNS qui desservira le quartier. Par ailleurs, un travail de rénovation des façades commerciales et de mise en valeur des placettes devra moderniser l'aspect général du centre commercial.

Engager la diversification de l'habitat

Une ou des opérations de construction de logements intermédiaires et/ou individuels en accession sociale à la propriété pourront venir compléter l'offre d'habitat du secteur et introduire une nouvelle forme d'habitat, faisant le lien avec les secteurs pavillonnaires alentours.

Requalifier et redéfinir les espaces publics et résidentiels

Améliorer l'attractivité des logements par des opérations de résidentialisation

Les résidences sociales qui bordent le mail piéton sont en perte d'attractivité et montrent une évolution préoccupante de leur peuplement. Les opérations de résidentialisation intègreront la sécurisation des

parties communes et le traitement des pieds d'immeubles. Ces interventions auront donc vocation à redonner à ces logements, qui sont par ailleurs spacieux, lumineux, bien conçus et disposent pour la plupart d'un balcon, une attractivité auprès des locataires du parc social. Une attention particulière sera portée sur la cohérence des interventions des différents bailleurs.

Requalifier les espaces publics comme des lieux d'usage résidentiels pacifiés

Les espaces publics du quartier Pierre Rollin, notamment les allées piétonnes et les abords du centre commercial, présentent de nombreux dysfonctionnements. L'opération de requalification des espaces publics qui s'inscrit dans un projet d'ensemble consistera donc en la simplification et la modernisation du mail piéton et de ses connexions aux poches de stationnement et secteurs environnants.

Le parc Germaine Dulac et l'espace vert à l'angle des rues Rollin et d'Antibes offrent des espaces de détente et d'agrément aux habitants du quartier Pierre Rollin à valoriser. Il s'agira de créer des lieux conviviaux tout en assurant leur sécurisation, notamment par l'adoucissement des buttes qui en bloquent aujourd'hui la visibilité.

Clarifier les domanialités et les responsabilités de gestion

Un des grands enjeux sur le secteur est la clarification des responsabilités de gestion, qui passe au préalable par une clarification des domanialités. La complexité de la situation nécessitera une réflexion approfondie sur la méthode à privilégier.

Article 3. Points d'attention et demandes d'approfondissement souhaitées par l'Anru dans le cadre du protocole de préfiguration

Les partenaires de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine rappellent au porteur de projet que l'objet du protocole de préfiguration est d'analyser les dysfonctionnements urbains des quartiers ainsi que les dynamiques sociales et de marché présentes sur leur territoire. Il conduira à décliner de manière opérationnelle une stratégie de renouvellement urbain visant à transformer en profondeur les quartiers et favoriser leur sortie de la géographie prioritaire. Ainsi, les partenaires seront attentifs à ce que la phase de mise en œuvre du protocole permette de fixer un objectif chiffré en termes d'équilibre résidentiel à terme sur les quartiers afin d'y enrayer la concentration du logement locatif social, et qu'une ambition forte soit portée pour un retour d'attractivité de ces quartiers, aux yeux de l'ensemble des acteurs.

Les partenaires de l'ANRU seront particulièrement vigilants dans le déroulement du protocole, aux aspects suivants :

- L'importance de prendre en compte, dans le cadre de l'**AMO habitat**, les projets d'ores et déjà mis en œuvre sur le territoire de la métropole, notamment les ZAC prévues en centre-ville, dont la production de logements, en partie concomitante avec l'offre proposée dans le cadre du NPNRU, aura un poids conséquent sur le marché de l'habitat amiénois. Une bonne coordination sera indispensable pour définir précisément les conditions de réussite de la diversification des produits habitat présents dans les parcs de chacun des quartiers.

- Dans le cadre de l'opération de **démolition de la barre du Grand Mozart**, la réflexion sur l'habitat devra déterminer une programmation résidentielle réaliste sur cet espace en fonction des caractéristiques actuelles et des éléments de projet. Les partenaires demandent d'une manière générale que soit étudiée une variété de produits tels que l'accession privée et sociale, individuels et intermédiaires. Les partenaires souhaitent également que la stratégie sur les barres adjacentes (Messager, Couperin) puisse être précisée et phasée précisément dans le courant du protocole, compte tenu de l'impact opérationnel et financier que leur démolition pourrait représenter.

- L'**AMO urbaine** devra être dimensionnée de manière à travailler sur les différents secteurs à enjeux des quartiers et re-questionner si nécessaire les précédents choix urbains au vu des résultats des études thématiques menées (Exemple : expertise sur la situation des copropriétés des quartiers Nord). Les partenaires souhaitent notamment que l'étude urbaine

soit approfondie sur le secteur Marivaux où une réflexion sur la recomposition de la trame urbaine doit être menée et intègrent à la réflexion les enjeux liés à la fin des interventions prévues dans le cadre du PRU (notamment sur le secteur Fafet).

- Il est souhaitable que les bailleurs mènent une réflexion conjointe sur les potentiels de leur patrimoine afin de déterminer d'une **stratégie de requalification** différenciée sur les différents segments du parc. C'est à l'aune de cette analyse, croisée avec les AMO urbaine et habitat que seront estimés les partis-pris opérationnels sur le parc que le porteur de projet présentera au stade convention. Cette démarche permettra, particulièrement, d'étayer l'intervention envisagée sur les tours Balzac.

- Concernant **le projet du secteur Colvert**, les partenaires s'accordent sur l'opportunité de réaliser un aménagement de grande envergure afin de contribuer au changement d'image du quartier et conforter l'activité commerciale du centre de quartier.

  La réalisation d'un ensemble résidentiel sur site à ce stade pose toutefois question. En effet, les partenaires ne disposent pas des éléments suffisants permettant de justifier une telle reconstitution en cœur de quartier. Ils rappellent au porteur de projet que le temps du protocole doit permettre notamment d'élaborer différents scénarii de projets afin de pérenniser les investissements qui seront faits dans le cadre de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain. Les partenaires ne souhaitent pas que soit entreprise la réalisation de logements neufs sur place avant le résultat d'une étude de programmation fine montrant quels produits résidentiels hors logement locatif social peuvent y être réalisés et à quelles conditions sur le quartier (volume et types de logement, offre en services, qualité de l'environnement, phasage, etc.).

- S'agissant de l'opération commerciale envisagée par le porteur de projet **sur les Coursives** à Étouvie, les partenaires souhaitent qu'un examen de sa viabilité commerciale soit réalisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie en amont de la réalisation des études techniques. Ils seront particulièrement vigilants au dimensionnement et à l'équilibre entre pôle de services publics et cellules commerciales, en cohérence avec l'attractivité du site et la zone de chalandise potentielle, ainsi qu'au projet d'aménagement permettant une meilleure insertion urbaine du bâtiment.

- Concernant **le relogement des ménages** issu de la barre du Grand Mozart qui démarrera dans le temps du protocole, les partenaires souhaitent qu'une stratégie de relogement soit élaborée par le porteur de projet sous la forme d'une charte pendant le temps du protocole, avec des objectifs respectant les principes du règlement général de l'ANRU en termes de relogement dans le neuf ou conventionné de moins de 5 ans, en termes de maîtrise du reste à charge notamment, en cohérence avec les souhaits des ménages.

Article 4. Programme de travail à réaliser au titre du protocole de préfiguration

Quartiers Nord

Mission d'urbaniste-paysagiste coordonnateur

◦ Maître d'Ouvrage : Ville d'Amiens
◦ Co-financeurs : Ville d'Amiens, ANRU
◦ Calendrier : Octobre 2016 – Décembre 2017
◦ Objet : La mission vise à accompagner la collectivité dans la définition puis la mise en œuvre d'une stratégie globale urbaine et paysagère qui tire parti des acquis du projet urbain du quartier. Une approche opérationnelle et financière est demandée afin d'aboutir à un ordonnancement et un cadencement des opérations composant un projet de renouvellement urbain compatible avec la capacité de mutation du quartier.

L'étude est composée de 3 missions, auxquelles s'ajoutent 2 missions transverses :

Mission 1 : Formulation de la stratégie globale urbaine et paysagère (4 mois)
Mission 2 : Approfondissement des potentiels constructibles d'îlots stratégiques (6 mois)
Mission 3 : Préparation à la phase pré-opérationnelle (délai non défini)
Missions transverses : Conseil, suivi, assistance et coordination auprès de la collectivité ; accompagnement aux actions de concertation et de participation

Mission d'expertise de la situation des copropriétés

◦ Maître d'Ouvrage : Amiens Métropole
◦ Co-financeurs : Amiens Métropole, ANAH, Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)
◦ Calendrier : Octobre 2016 - Avril 2017
◦ Objet : La mission doit permettre de recueillir des éléments d'expertise concernant trois copropriétés sur les quartiers nord. L'objectif est d'anticiper les situations de fragilité sociale et bâtie et d'évaluer la nécessité d'accompagner ces copropriétés par des dispositifs financiers exceptionnels en cas de nécessité de travaux.

L'étude est composée de 2 missions :

Mission 1 : Caractérisation de la situation de fragilité des résidences (2 mois)
Mission 2 : Etude préalable (4 mois)

Le prestataire devra produire un rapport détaillé (par copropriété retenue) comprenant l'analyse approfondie de la situation technique, juridique et sociale de la copropriété ainsi que des propositions sur les mesures à mettre en place.
Dans le cas où les résultats de l'étude orientent la démarche vers une étude pré-opérationnelle, il devra fournir les grandes lignes du cahier des charges avec une liste détaillée des expertises complémentaires nécessaires.

Etouvie

Le financement des études relatives au projet Coursives par la CDC est accompagné d'une recommandation adressée à la Ville d'Amiens. La CDC recommande de mener une étude de faisabilité commerciale du projet Coursives qui viendrait confirmer la viabilité du projet.

Mission d'urbaniste-paysagiste coordonnateur

◦ Maître d'Ouvrage : Ville d'Amiens
◦ Co-financeurs : Ville d'Amiens, ANRU
◦ Calendrier : Octobre 2016 – Décembre 2017
◦ Objet : La mission transversale d'urbaniste-coordonnateur doit permettre la continuité de la rénovation urbaine et de replacer le concept initial de parc habité d'Etouvie au centre du projet urbain, en tant qu'exigence essentielle de qualité, facteur d'identification mais aussi d'intégration et de renversement d'image. Garant d'une approche urbaine cohérente à l'échelle d'Etouvie, sa mission s'articulera avec les dernières productions de l'équipe d'urbaniste ayant œuvré sur le PNRU.

L'étude est composée de 2 missions, auxquelles s'ajoutent 2 missions transverses :

Mission 1 : Formulation de la stratégie globale urbaine et paysagère (4 mois)
Mission 2 : Programme d'action et maquette financière NPNRU (4 mois)
Missions transverses : Préparation de la phase opérationnelle d'îlots et de projets ; Conseil, assistance, suivi et coordination

Mission de maîtrise d'œuvre

◦ Maître d'Ouvrage : Ville d'Amiens
◦ Calendrier : lancement au premier trimestre 2017
◦ Objet : Le prestataire devra concevoir un projet architectural et fonctionnel cohérent pour la restructuration globale de la galerie des Coursives (rez-de-chaussée et 1er étage), avec le programme suivant :

- un pôle commercial,
- un pôle santé,
- un pôle de services publics. Pour ce dernier, le maître d'œuvre s'appuiera sur le programme détaillé réalisé par le prestataire dans le cadre de la mission indiquée ci-dessous.

Les principes d'interventions suivants sont retenus :

- suppression du mail de circulation interne,
- création de cellules avec vitrine sur l'extérieur du bâtiment pour une visibilité maximale.

Mission de Géomètre

◦ Maître d'Ouvrage : Ville d'Amiens
◦ Co-financeurs : Ville d'Amiens, CDC
◦ Calendrier : octobre 2015 – février 2016
◦ Objet : Cette mission permet d'effectuer le relevé détaillé du bâtiment des Coursives sur les trois niveaux, relevé topographique et préparation de l'état futur de division

Le marché est décomposé en 4 missions définies comme suit :

Mission 1 : Travaux topographiques intérieurs et extérieurs
Mission 2 : Délimitation de biens fonciers actuels au sein de la copropriété
Mission 3 : Délimitation de biens fonciers au sein de la copropriété après travaux de restructuration des parties bâties à usage commercial et de services
Mission 4 : Etat descriptif de division de la copropriété après travaux de restructuration des parties bâties à usage commercial et de services

Mission d'appui sur la faisabilité juridique de l'opération et sur l'aide au montage juridique du projet

◦ Maître d'Ouvrage : Ville d'Amiens
◦ Co-financeurs : Ville d'Amiens, CDC
◦ Calendrier : Février 2016 – Février 2020
◦ Objet : Cette mission a pour objectif d'aider la collectivité sur l'ensemble des questions juridiques liées au projet de restructuration de la galerie des Coursives.

Cette mission se décompose en 3 phases :

Phase1 : Cadrage de la faisabilité juridique de l'opération
Phase 2 : Evaluation financière de la maîtrise foncière nécessaire au projet
Phase 3 : Assistance au Montage juridique du projet

Ce marché est passé pour un an renouvelable 3 fois. Les bons de commande pour chacune des missions en déterminent la durée.

Le prestataire est chargé d'assister la collectivité sur le fondement juridique de son intervention et les modalités contractuelles d'acquisition et de gestion d'un bien immobilier dans le cadre d'une copropriété. Il a également pour mission d'estimer l'impact financier pour la collectivité de l'ensemble de ces procédures.

Mission de programmiste pour le pôle de services publics

◦ Maître d'Ouvrage : Ville d'Amiens
◦ Co-financeurs : Ville d'Amiens, CDC
◦ Calendrier : Février 2016 – mi 2017
◦ Objet : Cette mission vise à créer un véritable pôle de services publics regroupant les services déjà présents dans les Coursives (mairie de secteur, maison de services publics, police municipale, point info jeunesse...) et des services isolés sur le quartier (mission locale, Centre Médico-Social du Conseil Départemental).
Elle va permettre de définir le programme qui sera remis à l'équipe de maîtrise d'œuvre qui travaillera sur l'ensemble de la restructuration des Coursives.

La mission est décomposée en trois phases :

Phase 1 : Élaboration du pré-programme (8 semaines)
Phase 2 : Elaboration du programme architectural et technique détaillé (4 semaines)
Phase 3 : Assistance à la mise au point du projet après choix de la maîtrise d'œuvre (2 semaines)

Pierre Rollin

Etude de programmation et de conception urbaine

◦ Maître d'Ouvrage : Ville d'Amiens
◦ Co-financeurs : Ville d'Amiens, ANRU
◦ Calendrier : Octobre 2016 – Décembre 2017
◦ Objet : L'objet de la mission est d'assurer la programmation, la conception, le suivi et la coordination urbaine, architecturale et paysagère du projet de requalification du quartier Pierre Rollin et d'assister la collectivité sur le volet de la concertation.
L'étude est composée de 3 missions et d'une mission transverse :

Mission 1 : Formulation des enjeux et élaboration d'un plan stratégique (4 mois)
Mission 2 : Approfondissement du programme d'actions (5 mois)
Mission 3 : Préparation de la phase pré-opérationnelle (6 mois)
Mission transverses : Accompagnement aux actions de participation et de concertation (sur la durée de l'étude)

Expertise juridique et foncière

◦ Maître d'Ouvrage : Ville d'Amiens
◦ Co-financeurs : Ville d'Amiens, ANRU
◦ Calendrier : Octobre 2016 – Décembre 2017
◦ Objet : Il est attendu une assistance juridique sur les problématiques foncières du quartier Pierre Rollin. Le prestataire devra jouer un rôle de conseil auprès de la collectivité dans la définition d'une stratégie foncière à l'échelle du quartier au regard des enjeux du NPNRU en cours de définition.

L'étude est composée de 3 missions :
Mission 1 : Prise de connaissance de la situation foncière du quartier (1 mois)
Mission 2 : Stratégie foncière à mettre en œuvre pour la réalisation du projet de rénovation urbaine (6 mois)
Mission 3 : Conseil à la collectivité et accompagnement juridique (8 mois)

Études thématiques

AMO Habitat

◦ Maître d'Ouvrage : Amiens Métropole
◦ Co-financeurs : Amiens Métropole, ANRU
◦ Calendrier : Novembre 2016 – Avril 2017
◦ Objet : Cette étude a vocation à définir :

1. une répartition équilibrée sur l'ensemble du territoire de la reconstitution de l'offre de logement locatif social démolie à Amiens Nord et Etouvie,
2. les conditions de réussite de la diversification de l'habitat sur les emprises foncières libérées.

Les attendus de cette étude sont pré-opérationnels, il s'agit de garantir :

- la faisabilité (technique et financière) des opérations de reconstitution de logements sur les sites identifiés. Les conclusions des études seront communiquées aux bailleurs sociaux afin d'engager la suite des opérations en qualité de maître d'ouvrage et d'inscrire les opérations dans la seconde convention de renouvellement urbain ;
- la définition d'une programmation de logements et son calendrier de réalisation afin d'avoir une vision des projets à moyen terme (10/15 ans).

L'étude est découpée en 5 missions réparties en 2 volets. Les 2 volets de l'étude pourront être menés concomitamment.

Volet 1 : La reconstitution des logements locatifs sociaux démolis

Mission 1 : Définir la programmation de logements à reconstruire à partir du besoin/souhait des familles à reloger (1 mois)
Mission 2 : Définir les secteurs à enjeux en termes d'équilibre social du territoire (2 mois)
Mission 3 : Etudes de faisabilités dans les secteurs à enjeux (2 mois)

Volet 2 : La diversification de l'habitat

Mission 4 : Réunir les « conditions de réussite » à la diversification de l'habitat à Amiens Nord et Etouvie de la promotion privée (2 mois)
Mission 5 : Définir le potentiel de développement d'une offre locative sociale en PLS à Amiens Nord et Etouvie (1 mois)

Bilan qualitatif des réhabilitations réalisées dans le PRU

◦ Maître d'Ouvrage : Ville d'Amiens
◦ Co-financeurs : Ville d'Amiens, ANRU
◦ Calendrier : Lancement de la mission en octobre 2016
◦ Objet : Il est demandé au prestataire de réaliser une étude complète des opérations de réhabilitation réalisées dans le cadre du 1er programme de rénovation urbaine de la Ville d'Amiens. Elle s'appuiera notamment sur une enquête réalisée auprès des habitants.
Cette étude devra dresser le bilan qualitatif de ces opérations, avec un focus sur les thématiques suivantes :

- Performance thermique des bâtiments ;
- Adaptation des logements aux personnes âgées ou handicapées ;
- Amélioration du confort et du cadre de vie ;
- Attractivité de la résidence.

L'étude est découpée en 4 missions :

Mission 1 : Définition des outils d'analyse en concertation avec les bailleurs et la collectivité (1 mois)
Mission 2 : Analyse technique des projets de réhabilitation (3 mois)
Mission 3 : Analyse des enquêtes de satisfaction et entretiens menés auprès des habitants (3 mois)
Mission 4 : Élaboration du bilan (1 mois)

- Maître d'Ouvrage : Ville d'Amiens
- Co-financeurs : Ville d'Amiens, ANRU
- Calendrier : Lancement de la mission en mai 2017
- Objet : Mission d'expertise sur :
  - la capacité financière des maîtres d'ouvrage à assumer les investissements affichés sur toute la durée du PRU
  - la fiabilité des estimations financières faites par les MOA
  - la cohérence entre la maquette financière et le phasage associé

Le lancement de cette étude ayant vocation à sécuriser la maquette financière interviendra en fin de phase de préfiguration. Le calendrier précis en sera alors défini.

Article 5. Opération(s) faisant l'objet d'une autorisation anticipée de démarrage

Conformément à l'article 1.2.2 du titre II du RGA NPNRU, certaines opérations peuvent faire l'objet d'une autorisation anticipée de démarrage. Cette autorisation ne préjuge pas d'un financement ultérieur par l'Agence, dans le cadre de la future convention pluriannuelle de renouvellement urbain, des opérations concernées.

Le cas échéant, si l'opération bénéficiait ultérieurement d'un financement de l'Agence, la date à partir de laquelle les dépenses pourraient être prises en compte dans l'assiette subventionnable est le 13 janvier 2017, conformément au courrier du DG de l'ANRU du 2 février 2017, joint en annexe.

Point d'articulation du programme de restructuration de l'îlot Colvert, **l'opération d'aménagement d'ensemble sur les espaces publics** portée par Amiens Métropole vient conforter la centralité du secteur en proposant un espace convivial, dynamique tous les jours de la semaine et particulièrement le dimanche ; jour de marché.

Etendu sur près de 18 200 m² libérés par la démolition de l'actuel centre commercial du Colvert et de la halle sportive, le projet rétablit les circulations entre le square, la place publique et la zone de stationnement. L'îlot est intégralement recomposé pour s'ouvrir sur le reste du quartier et valoriser pleinement de nouvelles fonctions commerciales et résidentielles.

Libellé précis de l'opération	Echelle (QPV de rattachement ou EPCI)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Montant prévisionnel de l'opération (HT)	Commentaire	Date de démarrage (mois et année)	Durée de l'opération en mois
Programme d'aménagement d'espaces publics (Colvert)	Quartiers Nord	Amiens Métropole	11 746 798	Intègre les frais liés à la maitrise foncière (dont les démolitions), les études et les travaux	Janvier 2017	48 mois

Conformément à l'article 1.2.2 du titre II du RGA NPNRU, les maîtres d'ouvrages signataires du présent protocole bénéficient d'une autorisation anticipée de démarrage pour les prestations d'ingénierie accompagnant la préparation de la mise en œuvre des opérations d'investissement non financées dans le présent protocole (études pré opérationnelles, expertises préalables, actions préparatoires au relogement des ménages telles que l'accompagnement social, actions de concertation préalable aux travaux – à l'exclusion des honoraires de maîtrise d'œuvre liés aux travaux), sans que cette autorisation préjuge d'un financement des opérations concernées par l'Agence.

Dans l'hypothèse où ces opérations seraient financées dans le cadre de la convention pluriannuelle, cette autorisation anticipée permettra la reprise de ces dépenses de prestation d'ingénierie (études

préalables et pré opérationnelles, concertation, préparation du relogement) dans les assiettes de financement des opérations d'investissement concernées à partir de la date de signature du présent protocole de préfiguration.

L'autorisation anticipée de démarrage ne préjuge pas d'un financement par l'Agence des opérations concernées dans le cadre d'une convention pluriannuelle de renouvellement urbain. Le cas échéant, si l'opération bénéficiait ultérieurement d'un financement de l'Agence, la date de prise en compte des dépenses pourra être, avec l'accord du comité d'engagement ou du directeur général de l'Anru, la date de démarrage de l'opération actée dans le présent protocole de préfiguration, en particulier pour les opérations de démolition ou de reconstitution de l'offre de logement locatif social.

Article 6. Association des habitants et des usagers au projet de renouvellement urbain

La politique de démocratie participative amiénoise pose comme principe l'association des 26 comités de quartier et des 5 conseils citoyens aux décisions prises par la municipalité et la communauté d'agglomération.

Les Maires-adjoints de secteur, en partenariat avec le Maire-adjoint à la démocratie locale et vie associative, sont chargés d'animer cette politique de proximité avec les habitants.

Les quartiers prioritaires ont donc la spécificité de connaître deux échelons de concertation : comités de quartier et conseils citoyens. Ces derniers ont vocation à s'impliquer plus particulièrement dans les actions et projets relevant de la politique de la ville.

Les conseils citoyens amiénois

Les conseils citoyens des quartiers prioritaires amiénois ont été constitués en 2015 et installés progressivement de la fin de l'année 2015 au premier trimestre 2016. Amiens Métropole a mis en place un accompagnement de ces nouvelles instances afin de permettre leur structuration et leur pérennité.

Association des conseils citoyens à la gouvernance du contrat de ville

Le cadre fixé par le contrat de ville prévoit la présence de représentants des conseils citoyens au comité opérationnel de suivi du contrat de ville. Cette instance a vocation à suivre l'avancement des actions du contrat de ville dans ses différentes dimensions.

Le dispositif de concertation dans le projet de renouvellement urbain

Depuis le lancement du premier PRU, Amiens Métropole s'est investie dans des actions de concertation et de communication au plus près des habitants par l'installation des espaces infos-rénovation urbaine animés par un agent du service en charge de la conduite du PRU.

Ce format nécessite aujourd'hui d'être renouvelé afin de toucher davantage les habitants et d'être en phase avec la localisation et la nature des nouveaux projets. L'accueil du public doit permettre à tout un chacun de venir :

- se renseigner sur l'actualité des projets d'aménagement et de construction,
- sur leurs enjeux,
- sur le déroulement des chantiers,
- sur les échéanciers,
- ou bien encore sur l'incidence des travaux au quotidien.

La présence de maquettes, de plans, de documentation, de photos, d'expositions, sont autant d'atouts mis à disposition des habitants pour bien apprécier la réalité et la pertinence du projet. L'animateur se trouve à la disposition des habitants pour les accueillir, les informer et animer les activités, les réunions et les concertations pendant et après chaque opération du programme.

Il assure ces missions sur chacun des quartiers selon des modalités pratiques qui seront définies précisément pendant les premiers mois de la période de préfiguration.

L'animateur mènera ces actions en collaboration étroite avec les chargés de mission PRU sur chacun des quartiers en renouvellement urbain.

Les marches exploratoires

Des associations présentes sur les quartiers mettront en place avec l'appui de la DDCS des marches exploratoires dédiées aux femmes. Ces marches ont notamment vocation à développer la participation des habitantes aux politiques publiques menées sur leur quartier. Un lien sera fait avec les actions de gestion urbaine de proximité qui pourront venir corriger les dysfonctionnements identifiés lors des marches.

Article 7. Articulation avec la convention intercommunale prévue à l'article 8 de la loi du 21 février 2014

La Convention d'Équilibre Territoriale (CET) est la déclinaison opérationnelle des orientations stratégiques d'Amiens Métropole en matière d'attributions et de mutations de logements locatifs sociaux. Ces orientations visent à garantir les grands équilibres territoriaux notamment pour limiter la spécialisation sociale des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

Conformément à l'article 8 de la LOI n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, la Convention d'Equilibre Territorial doit définir « *une convention intercommunale qui définit, en cohérence avec la politique intercommunale en matière d'attributions de logements sociaux et les objectifs du contrat de ville :*

1° Les objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires à l'échelle intercommunale à prendre en compte pour les attributions de logements sociaux, dont les mutations, en tenant compte de la situation des quartiers prioritaires de la politique de la ville et dans le respect des articles L. 300-1 et L. 441-2-3 du code de la construction et de l'habitation ; ces objectifs sont fixés en fonction du critère de revenu mentionné au 2° du I de l'article 5 de la présente loi et des engagements pris en matière de relogement des personnes relevant des accords collectifs prévus aux articles L. 441-1-1 et L. 441-1-2 du code de la construction et de l'habitation ;

2° Les modalités de relogement et d'accompagnement social dans le cadre des projets de renouvellement urbain ;

3° Les modalités de la coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droits de réservation pour mettre en œuvre les objectifs de la convention.

Cette convention, annexée au contrat de ville, est conclue après consultation des associations de locataires affiliées à une organisation siégeant à la Commission nationale de concertation, des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées et des associations de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement. »

1. La méthodologie de travail

Lors de son installation le 11 juillet 2016, la Conférence Intercommunale du Logement a défini ses modalités de travail :

1. Des ateliers de travail thématiques portant :
   - 1er atelier : sur les orientations en matière d'attributions et mutations (ainsi que les objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires à l'échelle intercommunale prévues à l'article 8 de la Loi de Programmation pour la Ville et la Cohésion urbaine), les modalités de relogement et d'accompagnement social dans le cadre du projet de renouvellement urbain et enfin les modalités de coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droits de réservation.
     - **3/4 réunions par sous-thématiques (attributions et mutations, relogement et partenariat bailleurs sociaux et réservataires).**
   - 2nd atelier : sur le Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur de Logement Social.

- **3/4 réunions**

2. Une commission restreinte dont la finalité est de se prononcer sur la nature des travaux conduits lors des ateliers avant la présentation en commission plénière.

2. L'association des partenaires lors des ateliers ou de la commission restreinte

Les différents acteurs seront associés aux différentes instances dont les associations de représentants des locataires pour la CET. De même que les 6 principales communes ayant du patrimoine sur le territoire : Amiens, Longueau, Rivery, Salouël, Saleux. Les communes de Boves et Camon sont associées en qualité d'élus rapporteurs des ateliers.

Conseil Départemental de la Somme

Union Régionale pour l'Habitat en Picardie
OPAC d'Amiens
OPSOM
SIP
Maison du Cil
SIA Habitat
ICF Nord Est - Agence d'Amiens

Action Logement
Préfecture de la Somme
Maison Départementale des Personnes Handicapées

APREMIS
COALLIA (Ex AFTAM)

SOLIHA Somme
Accueil & Promotion - Résidence La Licorne
ADOMA
AIVS - 80 Duo Immobilier
Foyer Avenir (CHRS)
UDAUS 80 (Union Départementale d'Accueil et d'Urgence Sociale Somme)
FNARS Picardie (Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale)

Fédération A.F.O.C. (Association Force Ouvrière de la Somme)
Fédération de la Somme C.N.L. (Confédération Nationale du Logement)
Union Départementale de la CLCV (Consommation, Logement, Cadre de vie)

Croix Rouge Unité Locale du Grand amiénois
Le CCRPA de PICARDIE (Conseil Consultatif Régional des Personnes Accueillies et Accompagnées)
URIOPSS - Picardie
EMMAÜS Somme
Habitat et Humanisme 80
UDAF 80

3. Les échéances de la CET

Son élaboration repose sur trois grandes étapes :

1ère étape : Elaboration d'un diagnostic territorialisé

Travail conduit en 2015 par l'ADUGA
Méthodologie retenue :

- Afin d'introduire le travail sur les questions de peuplement et d'éclairer les problématiques d'équilibre territorial et de mixité sociale, en 2015, Amiens Métropole a confié à l'ADUGA une étude sur l'évolution sociodémographique des quartiers et communes d'Amiens Métropole entre 1990 et 2011.
- 5 indicateurs socioéconomiques en observant largement l'ensemble des quartiers et communes de l'agglomération :
  1. Taux de chômage
  2. Taux d'employés et d'ouvriers
  3. Les emplois à temps partiel
  4. Le taux de familles monoparentales
  5. Le taux de ménages ne disposant pas de voiture
  6. Le revenu médian des ménages (2001-2011)
- Les résultats à l'échelle des communes et des quartiers prioritaires de la Ville d'Amiens ont été mis en perspective avec la moyenne métropolitaine.
- Un second volet de l'étude portait sur l'analyse concernant les caractéristiques et le peuplement du parc locatif social d'Amiens Métropole à partir de 5 indicateurs de fragilité :
  1. Les ménages avec 3 enfants et plus
  2. Les familles monoparentales
  3. Les ménages d'une seule personne
  4. Les ménages dont la personne de référence a plus de 59 ans
  5. Les ménages sous le seuil de pauvreté
- Quatre secteurs d'observations ont été définis :

1. Amiens Métropole
2. Les quartiers prioritaires au titre de la Politique de la Ville
3. La Ville d'Amiens hors quartiers prioritaires
4. Les communes périurbaines

Ce travail a été conduit en partenariat avec l'Etat ainsi que les bailleurs sociaux.

2de étape : La définition des orientations stratégiques d'Amiens Métropole en lien avec les différents partenaires – élaboration de la Convention Cadre

4ème trimestre 2016 : ateliers thématiques de la CIL
- Echange avec les partenaires sur le diagnostic socioéconomique et les indicateurs de fragilité du territoire.
- Proposition d'orientations stratégiques en matière d'attributions et de mutations.

1er trimestre 2017 : présentation à la commission restreinte de la CIL
2nd trimestre 2017 : présentation à la commission plénière de la CIL
3ème trimestre 2017 : sollicitation de l'avis de l'Etat et présentation en Conseil Communautaire

3ème étape : Élaboration de la Convention d'Equilibre Territorial

Elle précise les conditions de mise en œuvre des orientations de la politique intercommunale en matière d'attributions et de mutations approuvées dans la convention cadre.
La CET définit les objectifs de mixité sociale et d'équilibre à l'échelle du territoire :

En cohérence avec la politique intercommunale et les objectifs du Contrat de ville.

En tenant compte de la situation des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Dans le respect des critères de priorité du PDALHPD et du DALO/DAHO.

4ème trimestre 2016 : ateliers thématiques
- Echange sur les propositions d'objectifs et d'indicateurs de mixité sociale et d'équilibre à l'échelle du territoire.

1er trimestre 2017 : présentation en commission restreinte de la CIL (projet)
2nd trimestre 2017 : présentation en commission plénière de la CIL (projet)
Attendre le retour de l'État et du Conseil Communautaire sur la Convention cadre
3ème trimestre ou 4ème trimestre 2017 : présentation en Conseil Communautaire
Début 2018 : signature des différents partenaires

Article 8. Gouvernance et conduite de projet

8.1. Gouvernance

Les instances de pilotage du contrat de ville

	Type d'instance	Acteurs associés	Fréquence
Comité de pilotage stratégique	Politique	Etat, Ville d'Amiens, Amiens Métropole, Conseil Départemental, Conseil Régional, ANRU	2/an
Comité opérationnel de suivi	Technique	Etat, Ville d'Amiens, Amiens Métropole, Conseil Départemental, Conseil Régional	4/an
1 commission par axe stratégique du contrat de ville	Technique	Etat, Ville d'Amiens, Amiens Métropole, signataires du contrat de ville	4/an
Comité des partenaires du PRU	Politique	Maîtres d'ouvrage et financeurs du PRU, Etat	2/an
Comité de secteur par quartier	Technique	Vice-Président Politique de la Ville, Maires-Adjoints de secteur	6/an
Equipe territoriale par quartier	Technique	Services techniques collectivités, DDTM, bailleurs	environ 10/an

Le pilotage du PRU s'inscrit dans le processus de conduite du contrat de ville.

Deux instances propres au projet de renouvellement urbain :

Le comité des partenaires : cette instance rassemble les partenaires opérationnels et financiers du projet de renouvellement urbain. L'actualité du projet (avancement financier, avancement opérationnel, changement de programme, projet d'avenant) y est abordée sous le pilotage du Vice-Président chargé de la Politique de la Ville.

Les équipes territoriales : cette instance associe les services de la collectivité aux partenaires du PRU pour le suivi opérationnel et la coordination des études, des opérations du projet de renouvellement urbain.

Une instance commune au contrat de ville et au PRU :

Le comité de secteur : cette instance pilotée par le Maire-Adjoint de secteur en présence du Vice-Président chargé de la Politique de la Ville est dédiée à la mise en œuvre du Contrat de Ville sur l'ensemble des quartiers prioritaires.

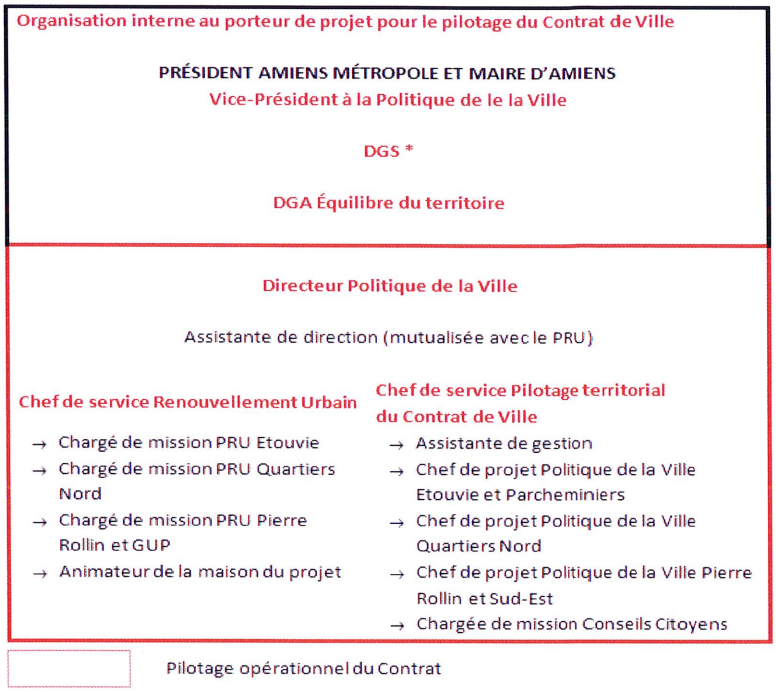
8.2. Conduite de projet

Le pilotage opérationnel sera assuré par un service dédié au Projet de Renouvellement Urbain composé de :

- 1 Chef de projet,
- 3 Chargés de mission,
- 1 animateur des maisons du projet.

Deux agents avec une fiche de poste de « chargé de relogement » rejoindront le service Projet de Renouvellement Urbain au cours du second semestre 2016 dans la perspective de l'engagement du processus de relogement du Grand Mozart.

Ce service est intégré à la direction Politique de la Ville, en charge du pilotage du Contrat de Ville :



8.3. Association des maîtres d'ouvrage et des futurs investisseurs privés

Le comité des partenaires est l'instance privilégiée d'échanges à un niveau stratégique pour tous les acteurs du PRU.

Ces échanges se déclinent à un niveau technique par l'association des équipes des différents maîtres d'ouvrage dans toutes les réunions nécessaires à la définition du projet de renouvellement urbain.

Néanmoins, il convient de distinguer les maîtres d'ouvrage dont l'implication dans le Projet de Renouvellement Urbain est ancienne et relève d'un certain automatisme (bailleurs sociaux, département, région) et ceux dont la bonne implication est un enjeu du NPNRU (promoteurs, acteurs économiques, CDC, EPARECA).

La conduite de projet veillera à impliquer les nouveaux acteurs en fonction de l'avancement de la définition du projet et du niveau de précisons dont ces acteurs ont besoin pour apprécier l'opportunité de leur engagement dans le PRU.

Des réunions *ad hoc* pourront être organisées dans l'objectif de favoriser l'implication de nouveaux acteurs, notamment les promoteurs immobiliers dont l'arrivée sur les quartiers ANRU serait un signal fort de diversification de l'habitat.

Article 9. Opérations financées au titre du programme de travail

Les opérations financées par l'ANRU dans le cadre du présent protocole, ci-après présentées, sont détaillées dans le tableau en annexe 7. Le financement des opérations par l'Anru est réalisé conformément aux modalités prévues dans le titre II du règlement général de l'Anru relatif au NPNRU. Les dépenses des opérations financées dans le cadre de l'article 9 peuvent être prises en compte à partir de la date du comité d'engagement à savoir le 18 avril 2016, conformément au courrier transmis par le Directeur Général de l'ANRU au porteur de projet le 29 juillet 2016.

9.1. Modalités de financement par l'Anru de la conduite du projet de renouvellement urbain

Conduite de Projet :

- 1 chef de Projet Renouvellement Urbain, temps consacré au protocole : 100%

Le chef de projet Renouvellement Urbain a pour mission le pilotage stratégique de la contractualisation ANRU dans ses différents volets (règlementaire, financier, communication, concertation).

- 2 chargés de mission Renouvellement Urbain (Quartiers Nord, Etouvie), temps consacré au protocole : 100%

Les chargés de mission Renouvellement Urbain ont pour mission de décliner opérationnellement les engagements de la contractualisation Anru sur leur quartier de référence et de coordonner les interventions des différents partenaires du projet.

- 1 animateur de la Maison du Projet, temps consacré au protocole : 100%

L'animateur de la Maison du Projet a pour mission de mener la politique de communication et de concertation du Projet de Renouvellement Urbain. Il est l'interlocuteur privilégié des habitants et des acteurs locaux sur les questions liées aux opérations Anru.

Libellé précis de l'opération	Echelle (QPV de rattachement ou EPCI)	Maître d'ouvrage (raison sociale)	Assiette de subvention (HT)	Taux de subvention ANRU	Montant de subvention Anru	Commentaire (mode calcul subvention, cofinancements prévus…)	Date de démarrage (mois et année)	Durée de l'opération en mois
Chef de projet PRU	Amiens Métropole	Amiens Métropole	172 500	50%	86 250	1 ETP	Avril 2016	18 mois
Chargé de mission PRU	Etouvie	Amiens Métropole	142 500	50%	71 250	1 ETP	Avril 2016	18 mois
Chargé de mission PRU	Quartiers Nord	Amiens Métropole	142 500	50%	71 250	1 ETP	Avril 2016	18 mois
Animateur de la Maison du projet	Amiens Métropole	Amiens Métropole	142 500	50%	71 250	1 ETP	Avril 2016	18 mois

9.2. Modalités de financement par l'Anru des études, expertises et moyens d'accompagnement du projet prévu dans le programme de travail

Le protocole de préfiguration finance un programme d'études (cf. article 4) qui a vocation à définir le nouveau programme de renouvellement urbain amiénois.

Libellé précis de l'opération	Echelle (QPV de rattachement ou EPCI)	Maître d'ouvrage (raison sociale)	Assiette de subvention (HT)	Taux de subvention ANRU	Montant de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul Subvention, cofinancements prévus...)	Date de démarrage (mois et année)	Durée de l'opération en mois
Mission d'urbaniste coordinateur	Quartiers Nord	Ville d'Amiens	150 000	50%	75 000		Octobre 2016	14 mois
Mission d'urbaniste coordinateur	Etouvie	Ville d'Amiens	100 000	50%	50 000		Octobre 2016	14 mois
AMO Habitat	Amiens Métropole	Amiens Métropole	120 000	50%	60 000		Novembre 2016	6 mois
Bilan qualitatif de réhabilitations réalisées dans le PRU1	Amiens Métropole	Ville d'Amiens	40 000	50%	20 000		Novembre 2016	8 mois
AMO Soutenabilité financière et opérationnelle	Amiens Métropole	Ville d'Amiens	30 000	50%	15 000		Juin 2017	6 mois
Plan Guide Aménagement Pierre Rollin	Pierre Rollin	Ville d'Amiens	150 000	50%	75 000		Octobre 2016	14 mois
Expertise juridique et foncière Pierre Rollin	Pierre Rollin	Ville d'Amiens	30 000	50%	15 000		Octobre 2016	14 mois

Les conclusions de ces études et expertises du programme de travail feront l'objet d'une présentation synthétique dans le dossier remis à l'Anru et à ses partenaires en vue de la signature d'une convention pluriannuelle de renouvellement urbain.

9.3. Modalités de financement par l'Anah des études et des expertises du programme de travail

Les opérations financées par l'Anah, ci-après présentées, sont détaillées dans le tableau en annexe 9.

Les conclusions de ces études du programme de travail feront l'objet d'une présentation synthétique dans le dossier remis à l'Anru et à ses partenaires en vue de la signature d'une convention pluriannuelle de renouvellement urbain.

Présentation de l'étude : cf. article 4

Libellé précis de l'opération	Echelle (QPV de rattachement ou EPCI)	Maître d'ouvrage (raison sociale)	Assiette de subvention (HT)	Taux de subvention Anah	Montant de subvention Anah	Commentaire (mode calcul Subvention, cofinancements prévus...)	Date de démarrage (mois et année)	Durée de l'opération en mois
Expertise sur les situations des copropriétés des Quartiers Nord	Quartiers Nord	Amiens Métropole	60 000	50%	30 000	Subvention ANAH & CDC	Novembre 2016	6 mois

9.4. Modalités de financement par la Caisse des Dépôts du programme de travail

Les opérations financées par la Caisse des Dépôts, ci-après présentées, sont mentionnées en annexe 10. Les modalités d'intervention seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents maîtres d'ouvrage concernés et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

Le financement des études relatives au projet Coursives par la CDC est accompagné d'une recommandation adressée à la Ville d'Amiens. La CDC recommande de mener une étude de faisabilité commerciale du projet Coursives qui viendrait confirmer la viabilité du projet.

Présentation des études : cf. article 4

Libellé précis de l'opération	Echelle (QPV de rattachement ou EPCI)	Maître d'ouvrage (raison sociale)	Assiette de subvention (HT)	Taux de subvention CDC	Montant de subvention CDC	Commentaire (mode calcul Subvention, cofinancements prévus...)	Date de démarrage (mois et année)	Durée de l'opération en mois
Coursives - Mission d'appui sur la faisabilité juridique de l'opération	Etouvie	Ville d'Amiens	76 313	50%	38 156		Février 2016	48 mois
Coursives - Mission de programmiste pour le pôle de services publics	Etouvie	Ville d'Amiens	19 440	50%	9 720		Février 2016	4 mois
Coursives - Géomètre	Etouvie	Ville d'Amiens	27 850	50%	13 925		Octobre 2015	5 mois
Expertise sur les situations des copropriétés des Quartiers Nord	Quartiers Nord	Amiens Métropole	60 000	25%	15 000	Subventions ANAH & CDC	Novembre 2016	6 mois

Article 10. Opérations d'investissement financées dans le protocole de préfiguration

Les opérations financées par l'Anru dans le cadre du présent protocole examiné par le comité d'engagement, ci-après présentées, sont détaillées dans le tableau en annexe 7. Leur financement par l'Anru est réalisé conformément aux modalités prévues dans le titre II du règlement général de l'Anru relatif au NPNRU et dans le règlement financier de l'Anru relatif au NPNRU. Ce tableau financier des opérations physiques indique pour ces opérations l'assiette de financement telle que définie par le RGA relatif au NPNRU, le taux de financement sur assiette, le montant du concours financier de l'Anru, le calendrier opérationnel et l'ensemble des cofinancements mobilisés.

La date de prise en compte des dépenses pour chacune des opérations ci-dessous correspond à la date du comité d'engagement d'Amiens Métropole soit le 18 avril 2016 conformément au courrier du DG de l'ANRU du 2 février 2017.

Démolition du Grand Mozart

Construite en 1968, la résidence du Grand Mozart (R+9) présente une capacité de 148 logements et 9 locaux annexes. Au 1er septembre 2016, elle abrite 125 familles, 4 associations et connaît un taux de vacance de 14%. Le programme de démolition porté par la Maison du CIL comprend la déconstruction du bâtiment et la démolition des aménagements de résidentialisation. La livraison d'un terrain nu et engazonné doit permettre de développer un programme d'habitat diversifié sur ce foncier.

Programme commercial EPARECA

Point d'orgue du projet de restructuration de l'îlot Colvert, la construction d'un nouveau centre commercial par l'EPARECA a pour objectif de reconstituer un pôle commercial attractif au cœur du quartier. 21 cellules dont une moyenne surface alimentaire sont envisagées pour proposer une offre diversifiée et qualitative. Le traitement des espaces publics par la collectivité vient accompagner le programme et assurer sa parfaite intégration dans le plan de rénovation urbaine de ce secteur.

Construction de 22 logements par la SIP – îlot des Corbières

La SIP construira 22 logements en accession sociale à la propriété sur le site des Corbières. Il s'agit ici de proposer une offre diversifiée de logements sur le quartier Etouvie et de finaliser le renouvellement urbain du secteur Bourgogne-Thuillez-Corbières. L'opération se composera de 14 logements individuels et de 8 logements intermédiaires qui ont la particularité de pouvoir s'adapter à l'agrandissement de la famille par la transformation d'une terrasse en pièce à vivre.

Libellé précis de l'opération	Nature d'opération	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette de Financement (HT)	Taux de subvention ANRU	Subvention ANRU	Commentaire	Date de démarrage (mois et année)	Durée de l'opération	Echelle (QPV de rattachement ou EPCI)
Démolition du Grand Mozart	Quartiers Nord	Maison du CIL	6 610 020	70%	4 627 014		Janvier 2017	48 mois	Quartiers Nord
Programme commercial EPARECA	Quartiers Nord	EPARECA	1 836 339	50%	918 169	Uniquement phase 1 (galette commerciale)	Juin 2017	22 mois	Quartiers Nord
Construction de logements, îlots des Corbières	Accession à la propriété	SIP	3 502 507	10 000 €/logement	220 000	22 logements PSLA	Janvier 2017	12 mois	Etouvie

Article 11. Durée du protocole de préfiguration

Le présent protocole de préfiguration prend effet à compter de la date de signature de ce dernier.

La préparation et la mise en œuvre de la convention pluriannuelle pourra démarrer avant l'achèvement du protocole de préfiguration.

11.1 La durée d'exécution du programme physique

Chaque maître d'ouvrage est tenu au respect du calendrier individuel des opérations prévu au programme physique tel que détaillé aux articles 9 et 10 du présent protocole.

Ce calendrier opérationnel se déroule entre la date de lancement opérationnel de la première opération, à savoir le 1er janvier 2017, et la date de fin opérationnelle de la dernière opération, à savoir le 31 décembre 2020.

La date de fin opérationnelle des opérations d'ingénierie visées à l'article 9 est fixée au 31 décembre 2017.

La date de fin opérationnelle des opérations d'investissement visées à l'article 10 est fixée au 31 décembre 2020.

11.2 La durée administrative du protocole de préfiguration

Le présent protocole prend effet à partir du 3 mars 2017.

Le présent protocole s'achève le 31 décembre 2023.

Article 12. Conditions de finalisation du projet de convention pluriannuelle de renouvellement urbain - points de rendez-vous avec l'ANRU

A l'achèvement du programme de travail, le porteur de projet déposera auprès de l'Agence le dossier présentant le programme urbain détaillé et le(s) projet(s) résultant des études prévues au programme

de travail, en vue d'une contractualisation avec l'Agence par une convention pluriannuelle de renouvellement urbain.

Les financeurs sont associés à l'avancement du programme de travail, en participant aux principales étapes de présentation et de validation des études prévues au protocole. Ces étapes correspondent au calendrier et délais de réalisation inscrits dans le cahier des charges des prestations.

À mi-parcours du déroulement des études, au moment du choix d'un scénario de projet urbain pour les deux quartiers d'intérêt national, un rendez-vous sera organisé pour connaître l'avis de l'ANRU et de ses partenaires.

Par ailleurs, des points d'avancement sur l'ensemble de la démarche seront réalisés à 6 mois (septembre 2017) et à 12 mois (mars 2018), à compter de la signature du protocole par le porteur de projet.

Article 13. Conditions juridiques de mise en œuvre et d'application du protocole de préfiguration

13.1. Contreparties mises à disposition d'UESL-Action Logement

Le financement par l'Anru de projets de renouvellement urbain dans le cadre d'une convention pluriannuelle de renouvellement urbain est conditionné par la mise à disposition de contreparties au profit d'Action Logement, conformément à la convention Etat-Anru-UESL Action Logement portant sur le NPNRU. Les signataires du protocole s'engagent à respecter les termes de cette convention tripartite et à définir pendant la phase de protocole ces contreparties, notamment en termes de mise à disposition de foncier et de réservations de logements locatifs sociaux.

13.2. Intégration des exigences d'insertion des habitants des QPV dans les marchés publics, notamment destinées aux opérations du protocole

Les maîtres d'ouvrage s'engagent à respecter les orientations de la nouvelle charte nationale d'insertion de l'Anru adoptée par le conseil d'administration du 24 mars 2015.

13.3. Le financement des opérations contractualisées dans le protocole

13.3.1. Le financement des opérations par l'Anru

Le tableau financier type de l'annexe 7 est un tableau prévisionnel des dépenses et des recettes estimées, opération par opération, maître d'ouvrage par maître d'ouvrage, qui, au sens du règlement financier, programme des crédits sur les ressources financières du NPNRU.

Les montants des concours financiers de l'Agence résultent de l'application des dispositions du titre II du règlement général de l'Anru relatif au NPNRU.

Au titre du présent protocole de préfiguration : la participation financière de l'Anru, au titre du NPNRU, s'entend pour un montant global maximal non actualisable de concours financiers de 6 375 183 €, comprenant 6 375 183 € de subventions dont :

- 300 000 € pour les moyens dédiés à la conduite de projet visés à l'article 9.1,
- 310 000 € pour études, expertises et moyens d'accompagnement du projet prévus dans le programme de travail visés à l'article 9.2,
- et 5 765 183 € pour les opérations d'investissement visées à l'article 10.

Les participations financières des signataires du présent protocole sont détaillées dans la programmation prévisionnelle du tableau financier. Sont également indiquées des participations financières de tiers non signataires dont l'obtention est de la responsabilité de chaque maître d'ouvrage, et qui peuvent être détaillées dans une autre annexe.

Les subventions de l'Anru sont attribuées sous réserve des dispositions du règlement général et du règlement financier en vigueur à la date de l'engagement financier de l'opération et du respect des engagements contractuels inscrits dans le présent protocole de préfiguration.

13.3.2. Le financement des opérations par l'Anah

L'attribution et le versement des subventions de l'Anah s'effectuent conformément aux modalités prévues par ses règlements.

Au titre du présent protocole, l'engagement de l'Anah s'entend pour un montant global maximal, non actualisable, de 30 000 €, répartis selon la programmation prévisionnelle du tableau de l'annexe 9. Les participations financières des signataires du présent protocole y sont détaillées. Sont également indiquées des participations financières de tiers non signataires dont l'obtention est de la responsabilité de chaque maître d'ouvrage, et qui peuvent être détaillées dans une autre annexe.

13.3.3. Le financement des opérations par la Caisse des Dépôts et Consignations

Les aides accordées par la Caisse des Dépôts, mentionnées dans le tableau en annexe 10, et ses modalités d'intervention, seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

13.4. Contrôle et audits

Sur demande de l'Agence, les maîtres d'ouvrage signataires faciliteront, à tout moment, le contrôle par l'Agence de l'utilisation des subventions reçues, de la réalisation et de l'évaluation des engagements et objectifs du présent protocole de préfiguration, notamment par l'accès à toute pièce justificative, tout document et information dont elle jugerait la production nécessaire.

Le cas échéant, les maîtres d'ouvrage faciliteront également le contrôle sur place, réalisé dans ce cadre et pour les besoins exclusifs des vérifications et évaluations précitées. En ce cas, les contrôles sont exercés par des agents habilités par le directeur général de l'Anru. Le signataire du protocole de préfiguration est averti au préalable et peut se faire assister d'un conseil. Le directeur général de l'Anru peut, en tant que de besoin, faire appel à des agents habilités à effectuer le contrôle de l'administration (Inspection Générale, etc.).

13.5. Conséquences du non-respect des engagements

Les manquements constatés dans l'application du présent protocole de préfiguration font l'objet d'une analyse de leurs causes et conséquences diligentée par le directeur général de l'Anru, en lien avec le délégué territorial. Celui-ci prend éventuellement l'avis du comité d'engagement de l'Agence, statue directement ou saisit, si nécessaire, son conseil d'administration.

Il peut décider :

- le rappel solennel au porteur de projet et aux maîtres d'ouvrage de leurs engagements contractuels ;
- la suspension des paiements pour un ou plusieurs maîtres d'ouvrage ;
- le réexamen du protocole de préfiguration pouvant appeler la signature d'un avenant ;

- la requalification du financement prévu dans le protocole qui peut impliquer le remboursement partiel ou total des aides attribuées par l'Agence ;
- la suspension, voire la résiliation du protocole.

Dans tous les cas, la décision prise est portée à la connaissance de l'ensemble des signataires du protocole.

13.6. Clause de renégociation du protocole

Le présent protocole de préfiguration pourra donner lieu à renégociation dans le cas où seraient constatés des changements substantiels de l'environnement juridique et financier dans lequel s'inscrit l'action de l'Agence.

13.7. Traitement des litiges

Les litiges survenant dans l'application du présent protocole seront portés devant la juridiction compétente du siège social de l'Anru.
Pour ce qui concerne les actions financées par l'Anah, les litiges survenant dans l'application du présent protocole sont régis par le règlement général de l'Anah.

13.8. Conditions d'attribution des concours financiers de l'Agence

Les signataires du présent protocole de préfiguration confirment avoir pris connaissance de l'ensemble des conditions d'attribution des concours financiers de l'Agence précisées dans son règlement général et son règlement financier relatifs au NPNRU.

Date[1] 16 mars 2017

Signatures

En présence de :

Bernard CAZENEUVE
Premier ministre

En présence de :

Patrick KANNER
Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports

Pour l'État		Pour l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
Bernard CAZENEUVE Premier ministre		François PUPPONI Président

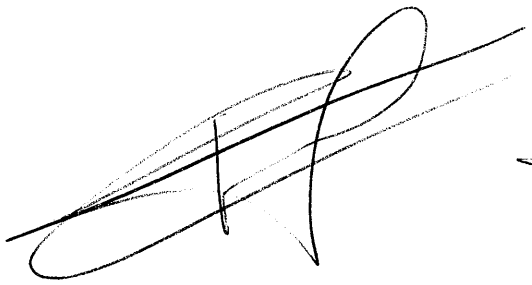
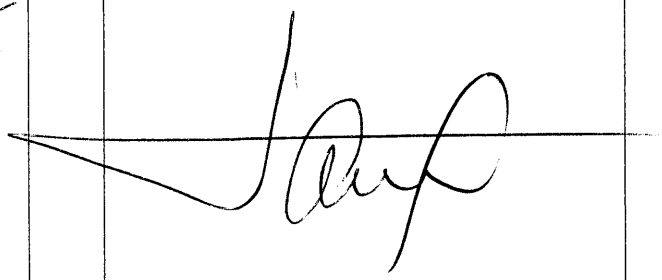
Pour l'État		Pour l'État
Patrick KANNER Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports		Philippe DE MESTER Préfet de la Somme

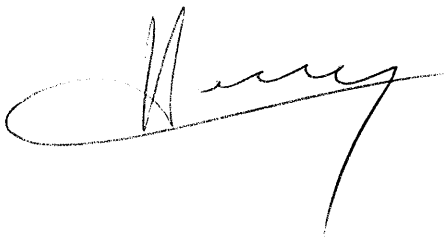
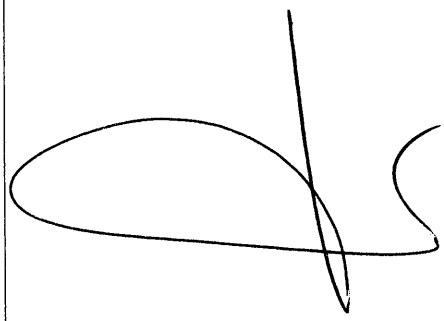
[1] Apposée par le dernier signataire

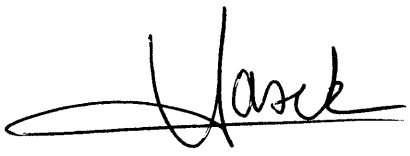
Pour Amiens Métropole		Pour la Ville d'Amiens
Alain GEST Président		Brigitte FOURÉ Maire

Pour le Département de la Somme		Pour la Région Hauts-de-France
Laurent SOMON Président		Xavier BERTRAND Président

Pour l'ANRU		Pour l'ANAH
Nicolas GRIVEL Directeur Général		Blanche GUILLEMOT Directrice Générale

Pour l'OPH D'AMIENS MÉTROPOLE		Pour la Maison du Cil
		
David QUINT Directeur Général		Gilles TARDY Directeur Général

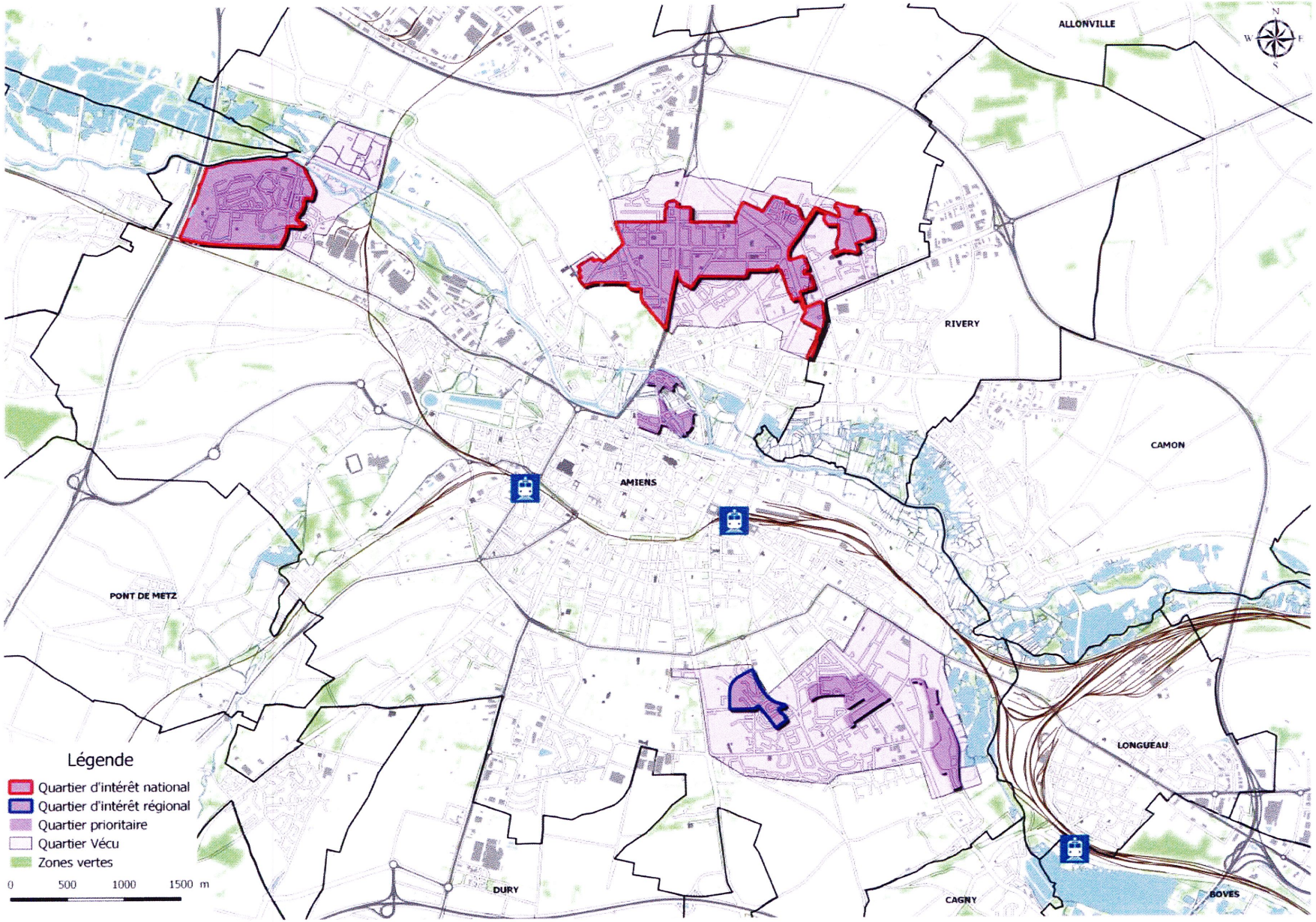
Pour la SIP HLM		Pour la Caisse des dépôts et Consignations
		
Alain HERRENG Directeur Général		Myriam MAHÉ-LORENT Directrice Déléguée d'Amiens et Directrice Adjointe de la Direction Hauts-de-France

Pour l'EPARECA		
		
Valérie LASEK Directrice Générale		

ANNEXES

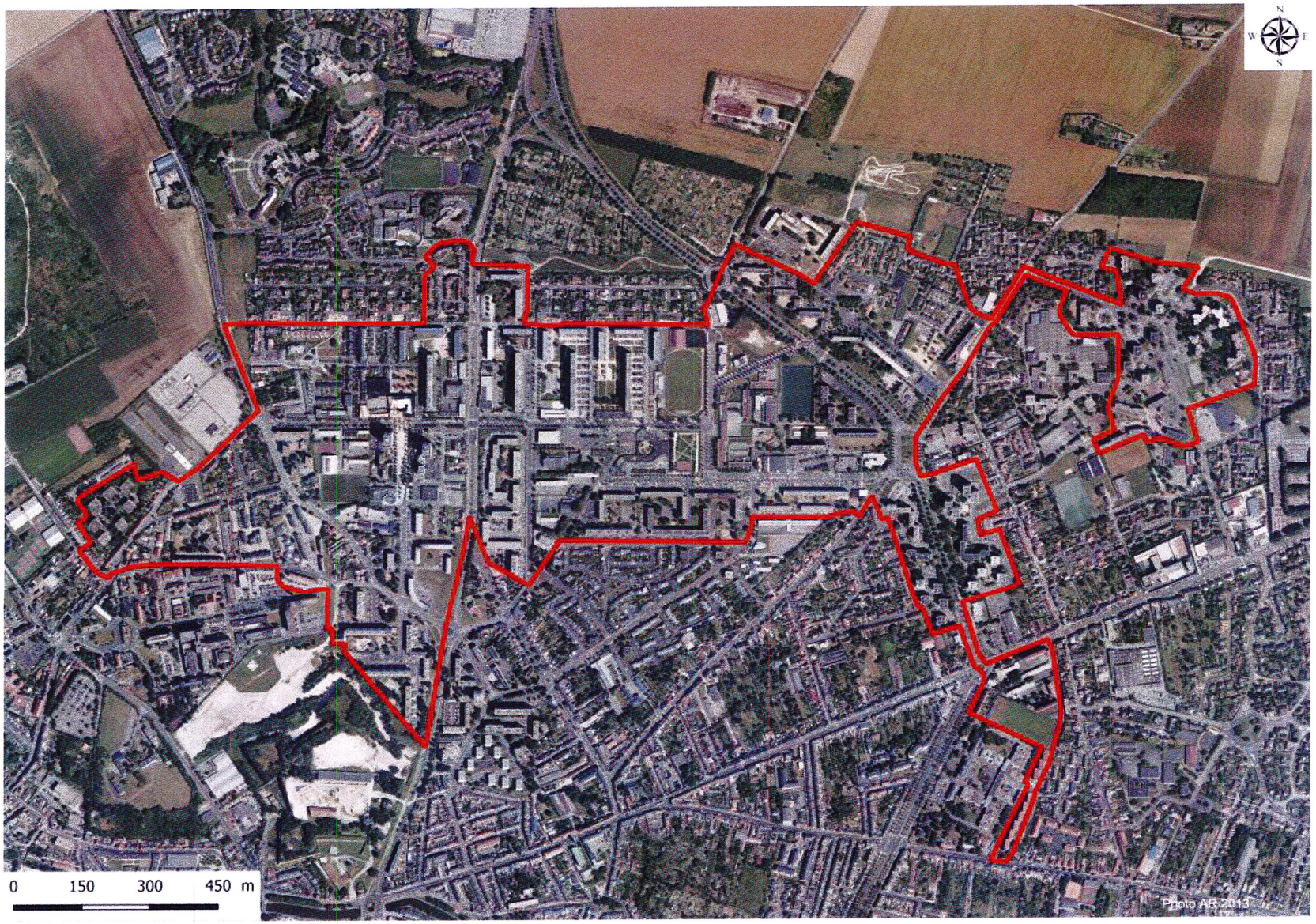
1. Plan de situation des quartiers identifiés à l'article 1 au sein du territoire du contrat de ville
2. Plans des quartiers concernés par les projets ANRU
3. Plans présentant les premières orientations stratégiques
4. Description de la gouvernance et de la conduite de projet
5. Synthèse des diagnostics et études déjà réalisés
6. Présentation et plan de localisation des opérations en cours de réalisation
7. Tableau financier relatif au protocole de préfiguration
8. Planning de réalisation des actions du programme de travail
9. Tableau des financements de l'Anah
10. Tableau des financements de la CDC
11. Opérations préconventionnées
12. Note d'intention sur la maison du projet de renouvellement urbain
13. Fiches Analytique et Technique
14. Courriers du DG de l'ANRU relatifs à la date de prise en compte des dépenses liées aux opérations préfinancées et en autorisation de démarrage anticipé

Annexe 1 - Plan de situation des quartiers identifiés à l'article 1 au sein du territoire du contrat de ville

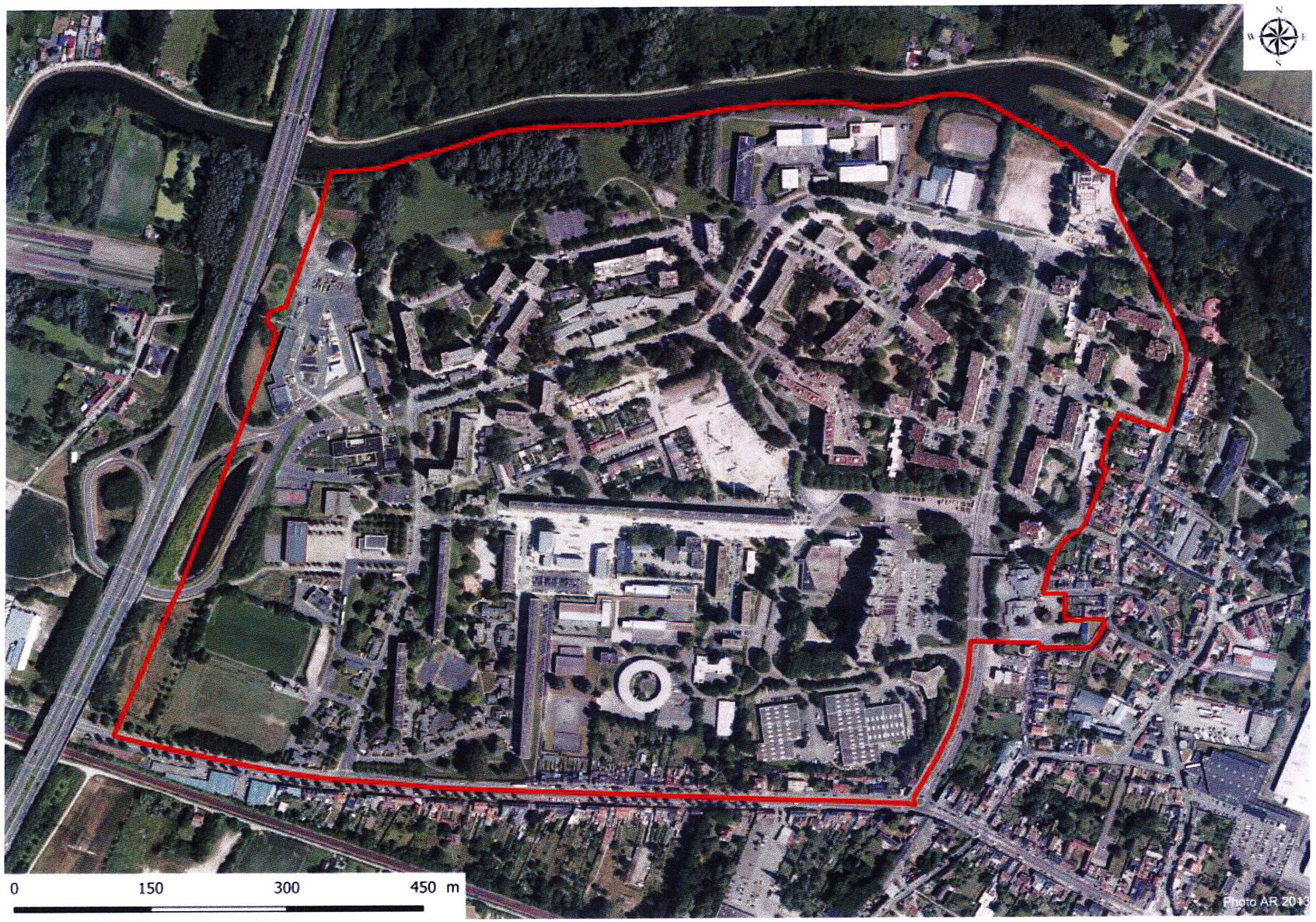


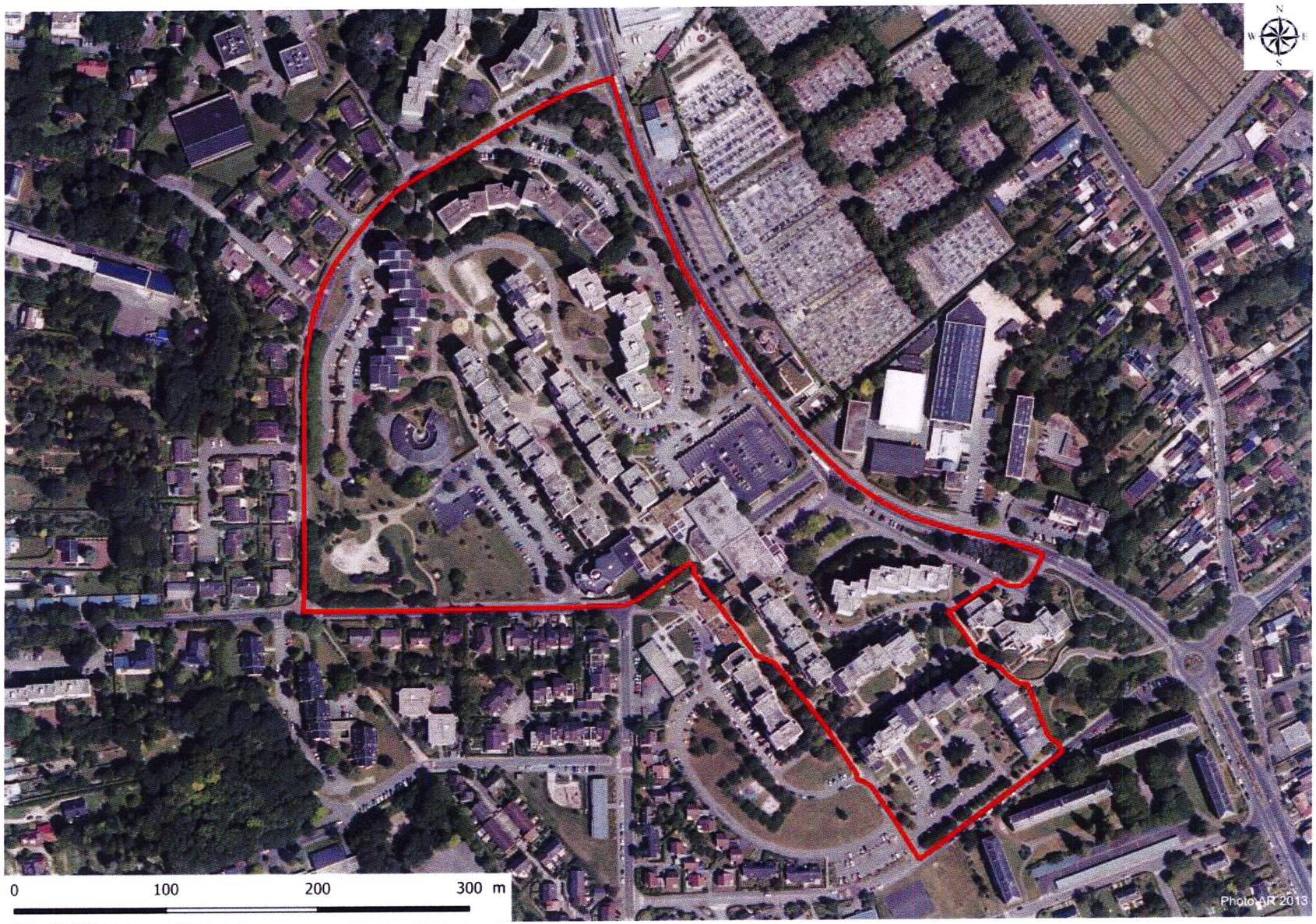
Annexe 2 - Plans des quartiers concernés par les projets ANRU

Quartiers Nord



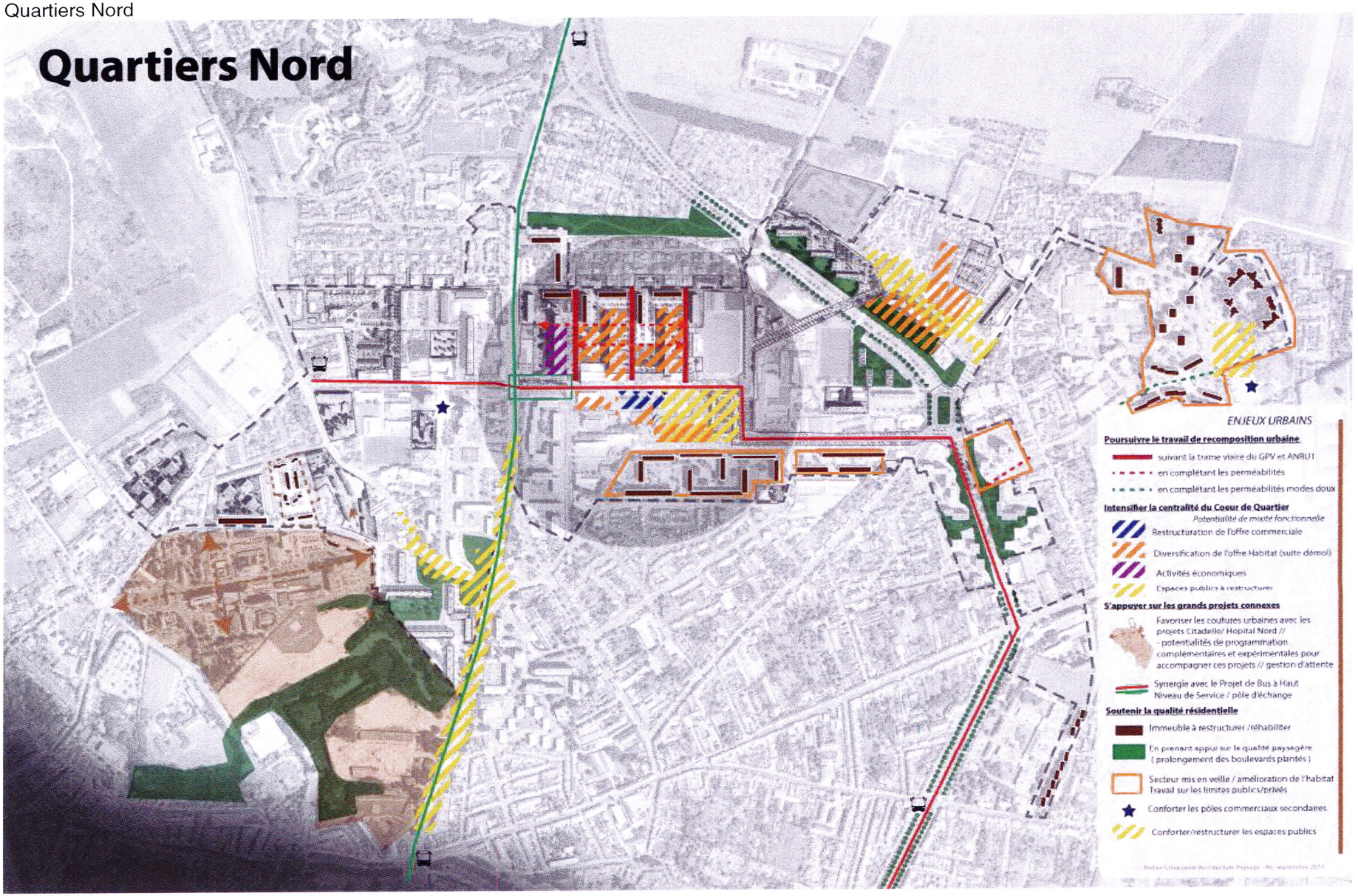
Etouvie

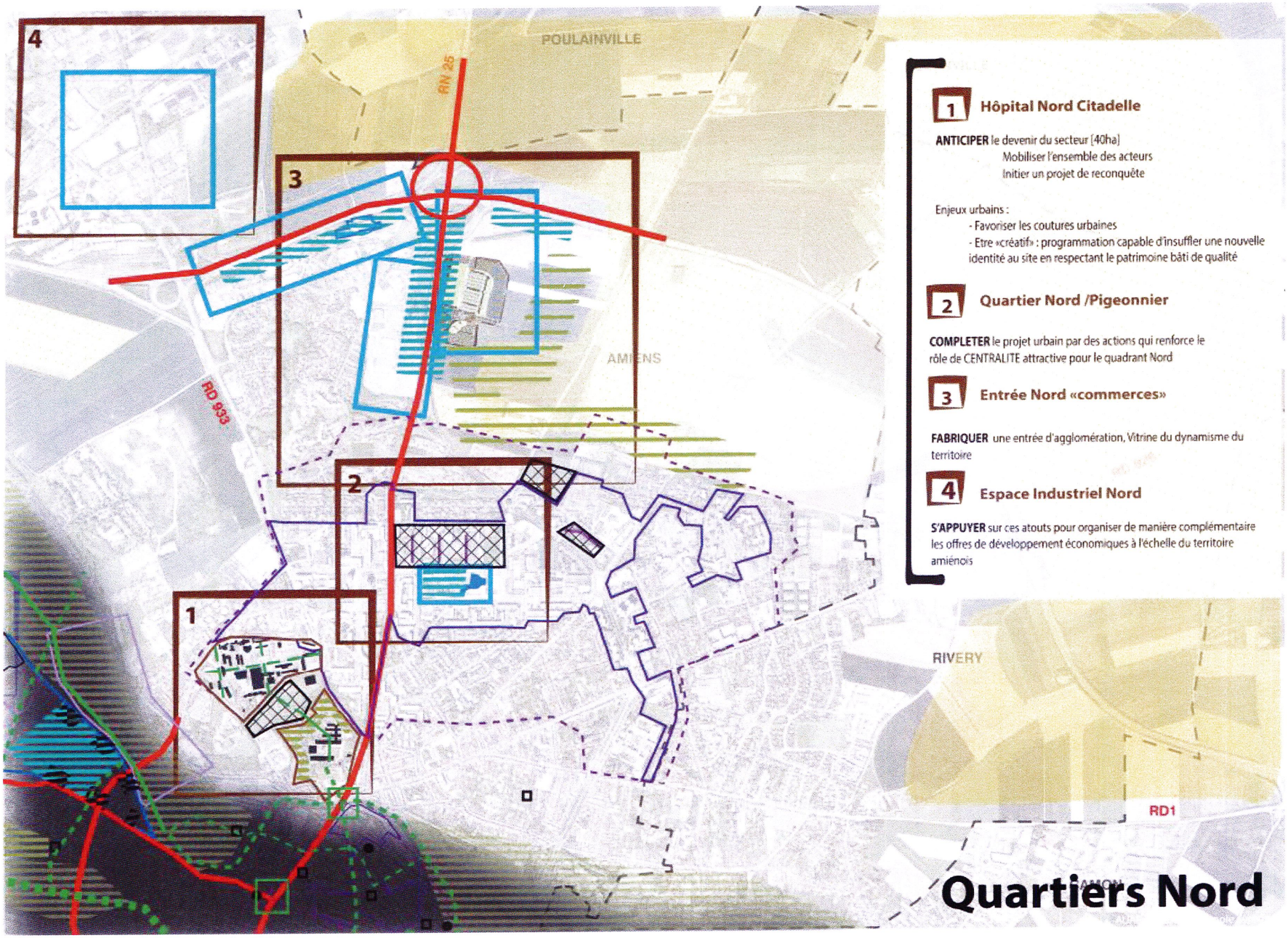


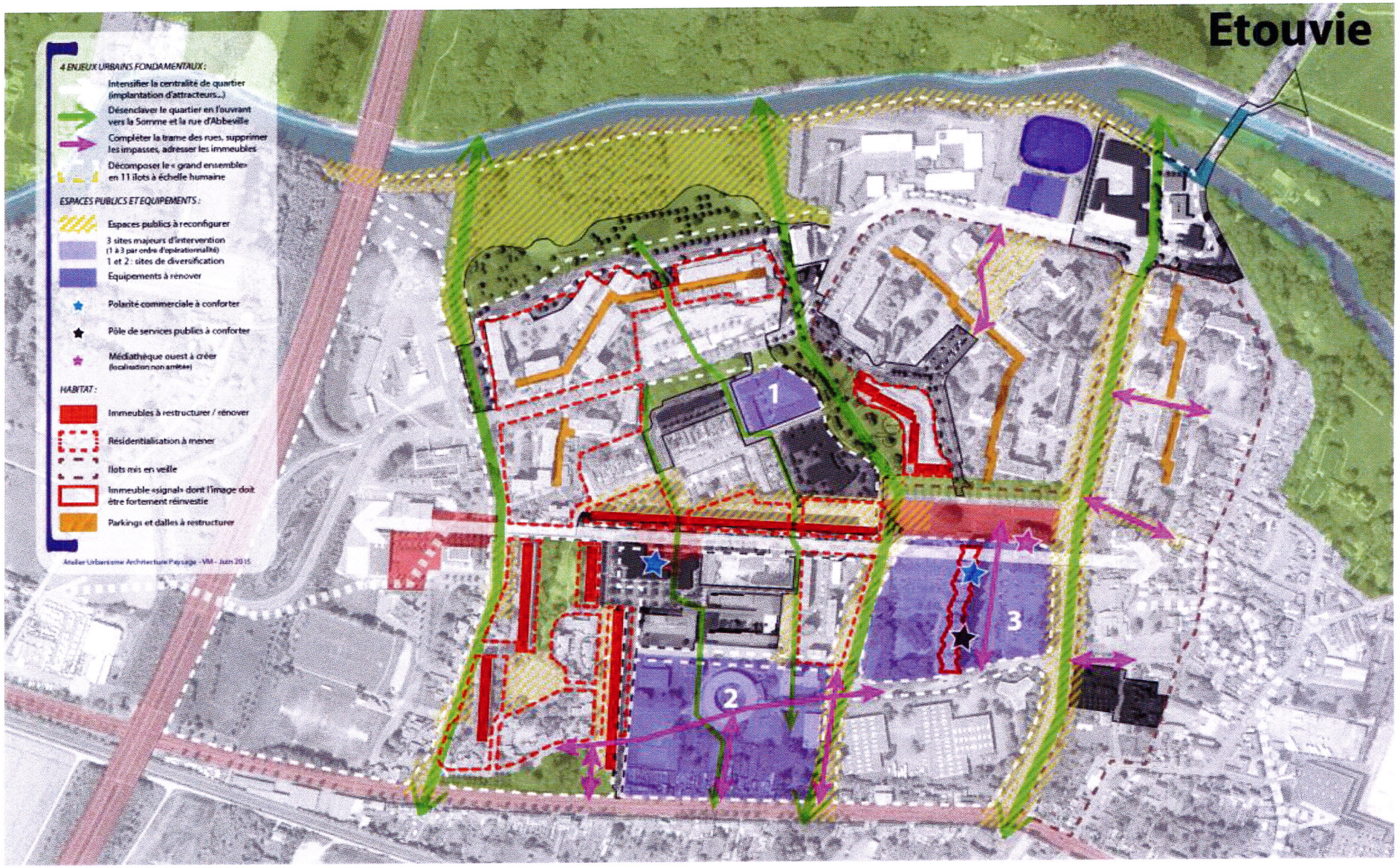

N
W
E
S
0
100
200
300 m
Photo AR 2013

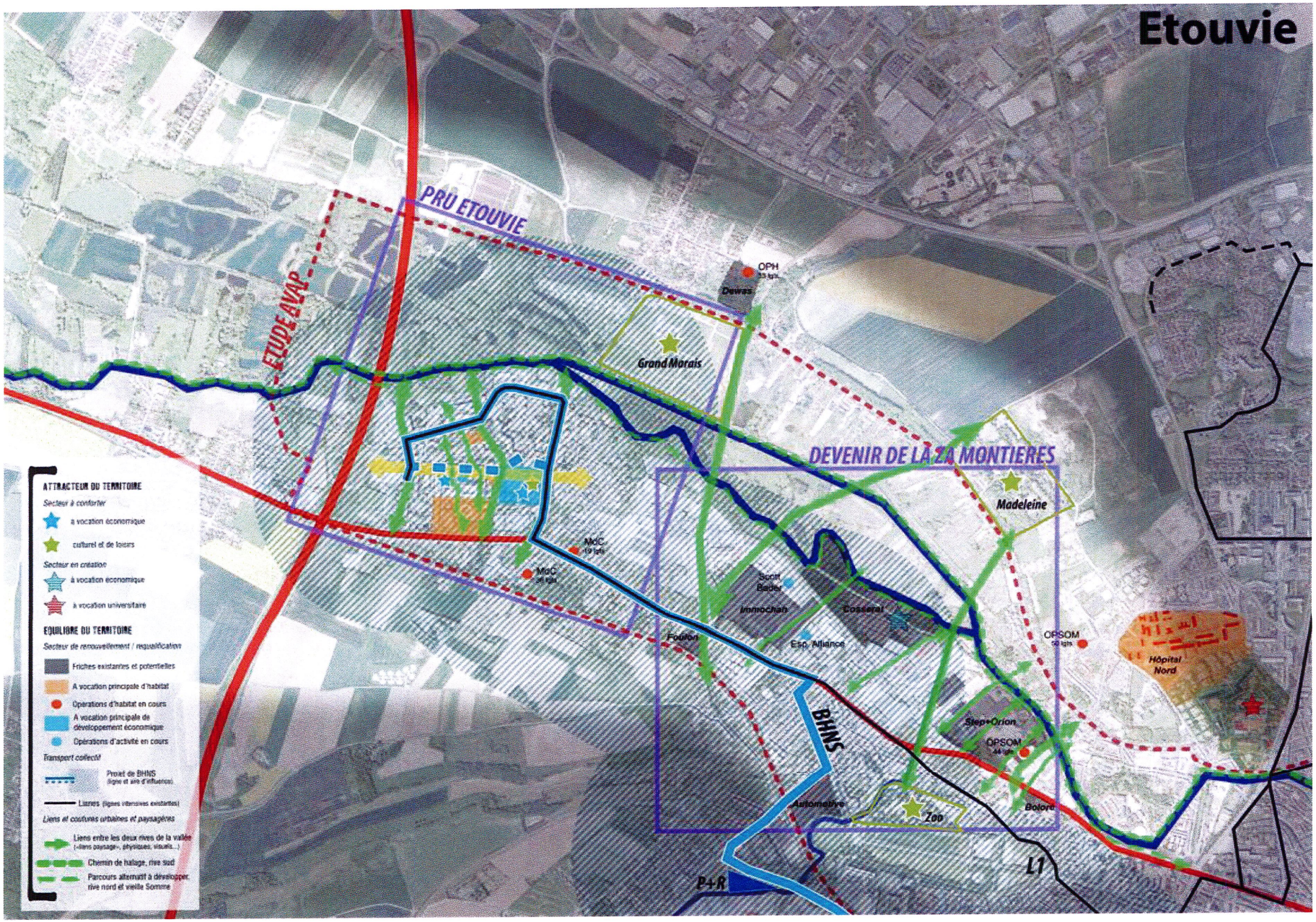
Annexe 3 - Plans présentant les premières orientations stratégiques

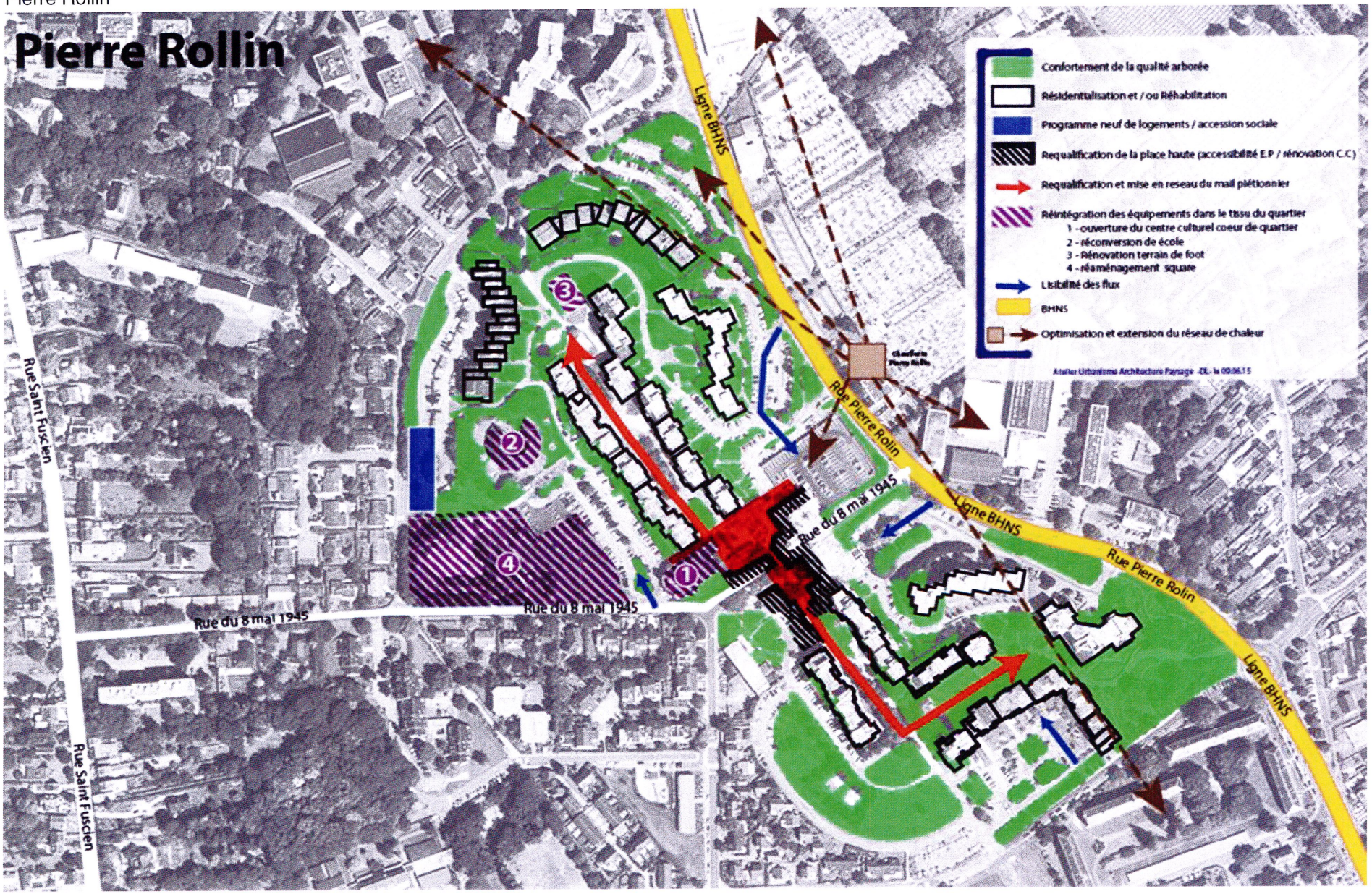
Quartiers Nord

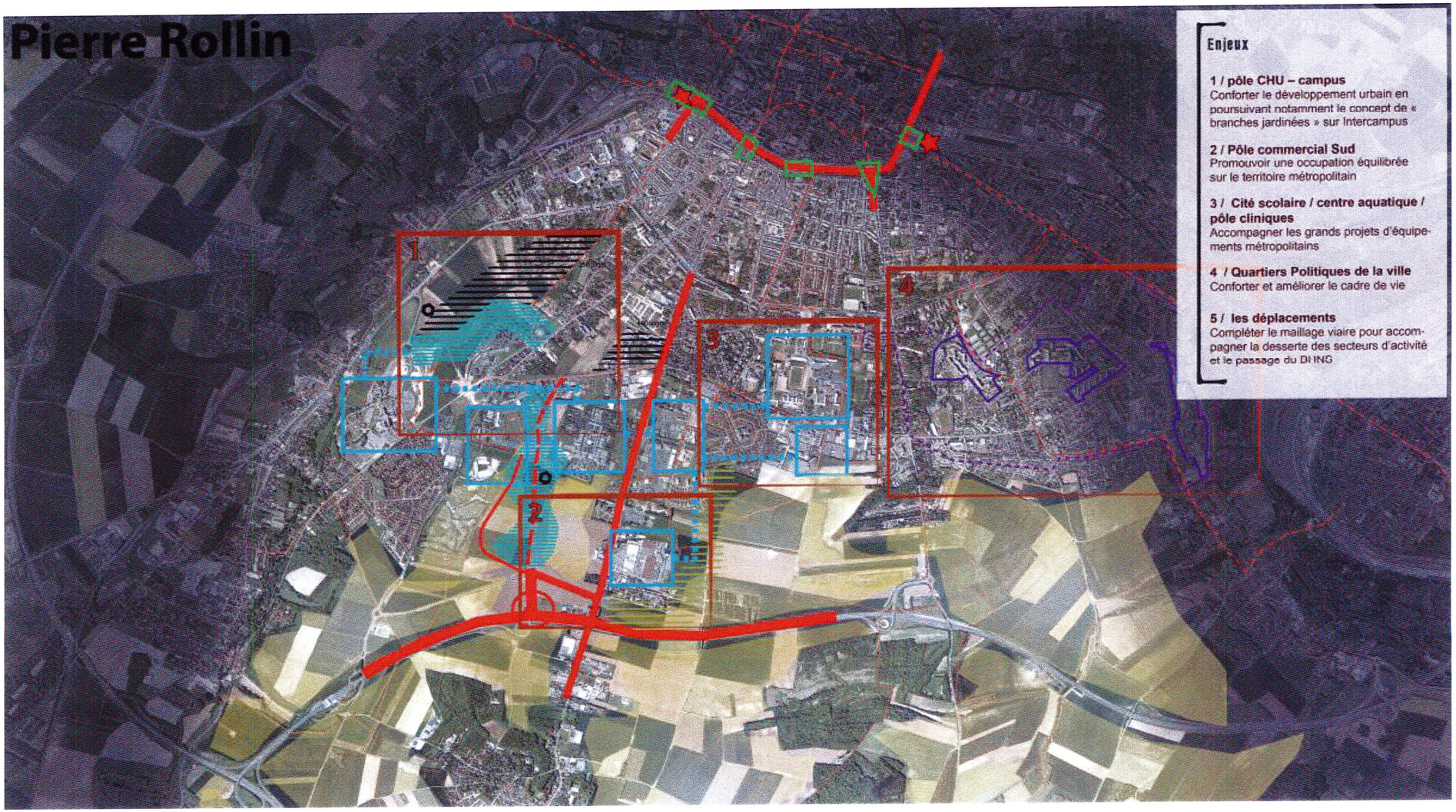



4
3
2
1
POULAINVILLE
RN 25
AMIENS
RD 933
RIVERY
RD1
1 Hôpital Nord Citadelle
ANTICIPER le devenir du secteur (40ha)
Mobiliser l'ensemble des acteurs
Initier un projet de reconquête
Enjeux urbains :
- Favoriser les coutures urbaines
- Etre «créatif» : programmation capable d'insuffler une nouvelle identité au site en respectant le patrimoine bâti de qualité
2 Quartier Nord /Pigeonnier
COMPLETER le projet urbain par des actions qui renforce le rôle de CENTRALITE attractive pour le quadrant Nord
3 Entrée Nord «commerces»
FABRIQUER une entrée d'agglomération, Vitrine du dynamisme du territoire
4 Espace Industriel Nord
S'APPUYER sur ces atouts pour organiser de manière complémentaire les offres de développement économiques à l'échelle du territoire amiénois
Quartiers Nord


Etouvie
4 ENJEUX URBAINS FONDAMENTAUX :
Intensifier la centralité de quartier (implantation d'attracteurs...)
Désenclaver le quartier en l'ouvrant vers la Somme et la rue d'Abbeville
Compléter la trame des rues, supprimer les impasses, adresser les immeubles
Décomposer le « grand ensemble» en 11 îlots à échelle humaine
ESPACES PUBLICS ET EQUIPEMENTS :
Espaces publics à reconfigurer
3 sites majeurs d'intervention (1 à 3 par ordre d'opérationnalité)
1 et 2 : sites de diversification
Equipements à rénover
Polarité commerciale à conforter
Pôle de services publics à conforter
Médiathèque ouest à créer (localisation non arrêtée)
HABITAT :
Immeubles à restructurer / rénover
Résidentialisation à mener
Îlots mis en veille
Immeuble «signal» dont l'image doit être fortement réinvestie
Parkings et dalles à restructurer
1
2
3


Etouvie
PRU ETOUVIE
ETUDE AVAP
DEVENIR DE LA ZA MONTIERES
OPH
Dewas
Grand Marais
Madeleine
MdC
MdC
Scott Bader
Immochan
Cosseral
Foulon
Esp. Alliance
OPSOM
Hôpital Nord
BHNS
Step+Orion
OPSOM
Automotive
Zoo
Bolore
L1
P+R
ATTRACTEUR DU TERRITOIRE
Secteur à conforter
à vocation économique
culturel et de loisirs
Secteur en création
à vocation économique
à vocation universitaire
EQUILIBRE DU TERRITOIRE
Secteur de renouvellement / requalification
Friches existantes et potentielles
A vocation principale d'habitat
Opérations d'habitat en cours
A vocation principale de développement économique
Opérations d'activité en cours
Transport collectif
Projet de BHNS
Lignes
Liens et coutures urbaines et paysagères
Liens entre les deux rives de la vallée
Chemin de halage, rive sud
Parcours alternatif à développer, rive nord et vieille Somme


Pierre Rollin
Conforternent de la qualité arborée
Résidentialisation et / ou Réhabilitation
Programme neuf de logements / accession sociale
Requalification de la place haute (accessibilité E.P / rénovation C.C)
Requalification et mise en reseau du mail piétonnier
Réintégration des équipements dans le tissu du quartier
1 - ouverture du centre culturel coeur de quartier
2 - réconversion de école
3 - Rénovation terrain de foot
4 - réaménagement square
Lisibilité des flux
BHNS
Optimisation et extension du réseau de chaleur
Ligne BHNS
Rue Pierre Rolin
Rue du 8 mai 1945
Rue Saint Fuscien

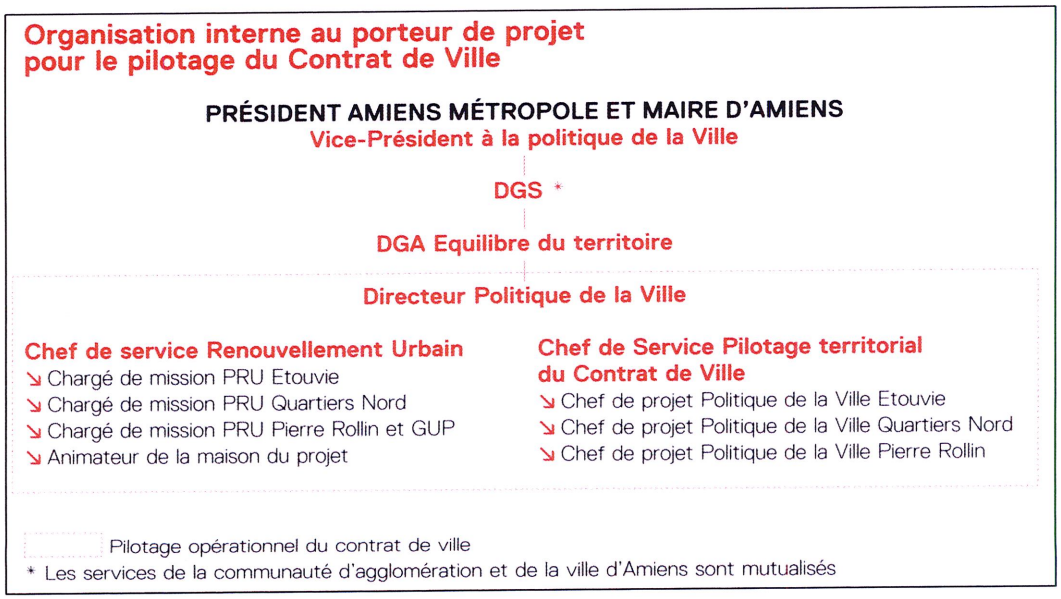

Pierre Rollin
Enjeux
1 / pôle CHU – campus
Conforter le développement urbain en poursuivant notamment le concept de « branches jardinées » sur Intercampus
2 / Pôle commercial Sud
Promouvoir une occupation équilibrée sur le territoire métropolitain
3 / Cité scolaire / centre aquatique / pôle cliniques
Accompagner les grands projets d'équipements métropolitains
4 / Quartiers Politiques de la ville
Conforter et améliorer le cadre de vie
5 / les déplacements
Compléter le maillage viaire pour accompagner la desserte des secteurs d'activité et le passage du BHNS
1
2
3
4

Annexe 4 - Description de la gouvernance et de la conduite de projet

La politique de la ville est pilotée à l'échelle intercommunale par le Vice-Président chargé de la Politique de la Ville.

Dans l'administration d'Amiens Métropole, une Direction Générale Adjointe dédiée aux politiques contribuant à l'équilibre du territoire a été créée en 2015. Cette DGA regroupe les services en charge de piloter les politiques urbaines (habitat, planification, réglementaire, opérations d'urbanisme, politique de la ville).

Le service Projet de Renouvellement Urbain est intégré à la direction Politique de la Ville, en charge du pilotage du Contrat de Ville :



Le pilotage opérationnel sera assuré par un service dédié au Projet de Renouvellement Urbain composé de :

- 1 Chef de projet,
- 3 Chargés de mission,
- 1 animateur des maisons du projet.

Deux agents avec une fiche de poste de « chargé de relogement » rejoindront le service Projet de Renouvellement Urbain au cours du second semestre 2016 dans la perspective de l'engagement du processus de relogement du Grand Mozart.

Quartiers Nord :

Concession d'aménagement de la ZAC des quartiers Nord (mission d'urbaniste en chef)

- Concédant : Amiens Métropole
- Bénéficiaire : SEM Amiens Aménagement
- Architecte Urbaniste en Chef : François Grether
- Maîtrise d'œuvre des espaces publics : groupement Arpentere (paysagiste) / ESE Degouy (BET VRD) / Vicarini (concepteur lumière) / Civilités (sociologue)
- Calendrier : 2001 - 2015

Descriptif synthétique :
La concession d'aménagement visait à définir un cadre général des aménagements d'espaces publics à l'échelle de la ZAC des Quartiers Nord. Ce projet a défini un maillage de rues, de places et de jardins sur l'ensemble de la ZAC créée en 2001 et clôturée au 31 décembre 2015.

Dans ce cadre, une première mission pré-opérationnelle avait été menée sur le Colvert en 2008-2009 – mission d'étude pré opérationnelle (stade faisabilité) sur le réaménagement du Colvert.

Etude urbaine secteur Fafet - Calmette - Brossolette

- Prestataire : Atelier François Grether
- Maîtrise d'ouvrage : SEM Amiens Aménagement
- Calendrier : 2009-2010
- Montant : 69 428 € HT

Descriptif synthétique :
Mission pré-opérationnelle pour le réaménagement Fafet-Calmette- Brossolette.

Etude Frange Nord

- Prestataire : Attitudes Urbaines / Interland / Mageo Morel / MDTS
- Maîtrise d'ouvrage : SEM Amiens Aménagement
- Calendrier : Avril 2011 - Mai 2013
- Montant : 215 000 € HT

Descriptif synthétique :

Travail de programmation et de conception urbaine devant permettre à Amiens Métropole de se placer dans les meilleures dispositions pour préfigurer le développement d'une vaste emprise (50 hectares environ) située au nord et en entrée de la ville d'Amiens. L'étude est menée en cohérence avec les enjeux du projet Métropolitain 2030 pour inscrire le Quadrant nord dans une nouvelle contribution de la rive droite de l'agglomération à la dynamique métropolitaine. L'approche veille également à valoriser l'existant, à respecter le contexte économique et social, à prendre en compte le tracé du futur tramway et vise à satisfaire les attentes des habitants.

Etude de faisabilité d'un équipement immobilier à vocation économique dans le cadre du projet « Colvert »

- Maîtrise d'Ouvrage : Ville d'Amiens
- Prestataire : Objectif Ville
- Calendrier : 2015
- Montant : 29 290 € HT

Descriptif synthétique :
Dans le cadre du programme de réhabilitation de l'îlot Colvert, l'ampleur de l'espace public disponible rend possible différents projets contribuant aux objectifs de densification, de diversification fonctionnelle et de recomposition du paysage urbain. La mission vise à étudier la faisabilité d'implanter un nouvel hôtel d'entreprises sur le site.

Concours d'idées « Quelles formes d'habitat désirable après une barre ? »

- Maîtrise d'ouvrage : Ville d'Amiens
- Calendrier : mars 2016 à octobre 2017
- Montant : 50 000 €

Descriptif synthétique :
Lancé au lendemain de la démolition, le concours d'idée a eu pour objectif de rassembler un maximum de propositions quant à l'occupation future du site Fafet. 13 équipes professionnelles et étudiantes ont répondu et contribuer à ce travail programmatique innovant. La démarche a inclut plusieurs temps d'échange avec les habitants du quartier. Cela a permis de cibler leurs attentes en termes de conception des formes urbaines et de communiquer plus largement sur le projet de renouvellement urbain. Les idées ayant retenu l'attention du jury seront reprises dans l'aménagement futur du site.

Etouvie :

Architecte-urbaniste en charge du projet urbain

- Prestataire : Pierre Bernard
- Maîtrise d'ouvrage : Ville d'Amiens

- Calendrier : 2004 - 2010

Descriptif synthétique :
Cette mission d'urbaniste a permis de définir le projet urbain dans sa première phase. Celle-ci sera menée dans le cadre du PRU. Le projet était fondé sur le nécessaire rétablissement de l'unité territoriale de l'Ouest amiénois par l'aménagement d'une continuité des relations aux bords de Somme. Il propose de renforcer l'axe central du quartier et de résorber les nombreuses poches de parking et les voies en impasse. Surtout, il initie le redéploiement des équipements scolaires du quartier et la rénovation de l'espace public central ainsi que la diversification de l'offre de logement.

Etude sur le devenir de l'immeuble des Coursives et incidence sur le devenir de la ZA du Pays d'Auge

- Prestataire : Pierre Bernard
- Maîtrise d'ouvrage : Amiens Métropole
- Calendrier : 2006
- Montant : 16 000 € HT pour la première phase réalisée

Descriptif synthétique :
Le lancement de cette mission a permis d'étudier différentes hypothèses pour le devenir de l'immeuble des Coursives, immeuble vieillissant et renvoyant une image négative du quartier, à l'entrée même de celui-ci. La démolition totale, la démolition partielle et l'écrêtage de certaines parties les plus hautes ont été envisagés. Toutefois, la décision de maintenir le bâtiment (logements + commerces) et de l'améliorer a été prise par les élus et la SIP. La seconde phase de l'étude consistant à l'étude du scénario choisi n'a donc pas été menée.

Études de faisabilité d'implantation d'activités économiques sur le quartier Etouvie

- Prestataire : D2H Consultants Associés
- Maîtrise d'ouvrage : Amiens Métropole
- Calendrier : 2007
- Montant : 24 700 € HT

Descriptif synthétique :
Cette étude très opérationnelle a été menée afin d'apprécier la faisabilité d'implantation d'activités sur le quartier Etouvie en lien avec le projet de rénovation urbaine.

Trois hypothèses ont été avancées.

→ Hypothèse 1 : redéploiement du centre commercial des Coursives à partir de l'existant dans le cadre d'un maintien de l'immeuble des Coursives

→ Hypothèse 2 : création d'un nouvel équipement sur le même site à partir de l'existant, pouvant se combiner avec une démolition de l'immeuble des Coursives à terme

→ Hypothèse 3 : transfert du centre commercial sur le site de la zone du Pays d'Auge

D2H indiquait alors que le centre commercial des Coursives se réduisait à une fonction de proximité compte tenu de ses critères de commercialités dépassés (implantation en dehors des flux interquartiers, centre ayant une forme obsolète et introvertie, un manque de visibilité depuis l'extérieur) et de la forte concurrence alentour.

Architecte-urbaniste en charge du projet urbain : Urbicus

- Prestataire : Urbicus
- Maîtrise d'ouvrage : Ville d'Amiens
- Calendrier : 2010 - 2016
- Montant : 1 000 000 € HT

Descriptif synthétique :
Dès 2010, URBICUS poursuit le travail engagé par Pierre Bernard et l'enrichit. L'une des missions a été d'accompagner la collectivité dans les phases de conception pré-opérationnelles des projets à conduire, eux-mêmes déterminés par les études précédentes. Cette équipe pluridisciplinaire a également élaboré le projet d'intervention à long terme : le « plan stratégique », c'est sur ce plan que se base le NPNRU.

Etude sur le potentiel commercial - Coursives

- Prestataire : Yves Lefranc (équipe Urbicus)
- Calendrier : 2011
- Maîtrise d'ouvrage : Ville d'Amiens

Descriptif synthétique :
Cette étude avait pour objectif d'étudier le potentiel commercial du quartier Etouvie pour revitaliser le centre commercial des Coursives. Yves Lefranc dans son étude indique que les commerces à Etouvie n'ont aucune capacité à attirer des clients de l'extérieur et qu'ils laissent de plus en plus partir à l'extérieur les clients du quartier.
Sur les Coursives, les problèmes d'insécurité, de manque d'attractivité et de manque de visibilité obèrent le futur de ce site.
Plusieurs scénarii sont proposés : maintenir les commerces en place, créer un centre commercial à proximité du flux de la route d'Abbeville pour attirer davantage les clients extérieurs, créer un centre commercial sur le parking des Coursives afin d'être davantage tourné vers le quartier, ou faire du centre commercial de la place des Provinces, le centre commercial principal d'Etouvie.

Etude de programmation pour la construction ou la réhabilitation d'un pôle culturel

- Prestataire : Premier acte

→ Hypothèse 3 : transfert du centre commercial sur le site de la zone du Pays d'Auge

D2H indiquait alors que le centre commercial des Coursives se réduisait à une fonction de proximité compte tenu de ses critères de commercialités dépassés (implantation en dehors des flux interquartiers, centre ayant une forme obsolète et introvertie, un manque de visibilité depuis l'extérieur) et de la forte concurrence alentour.

Architecte-urbaniste en charge du projet urbain : Urbicus

- Prestataire : Urbicus
- Maîtrise d'ouvrage : Ville d'Amiens
- Calendrier : 2010 - 2016
- Montant : 1 000 000 € HT

Descriptif synthétique :
Dès 2010, URBICUS poursuit le travail engagé par Pierre Bernard et l'enrichit. L'une des missions a été d'accompagner la collectivité dans les phases de conception pré-opérationnelles des projets à conduire, eux-mêmes déterminés par les études précédentes. Cette équipe pluridisciplinaire a également élaboré le projet d'intervention à long terme : le « plan stratégique », c'est sur ce plan que se base le NPNRU.

Etude sur le potentiel commercial - Coursives

- Prestataire : Yves Lefranc (équipe Urbicus)
- Calendrier : 2011
- Maîtrise d'ouvrage : Ville d'Amiens

Descriptif synthétique :
Cette étude avait pour objectif d'étudier le potentiel commercial du quartier Etouvie pour revitaliser le centre commercial des Coursives. Yves Lefranc dans son étude indique que les commerces à Etouvie n'ont aucune capacité à attirer des clients de l'extérieur et qu'ils laissent de plus en plus partir à l'extérieur les clients du quartier.
Sur les Coursives, les problèmes d'insécurité, de manque d'attractivité et de manque de visibilité obèrent le futur de ce site.
Plusieurs scénarii sont proposés : maintenir les commerces en place, créer un centre commercial à proximité du flux de la route d'Abbeville pour attirer davantage les clients extérieurs, créer un centre commercial sur le parking des Coursives afin d'être davantage tourné vers le quartier, ou faire du centre commercial de la place des Provinces, le centre commercial principal d'Etouvie.

Etude de programmation pour la construction ou la réhabilitation d'un pôle culturel

- Prestataire : Premier acte

- Maîtrise d'ouvrage : Amiens Métropole
- Calendrier : 2011 - 2013
- Montant : 24 750 € HT

Descriptif synthétique :
Trois équipements présents sur le quartier Etouvie à savoir la bibliothèque Edouard David, le centre socio-culturel d'Etouvie ainsi que l'école de musique le Diapason, occupaient chacun des locaux trop exigus ou non adaptés à leurs pratiques. Dans ces conditions, ils ne pouvaient pas se développer. Amiens Métropole a lancé cette mission afin de réfléchir à la création d'un véritable pôle culturel regroupant ces trois équipements. L'objectif était alors de faire rayonner cet équipement à l'échelle de l'Ouest de l'agglomération et de mutualiser un certain nombre d'espaces afin qu'il y ait des passerelles entre les différentes activités proposées.

La dernière phase qui consistait en l'étude approfondie du scénario choisi, n'a pas été réalisée en raison notamment de la modification du programme et du coût prévisionnel des scénarii qui étaient très élevés.

Expertise juridique et Foncière – Les Coursives

- Prestataire : SEGAT missionné par EPARECA
- Maîtrise d'ouvrage : Ville d'Amiens
- Calendrier : 2013

Descriptif synthétique :
SEGAT a rencontré l'ensemble des propriétaires et commerçants et a travaillé sur la base des documents comptables fournis par les commerçants afin d'évaluer leur situation financière et les coûts de la maîtrise foncière de la galerie selon différentes hypothèses (transfert des commerçants, éviction).

Des points positifs ont été relevés par SEGAT : des commerçants motivés par une restructuration de la galerie, ouverts au dialogue même dans le cas d'un rachat de leur fonds de commerce, des exploitants conscients du manque de dynamisme et de la vacance trop importante, une offre de stationnement à proximité du centre des Coursives, un foncier important déjà détenu par la collectivité, pas de freins affichés sur les projets, des exploitants présents depuis longtemps et attachés au quartier.
Des difficultés sont ressorties de l'étude comme la lourdeur des charges de copropriété, l'architecture vieillissante et inadaptée de la galerie propice au squat, une perte d'activité, la faiblesse du chiffre d'affaires de certain commerçant, le manque de mixité commerciale au sein de la galerie.

Etude de potentialité commerciale – Les Coursives

- Prestataire : Pivadis missionné par EPARECA
- Maîtrise d'ouvrage : Ville d'Amiens
- Calendrier : 2013

Descriptif synthétique :

Suite au déclin constant des Coursives depuis le départ de la supérette, la collectivité a fait appel à l'EPARECA pour vérifier le potentiel commercial autour des Coursives. PIVADIS a proposé de reconstituer un centre commercial sur le parking des Coursives avec uniquement les 4 à 5 commerces qui fonctionnaient le mieux dans les Coursives (bar, boucher, boulangerie, cabinet médical, tabac/presse). La concurrence de moyenne surface alimentaire ne permettait pas de garantir la viabilité commerciale d'un commerce de ce type sur les Coursives. Son implantation était subordonnée à la constitution préalable d'un pôle de commerces de proximité viable.

Études transversales

Plan Stratégique Local

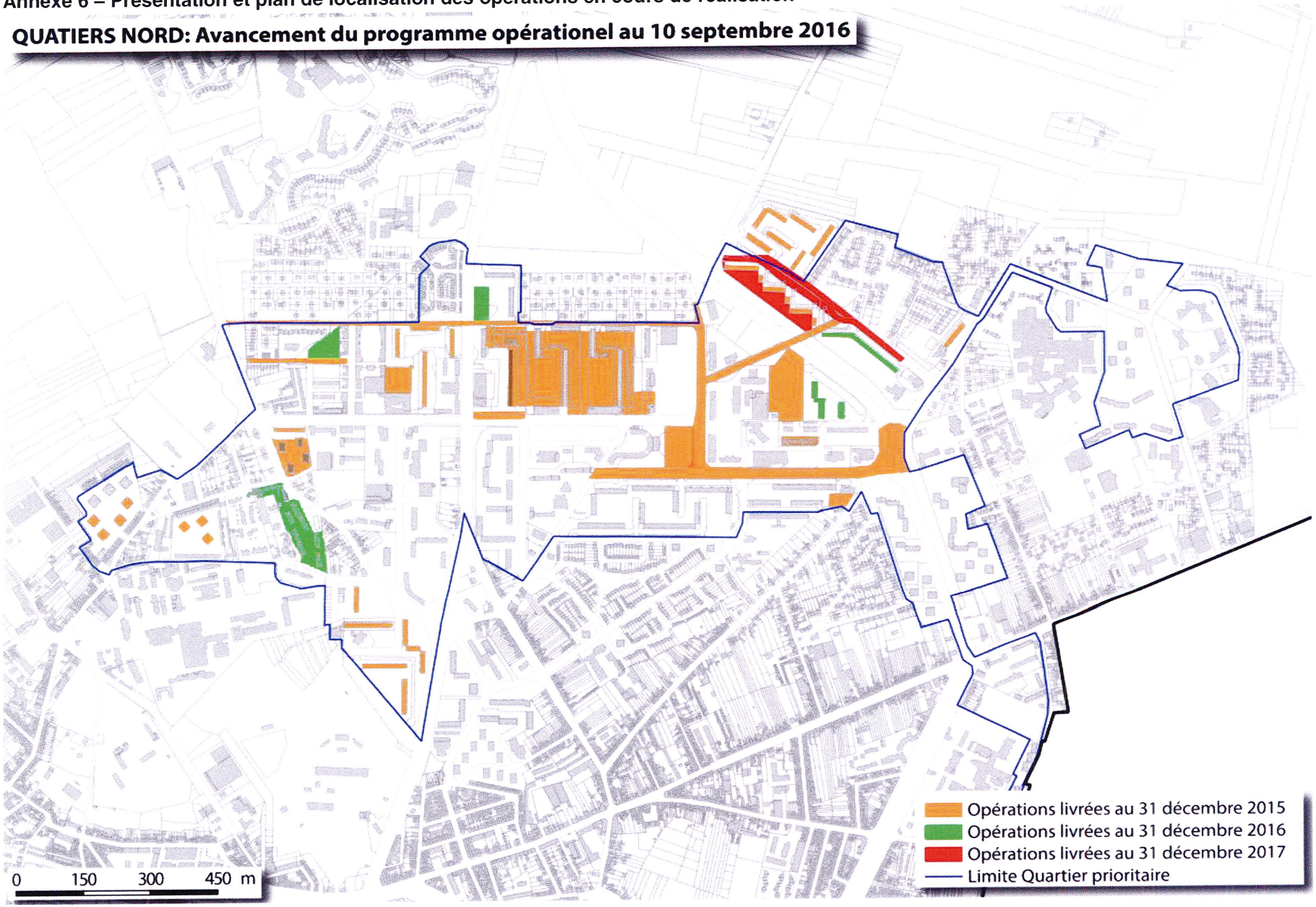
- Prestataire : Espacite / Pluricité / Xavier Lauzeral Architecte
- Maîtrise d'ouvrage : Amiens Métropole
- Calendrier : 2011 - 2013
- Montant : 60 000 € HT

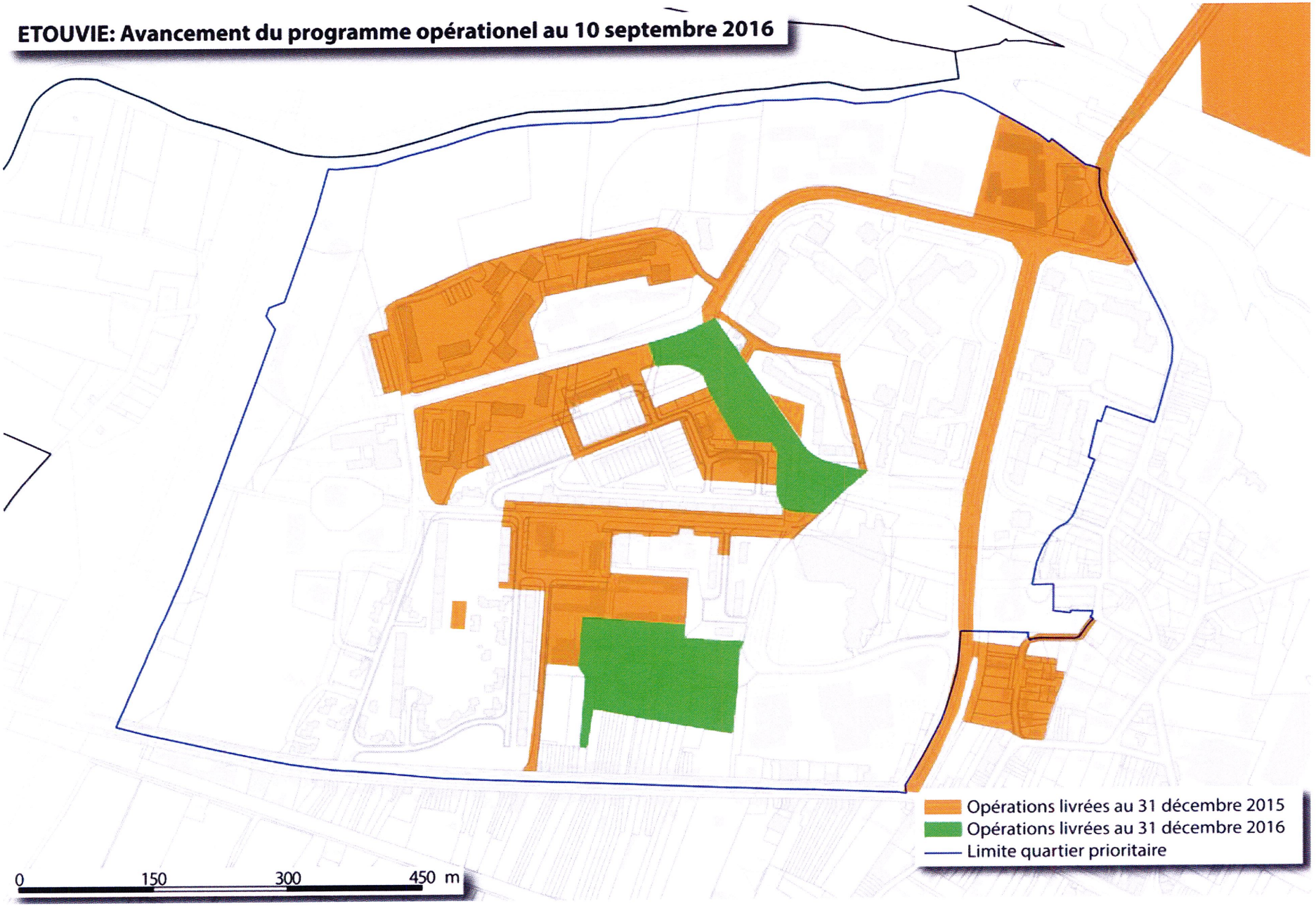
Descriptif synthétique :
L'élaboration d'un Plan Stratégique Local repose sur trois leviers :

1. La pérennisation des investissements effectués et des réalisations, dans un objectif de transformation durable et de gestion du quartier dans le temps.
2. La poursuite des transformations engagées, de l'action dans les quartiers rénovés, en élargissant les champs et les périmètres d'intervention aux champs peu/non traités dans le PRU.
3. La capitalisation sur les savoir-faire et les acquis, notamment en termes de gouvernance.

Le Plan Stratégique Local d'Amiens Métropole a permis de renforcer le diagnostic de la situation des quartiers du PNRU tout en amorçant la réflexion autour des projets du NPNRU sur les quartiers Nord et Etouvie.

Annexe 6 – Présentation et plan de localisation des opérations en cours de réalisation




ETOUVIE: Avancement du programme opérationel au 10 septembre 2016
Opérations livrées au 31 décembre 2015
Opérations livrées au 31 décembre 2016
Limite quartier prioritaire
0
150
300
450 m

Annexe 7 – Tableau financier relatif au protocole de préfiguration

PLAN DE FINANCEMENT PROTOCOLE DE PREFIGURATION AMIENS METROPOLE

N° CONTRAT **100**

ZONE INTERVENTION

	LOCALISATION		
	INSEE ZONE	INSEE COMNE	N/R
80021 Amiens 6080001 Étouvie	6080001	80021	N
80021 Amiens 6080003 Amiens Nord	6080003	80021	N
80021 Amiens 6080002 Pierre Rollin	6080002	80021	R

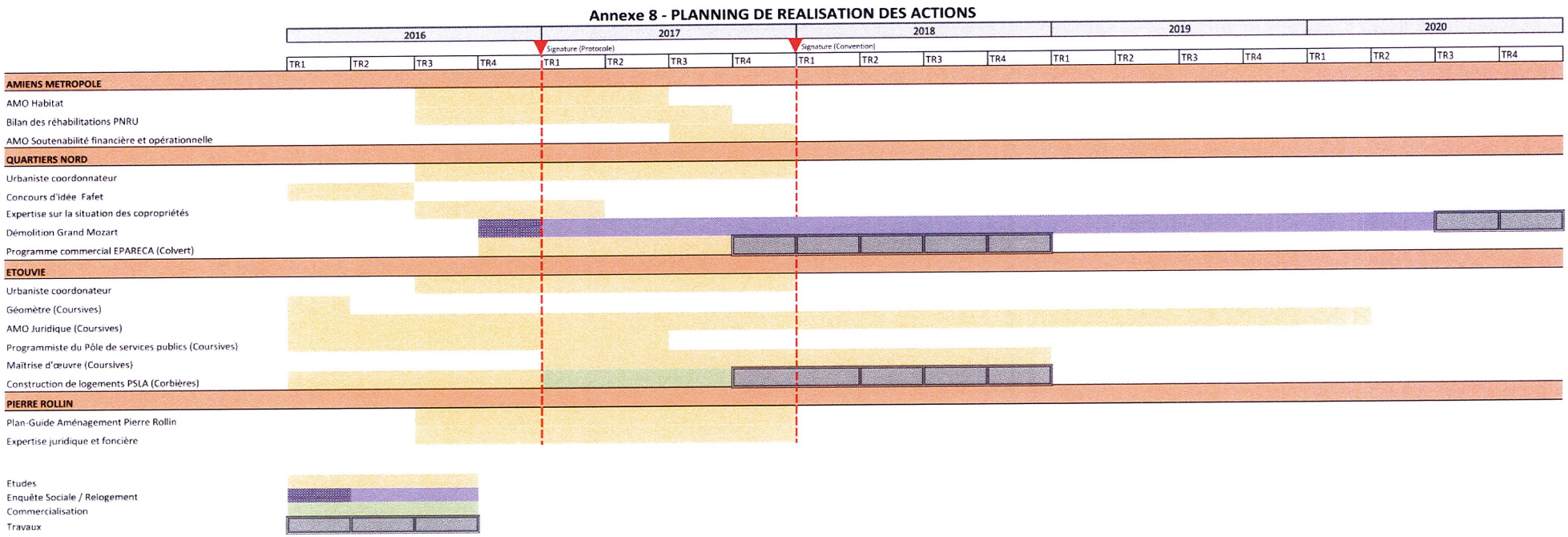
Code	Libellé	NATURE National / Régional	LOCALISATION QPV DE RATTACHEMENT (ou assimilés)	LOCALISATION LIEU DE REALISATION (N° de QPV ou de commune)	IMMEUBLES NBRE	IMMEUBLES TYPE (MI.R+)	LOGEMENTS NBRE	LOGEMENTS SHON	COUT PAR LOGT	COUT PAR M2	MAITRE D'OUVRAGE	COUT HT	TAUX TVA	COUT TTC	BASE DE FINANCEMENT PREVISIONNEL ANRU (HT)
1 : INGENIERIE 14	**ETUDES ET CONDUITE DE PROJET**												20,0%		
100 6080003 14 0001 001	Chef de projet PRU	National	6080003	80021							80 CA AMIENS METROPOLE 24800053100173	172 500	20,0%	207 000	172 500
100 6080001 14 0001 002	Charge de mission PRU Etouvie	National	6080001	6080001							80 CA AMIENS METROPOLE 24800053100173	142 500	20,0%	171 000	142 500
100 6080003 14 0001 003	Charge de mission PRU Nord	National	6080003	6080003							80 CA AMIENS METROPOLE 24800053100173	142 500	20,0%	171 000	142 500
100 6080003 14 0001 004	Animateur de la maison du projet	National	6080003	6080003							80 CA AMIENS METROPOLE 24800053100173	142 500	20,0%	171 000	142 500
100 6080003 14 0001 005	AMO Habitat	National	6080003	80021							80 CA AMIENS METROPOLE 24800053100173	120 000	20,0%	144 000	120 000
100 6080003 14 0002 001	Mission d'urbaniste coordinateur Quartiers Nord	National	6080003	6080003							80 COMMUNE D'AMIENS 21800019800018	150 000	20,0%	180 000	150 000
100 6080001 14 0002 002	Mission d'urbaniste coordinateur Etouvie	National	6080001	6080001							80 COMMUNE D'AMIENS 21800019800018	100 000	20,0%	120 000	100 000
100 6080003 14 0002 003	Bilan qualitatif des réhabilitations realisées dans le PRU1	National	6080003	80021							80 COMMUNE D'AMIENS 21800019800018	40 000	20,0%	48 000	40 000
100 6080003 14 0002 004	AMO soutenabilité financière des operations	National	6080003	80021							80 COMMUNE D'AMIENS 21800019800018	30 000	20,0%	36 000	30 000
100 6080002 14 0002 005	Plan guide aménagement Pierre Rollin	Régional	6080002	6080002							80 COMMUNE D'AMIENS 21800019800018	150 000	20,0%	180 000	150 000
100 6080002 14 0002 006	Expertise juridique et foncière Pierre Rollin	Régional	6080002	6080002							80 COMMUNE D'AMIENS 21800019800018	30 000	20,0%	36 000	30 000
100 6080001 14 0002 007	Mission d'appui sur la faisabilité juridique de l'operation – Coursives	National	6080001	6080001							80 COMMUNE D'AMIENS 21800019800018	76 313	20,0%	91 576	76 313
100 6080001 14 0002 008	Mission programmiste pour le pôle de services publics – Coursives	National	6080001	6080001							80 COMMUNE D'AMIENS 21800019800018	19 440	20,0%	23 328	19 440
100 6080001 14 0002 009	Géomètre – Coursives	National	6080001	6080001							80 COMMUNE D'AMIENS 21800019800018	27 850	20,0%	33 420	27 850
100 6080003 14 0001 006	Expertise copropriétés dégradées	National	6080003	80021							80 CA AMIENS METROPOLE 24800053100173	60 000	20,0%	72 000	60 000
100 6080001 14 0003 001		National	6080001	6080001									20,0%	0	0
Sous Total ETUDES ET CONDUITE DE PROJET					0		0	0	0	0		1 403 603		1 684 324	1 403 603
2 : AMENAGEMENT 21	**DEMOLITION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX**														
100 6080003 21 0001 001	Demolition Grand Mozart	National	6080003	6080003	1	R+10	148		48 239		02 LA MAISON DU CIL 58598002200016	6 767 218	5,5%	7 139 415	6 767 218
100 6080001 21 0002 001			6080001	6080001									0,0%	0	
Sous Total DEMOLITION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX					1		148	0	48 239	0		6 767 218		7 139 415	6 767 218
3 : PROGRAMMES IMMOBILIERS 36	**ACCESSION A LA PROPRIETE**														
100 6080001 36 0001 001	Construction de 22 logements PSLA – ilots des Corbieres	National	6080001	6080001	22	MI	22		167 961		80 SOCIETE IMMO PICARDE D HLM 56172093900074	3 502 507	5,5%	3 695 145	3 502 507
100 6080001 36 0002 001			6080001	6080001									0,0%	0	
Sous Total ACCESSION A LA PROPRIETE					22		22	0	167 961	0		3 502 507		3 695 145	3 502 507
3 : PROGRAMMES IMMOBILIERS 38	**IMMOBILIER A VOCATION ECONOMIQUE**														
100 6080003 38 0001 001	Programme commercial du Colvert - 1ere tranche	National	6080003	6080003							59 EPARECA 42082955800022	2 948 817	20,0%	3 533 580	2 948 817
100 6080001 38 0002 001			6080001	6080001									0,0%	0	
Sous Total IMMOBILIER A VOCATION ECONOMIQUE					0		0	0	0	0		2 948 817		3 533 580	2 948 817
TOTAL					23		170	0				14 622 145		16 052 463	14 622 145
PM opérations déjà financées :															

CONTRIBUTIONS / PRETS / ECHEANCIER

Code	Ville	%	EPCI	%	Conseil Général	%	Conseil régional	%	Bailleur social y compris les prêts	%	Fonds propres CDC	%	Europe	%	Anah	%	Autres (Valorisation foncière ; EPARECA)	%	ANRU	%	PRETS	%	Pour mémoire Prêt CDC	Pour mémoire Prêt bonifié AL	Demarrage Année	Demarrage Semestre	Durée en semestre
100 6080003 14 0001 001		0%	86 250	50%		0%		0%		0%		0%		0%		0%		0%	86 250	50%		0%			2016	1	3
100 6080001 14 0001 002		0%	71 250	50%		0%		0%		0%		0%		0%		0%		0%	71 250	50%		0%			2016	1	3
100 6080003 14 0001 003		0%	71 250	50%		0%		0%		0%		0%		0%		0%		0%	71 250	50%		0%			2016	1	3
100 6080003 14 0001 004		0%	71 250	50%		0%		0%		0%		0%		0%		0%		0%	71 250	50%		0%			2016	1	3
100 6080003 14 0001 005		0%	60 000	50%		0%		0%		0%		0%		0%		0%		0%	60 000	50%		0%			2016	2	1
100 6080003 14 0002 001	75 000	50%		0%		0%		0%		0%		0%		0%		0%		0%	75 000	50%		0%			2016	2	3
100 6080001 14 0002 002	50 000	50%		0%		0%		0%		0%		0%		0%		0%		0%	50 000	50%		0%			2016	2	3
100 6080003 14 0002 003	20 000	50%		0%		0%		0%		0%		0%		0%		0%		0%	20 000	50%		0%			2016	2	2
100 6080003 14 0002 004	15 000	50%		0%		0%		0%		0%		0%		0%		0%		0%	15 000	50%		0%			2017	1	1
100 6080002 14 0002 005	75 000	50%		0%		0%		0%		0%		0%		0%		0%		0%	75 000	50%		0%			2016	2	3
100 6080002 14 0002 006	15 000	50%		0%		0%		0%		0%		0%		0%		0%		0%	15 000	50%		0%			2016	2	3
100 6080001 14 0002 007	38 157	50%		0%		0%		0%		0%	38 156	50%		0%		0%		0%		0%		0%			2016	1	9
100 6080001 14 0002 008	9 720	50%		0%		0%		0%		0%	9 720	50%		0%		0%		0%		0%		0%			2016	1	3
100 6080001 14 0002 009	13 925	50%		0%		0%		0%		0%	13 925	50%		0%		0%		0%		0%		0%			2015	2	3
100 6080003 14 0001 006		0%	15 000	25%		0%		0%		0%	15 000	25%		0%	30 000	50%		0%		0%		0%			2016	2	2
100 6080001 14 0003 001		0%		0%		0%		0%		0%		0%		0%		0%		0%		0%		0%					
Sous Total ETUDES ET CONDUITE DE PROJET	311 802	22%	375 000	27%	0	0%	0	0%	0	0%	76 801	50%	0	0%	30 000	2%	0	0%	610 000	43%	0	0%	0	0			
100 6080003 21 0001 001		0%		0%		0%		0%	1 983 006	29%		0%		0%		0%	157 197	2%	4 627 015	68%		0%			2017	1	8
100 6080001 21 0002 001		0%		0%		0%		0%		0%		0%		0%		0%		0%		0%		0%					
Sous Total DEMOLITION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	1 983 006	29%	0	0%	0	0%	0	0%	157 197	2%	4 627 015	68%	0	0%	0	0			
100 6080001 36 0001 001	395 320	11%	395 320	11%		0%		0%	2 491 867	71%		0%		0%		0%		0%	220 000	6%	2 255 518	64%			2017	1	2
100 6080001 36 0002 001		0%		0%		0%		0%		0%		0%		0%		0%		0%		0%		0%					
Sous Total ACCESSION A LA PROPRIETE	395 320	11%	395 320	11%	0	0%	0	0%	2 491 867	71%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	220 000	6%	2 255 518	64%	0	0			
100 6080003 38 0001 001	291 625	10%	291 625	10%		0%		0%		0%		0%		0%		0%	1 447 398	49%	918 169	31%		0%			2017	1	4
100 6080001 38 0002 001		0%		0%		0%		0%		0%		0%		0%		0%		0%		0%		0%					
Sous Total IMMOBILIER A VOCATION ECONOMIQUE	291 625	10%	291 625	10%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	1 447 398	49%	918 169	31%	0	0%	0	0			
TOTAL	998 747	7%	1 061 945	7%	0	0%	0	0%	4 474 873	31%	76 801	1%	0	0%	30 000	0%	1 604 595	11%	6 375 184	44%	2 255 518	15%	0	0			

(1) Les montants sont indiqués TTC ou HT suivant que les operateurs récuperent ou non la TVA
(2) Chaque opération est reperée dans le temps par:
le semestre au cours duquel elle demarre
La durée de l'opération exprimée en nbre de semestre sous la forme d'un entier (ex 2 signifie que l'operation s'echelonne sur 2 semestre soit 12 mois)

Annexe 8 – Planning de réalisation des actions



Annexe 9 – Tableau des financements de l'ANAH

Libellé précis de l'opération	Echelle (QPV de rattachement ou EPCI)	Maître d'ouvrage (raison sociale)	Assiette de subvention (HT)	Taux de subvention Anah	Montant de subvention Anah	Commentaire (mode calcul Subvention, cofinancements prévus…)	Date de démarrage (mois et année)	Durée de l'opération en mois
Expertise sur les situations des copropriétés des Quartiers Nord	Quartiers Nord	Amiens Métropole	60 000	50%	30 000	Subvention ANAH & CDC	Novembre 2016	5 mois

Annexe 10 – Tableau des financements de la CDC

Libellé précis de l'opération	Echelle (QPV de rattachement ou EPCI)	Maître d'ouvrage (raison sociale)	Assiette de subvention (HT)	Taux de subvention CDC	Montant de subvention CDC	Commentaire (mode calcul Subvention, cofinancements prévus…)	Date de démarrage (mois et année)	Durée de l'opération en mois
Coursives - Mission d'appui sur la faisabilité juridique de l'opération	Etouvie	Ville d'Amiens	76 313	50%	38 156		Février 2016	48 mois
Coursives - Mission de programmiste pour le pôle de services publics	Etouvie	Ville d'Amiens	19 440	50%	9 720		Février 2016	3,5 mois
Coursives - Géomètre	Etouvie	Ville d'Amiens	27 850	50%	13 925		Octobre 2015	5 mois
Expertise sur les situations des copropriétés des Quartiers Nord	Quartiers Nord	Amiens Métropole	60 000	25%	15 000	Subventions ANAH & CDC	Novembre 2016	5 mois

VUE DE L'EMPRISE PRESERVEE :



Modalités du chantier de démolition

A l'image des chantiers de démolition réalisés dans le temps du PRU sur les quartiers Nord, celle du Grand Mozart doit être réalisée dans les meilleures conditions économiques, techniques, réglementaires, sociales tout en minimisant les nuisances pour le voisinage.

- **Définition du mode opératoire**

Les études préalables qui vont être engagées par la Maison du Cil permettront de prendre en considération les différents paramètres du site et ainsi définir les modalités techniques du futur chantier.

Nature et configuration des ouvrages existants, diagnostic des matières polluantes éventuelles, localisation des réseaux sous-terrains seront analysés et définiront le cadre réglementaire, les modalités de mise en œuvre, les besoins en termes de sécurisation du chantier ou encore les mesures d'évitement des nuisances causées par le chantier.

L'ensemble de ces éléments permettra d'établir le coût global et le calendrier prévisionnel de l'opération.

- **Restitution après chantier**

La Maison du CIL s'engage à réaliser toutes les opérations concourant à :

- ce que le terrain soit libre de toute construction en superstructures et en infrastructures, dépollué, constructible,
- ce qu'il n'y ait aucun réseau de nature à gêner la réalisation d'un nouveau projet de construction,
- ce que le terrain soit livré nu et engazonné à l'issue du chantier de démolition.

L'opportunité et la faisabilité d'un dévoiement, d'un retrait du réseau de chaleur ou tout autre réseau concessionnaire/collectivités seront étudiées par la collectivité dans le temps des études préalables au chantier. Le coût d'un éventuel dévoiement serait supporté par le futur aménageur du site. Seuls restent à la charge de la MDC les réseaux et antennes de réseaux propriété à part entière de la Maison du CIL.

Foncier

- **Emprise foncière concernée par le projet**

La résidence du Grand Mozart (bâtiment) occupe la parcelle CL140 : 1 248 m².

Ses abords et ceux de la résidence Petit Mozart s'étendent sur les parcelles CL 245 (2 711 m²), CL 237 (5 929 m²) et CL 248 (2 603 m²).

Extrait cadastral :

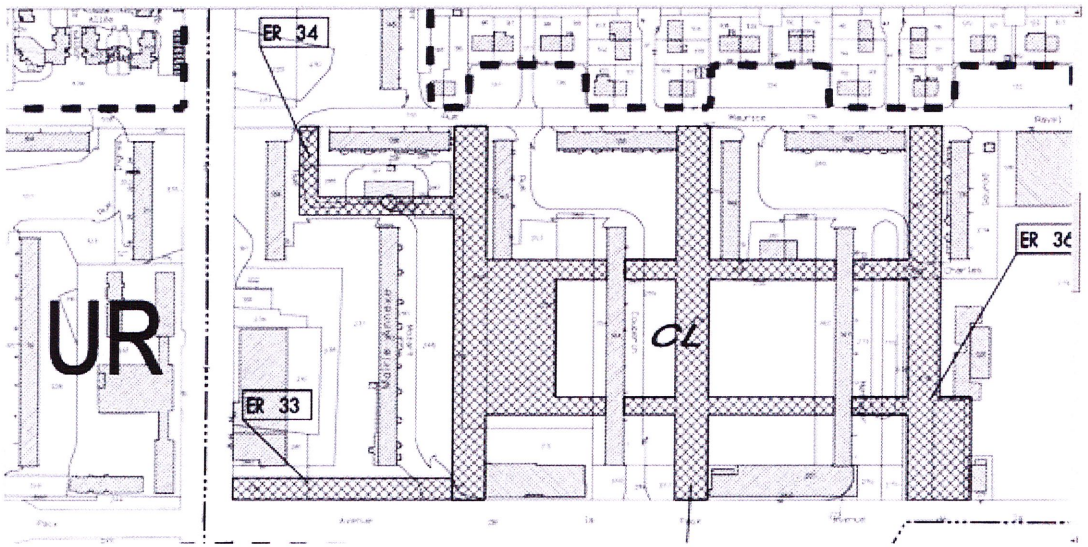


- **Emprise foncière valorisable**

L'emprise foncière valorisable (emprise hachurée ci-dessus) est estimée à 8 155 m².

Est retranchée de cette surface :

- une emprise estimée à 407 m² permettant de desservir la chaufferie urbaine, conformément à l'emplacement réservé 34 inscrit au PLU de la ville d'Amiens, valorisée à 0€.



Emplacements réservés, extrait du PLU de la Ville d'Amiens

- une emprise estimé à 385 m² correspondant à une voirie divisant la parcelle en deux lots.

Sur les 7 363 m² valorisables restants, le principe a été de retenir la création de 2 emprises foncières sur les emprises démolies :

- 30% de la surface soit 2 209 m² à 0€ à destination d'Action Logement,
- 70% de la surface soit 5 154 m² qui sera une réserve foncière valorisée à 30,50€/m².

Soit 5 154 x 30,50 = **157 197 €**

A noter : Le découpage exclut d'emblée l'emprise de **l'actuel pôle d'échange de bus.** Ce foncier actuellement propriété de la Maison du CIL fera l'objet d'une régularisation foncière au bénéfice d'Amiens Métropole (emplacement réservé n° 33 au PLU de la Ville d'Amiens) après démolition.

Relogement

Le plan de relogement devra permettre, dans le respect des souhaits des ménages et de leurs capacités financières, de trouver une adéquation entre la demande de logements et l'offre potentielle par secteur géographique et par typologie.

Ce relogement devra s'effectuer dans le respect des objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires à l'échelle intercommunale tels que définis dans la convention de mixité sociale.

Une Charte de Relogement fixera les modalités de relogement et d'accompagnement social dans le NPNRU.

- **Calendrier prévisionnel**

Le calendrier prévisionnel envisagé avec la Maison du Cil prévoit l'engagement de la démarche de relogement au 26 octobre 2016 pour une durée de 36 mois pour aboutir au lancement d'un OS travaux en novembre 2019.
Cette hypothèse tient compte des durées de relogement observées dans le premier programme ANRU sur le secteur Delacroix.

- **Concertation et le diagnostic social initial**

Pour informer les locataires du projet de démolition de leur résidence, la Maison du CIL a programmé une journée d'information spéciale le 26 octobre 2016. Afin de capter le plus de résidents possible, deux réunions - une le matin et une le soir - sont proposées. Entre ces deux réunions, une permanence ou une action de porte à porte sera mise en place.

Les points suivants seront abordés :

- annonce de la démolition du Grand Mozart/travail de prospection nécessaire au préalable,
- présentation de la Maitrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) et de leur mission auprès des résidents pour les mois à venir,
- prise de rendez-vous et présentation des points d'accueil.

En effet, afin d'accompagner les ménages dans le processus de relogement, un diagnostic social préalable sera réalisé par la MOUS, en lien avec les services de la Maison du CIL. Celui-ci aura notamment pour objectifs d'identifier les besoins de chacun des ménages, de mesurer leurs capacités financières, d'identifier les situations complexes, etc.

Il s'agira donc, sur la base de cette photographie, de construire avec les ménages un projet résidentiel adapté.

- **Le relogement des associations**

Il sera également nécessaire de prendre en compte les besoins spécifiques des différentes associations présentes sur le Grand Mozart. Dans le cadre de la Politique de la Ville, la Maison du CIL accompagne en effet depuis de nombreuses années certaines de ces associations (Jardin Bleu, Cadhran) afin de leur permettre de maintenir et développer leurs activités dans les meilleures conditions.

Une attention spécifique sera apportée au relogement des associations du Grand Mozart. Des propositions adaptées aux activités et aux contraintes de ces structures seront apportées à travers une mobilisation du patrimoine social, public ou d'une nouvelle offre immobilière à développer dans le cadre du projet de renouvellement urbain.

- **Patrimoine mobilisable**

Plusieurs leviers sont à actionner pour permettre le relogement des ménages. Par ordre de priorité :

- **l'offre nouvelle Maison du CIL** hors reconstitution. Sur 320 logements estimés livrés pour fin 2018-début 2019, 65 à 80 logements auront des niveaux de loyer correspondant aux ressources des ménages à reloger.
- **l'offre existante Maison du CIL** (hors PLAI diffus et vente HLM en tenant compte des contingents réservataires Etat – Collectivité) : 600 logements sur le territoire d'Amiens Métropole pourraient être consacrés au relogement

➢ 25% hors quartier prioritaire soit 150 logements
➢ 75% en quartier prioritaire soit 450 logements

Si l'on considère un taux de rotation de 12%, le nombre de logements disponibles au sein de l'offre existante peut être estimé à environ 70 logements tous quartiers confondus par an. A ces 70 logements, il faut retrancher les logements affichant des loyers élevés (PLS-PLI ou PLA dernière génération) et ceux consacrés aux demandes de mutations.

Au total, **le potentiel de relogement au sein du patrimoine Maison du CIL peut être évalué à environ 60 logements par an**, répartis de manière variable entre quartier prioritaire ou non, selon d'où émanent les demandes de mutation.

Cette orientation en matière de relogement au sein du parc existant sera reprise dans le cadre des Conférences Intercommunales du Logement (art 97 Loi Alur de mars 2014) et des Contrats de Ville (article 8 Loi du 21 février 2014).

- **l'offre de reconstitution** évaluée sur la période de relogement (36 mois) à 70 logements dont une partie financée en PLAI (Base 148 lgts – 50% des logements réalisés en PLAI soit 50 logements). Le solde sera réalisé sur la période restante entre 2019 et la fin de convention.

Les projets suivants, actuellement en cours d'instruction pour recevoir l'agrément, pourraient être en partie dédiés à du relogement ANRU :

OFFRE NOUVELLE MDC MOBILISABLE		
Amiens	Route d'Abbeville	19
Amiens	Rue de Grace	36
Amiens	ZAC Intercampus	12
Amiens	Zac Gare / La Vallée	18
Amiens	Allée des Coteaux	35
Amiens	Rue du Petit Saint Jean	35
Boves	Rue de Gentelles	90
Rivery	Rue Thuillier Delambre	56
Reconstitution		
Site en cours d'identification (base 148 lgts) => capacité mise à disposition évaluée à		50

- des solutions de **relogements à l'échelle du parc social amiénois**

Une mutualisation des relogements est à conduire sur toute la durée du NPNRU avec un pilotage du porteur de projet pour mobiliser le patrimoine de tous les bailleurs de l'agglomération amiénoise. Cette dynamique peut être engagée dès 2016 avec l'adoption par Amiens Métropole d'une convention de mixité sociale qui fixera techniquement les conditions de relogement des ménages. Pour mettre en œuvre cette méthode, il conviendra de mobiliser des moyens au sein de la collectivité pour suivre et accompagner le relogement.

Données relatives aux logements démolis

- **Taux de vacance**

21 logements familiaux sur 148 sont vacants au 1er septembre 2016, soit un taux de vacance globale de 14%.

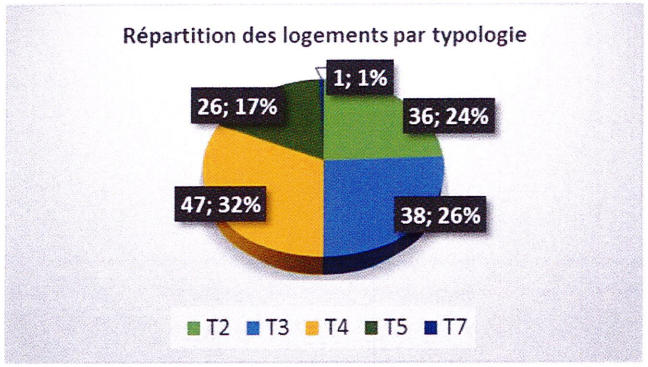
148 LOGEMENTS	
OCCUPES	127
VACANTS	21
Taux de vacance 14%	
9 LOCAUX d'Activités	
OCCUPES	6
VACANTS	3

Les locaux d'activités occupés sont attribués à des associations rayonnant sur le quartier (Jardin Bleu, Cadhran, Croix Rouge, Association Culturelle des Marocains d'Amiens Nord).

Le nombre de ménages concernés par le relogement est estimé à 125 auxquels s'ajoutent 46 relogements au titre de la décohabitation.

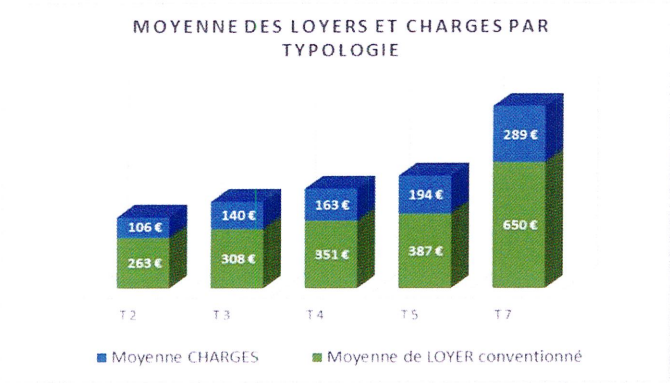
- **Typologie des logements**

Typologie	Nombre
T2	36
T3	38
T4	47
T5	26
T7	1
Total général	148



- **Loyers**

Les loyers s'établissent à 6.16€/m² de Surface Habitable pour les T2 à 5.42€/m² SH pour le T7. Les charges comprennent les postes suivants : chauffage, eau, ascenseur, entretien, charges diverses.



Type	Moyenne LOYERS	Moyenne CHARGES
T2	263 €	106 €
T3	308 €	140 €
T4	351 €	163 €
T5	387 €	194 €
T7	650 €	289 €
Total	327 €	149 €

Données socio-économiques des ménages

Au 1er septembre 2016, sur les 125 logements occupés dans la résidence Grand Mozart :

- 96 logements sont occupés par des ménages
- 28 logements sont gérés par des associations titulaires du bail :
  - ✓ COALLIA : 1 logement T3
  - ✓ APREMIS : 7 logements (3 T3/ 3 T4 /1 T5)
  - ✓ UDAUS 80 : 17 logements (10 T2 / 7 T3)
  - ✓ ADOMA : 3 logements (1 T3 / 1 T4 / 1 T5)
- 1 logement T3 est attribué à l'association CADRHAN

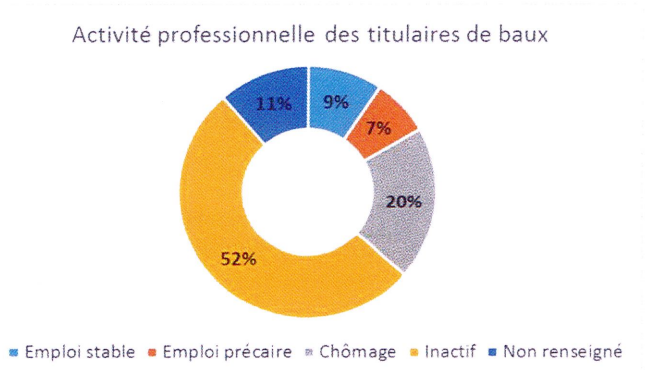
- **Composition familiale**

Ces 96 foyers représentent 130 titulaires, 133 enfants, 16 autres occupants, soit au total 279 personnes.

	Nb de foyers	%
Colocataires	2	2%
Couple 1/2 enfants	15	16%
Couple 3 enfants et +	9	9%
Couple sans enfant	10	10%
Personne seule	26	27%
Personne seule 1/2 enfants	20	21%
Personne seule 3 enfants et +	14	15%
Total	96	100%

- **Activité professionnelle des titulaires des baux**

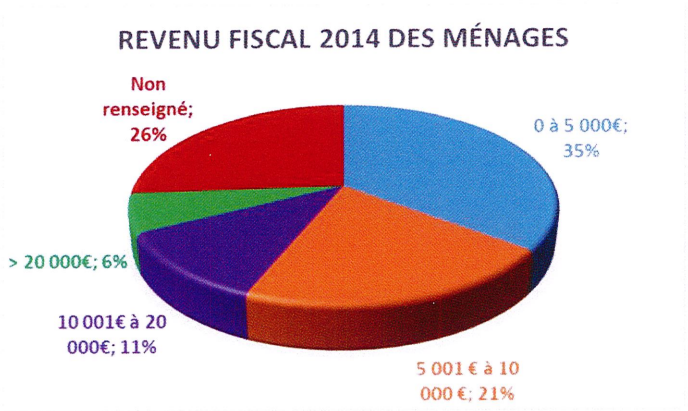
	%
Emploi stable	9%
Emploi précaire	7%
Chômage	20%
Inactif	52%
Dont retraités	20%
Non renseigné	11%
Total	100%



- **Ressources des titulaires des baux**

Le niveau des ressources des ménages est évalué en fonction du revenu fiscal 2014 déclaré suite à l'OPS 2016.

	Nb de foyers	%
0 à 5 000 €	35%	34
5 001 € à 10 000 €	21%	20
10 001 € à 20 000 €	11%	11
> 20 000 €	6%	6
Non renseigné	26%	25
Total	100%	96



- **Bénéficiaires APL**

79% des 96 foyers présents en septembre 2016 bénéficient de l'APL.

Planning prévisionnel de l'opération

- **26 octobre 2016** : réunion d'informations aux locataires.
- **Novembre/décembre 2016** : recueil des besoins et souhaits des ménages (MOUS Ville d'Amiens + Service PAPL de la Maison du CIL).
- **Janvier 2017** : nouvelle communication auprès des locataires pour préciser les modalités de relogement.
- **Janvier 2017 à Octobre 2019** : relogement des familles.
- **Septembre/Octobre 2019** : lancement des travaux de curage, désamiantage.
- **Mars 2020** : déconstruction de la Résidence Grand Mozart.
- **Septembre 2020** : libération du foncier.

Construction de logements PSLA – Îlots Corbières

Nature de l'opération : Construction de logements en accession sociale (22 logements)
Maîtrise d'ouvrage : SIP
Coût prévisionnel : 3 715 817 € HT / 3 920 187 € TTC
Subvention Anru : 220 000 € (10 000€/logement)



Vue de face des logements en accession sociale, Maîtrise d'œuvre : Atelier Gasnier-Gossart

Sur le quartier Etouvie, le site des Corbières initialement fléché pour la construction de logements par l'Association Foncière Logement, restera propriété de la SIP conformément aux dispositions de l'avenant n°6 à la convention de rénovation urbaine.
Cet avenant précise que le site sera dédié à une opération de diversification de l'habitat, le projet ici présenté s'inscrit dans le cadre de cet engagement.

- **L'îlot Corbières, au cœur de la rénovation urbaine d'Etouvie**

Il s'agit d'un des rares sites qui est actuellement libre de toute occupation et suffisamment étendu pour contribuer significativement à l'objectif de diversification de l'habitat sur le quartier. Ce site est inoccupé depuis 2012 suite à la démolition d'un bâtiment de 40 logements appartenant à la SIP.

- A soit 7 logements individuels accolés le long de la rue du Jura
- B soit 7 logements individuels accolés le long de la rue de Lorraine
- C 8 logements intermédiaires situés au centre de la parcelle

Typologie des logements :

- 4 T3,
- 16 T4,
- 2 T5.

Les T5 marqueront les angles des rues de Lorraine et Jura.
Le projet propose des formes urbaines de petite dimension (maximum : R+1) qui s'intègrent harmonieusement dans l'environnement urbain en reprenant le vocabulaire architectural de l'école Léon Lamotte.

Les surfaces :

- surface utile (SU): 1998.70 m²
- surface de jardin : les logements individuels bénéficient d'une surface moyenne de 100 m² et les logements T4 intermédiaires des jardins allant de 90 m² à 190 m². Les T3 intermédiaires proposent une terrasse de 20 m².

	SHAB (*surface en m²*)	SU
T4 Individuel	88,20	96,25
T5 Individuel	98,50	111,05
T3 Intermédiaire	64,30	70,30
T4 Intermédiaire	85,10	85,10

Les logements sont adaptables à l'évolution de la famille. Certains acquéreurs auront la possibilité d'étendre verticalement leur logement. Il s'agit des T4 individuels et des T3 intermédiaires situés à l'étage dans la mesure où ces logements sont dotés d'un volume vertical sortant en toiture permettant l'aménagement d'un escalier d'accès à une future terrasse accessible ou à une extension sur terrasse d'environ 16 m².
Ces logements pourront accueillir aussi bien des familles que des personnes handicapées grâce à des aménagements spécifiques.

Projet Corbières – Etude technique (phase esquisse)



- **Coût global de l'opération et plan de financement**

Le coût prévisionnel est estimé à 3 920 187 € TTC.
Le plan de financement de l'opération est le suivant :

- Emprunt PSLA : 2 255 518 €
- Fond propre SIP : 654 029 €
- Subvention Ville d'Amiens : 395 320 €
- Subvention Amiens Métropole : 395 320 €
- Subventions ANRU : 220 000 €

- **Calendrier prévisionnel de l'opération**

Date	Avancement du projet
28 juillet 2016	Dépôt du permis de construire
Novembre 2016	Lancement des consultations
Décembre 2016	Lancement commercialisation
2e trimestre 2017	Démarrage de l'opération

- **Modalités de commercialisation**

Une large publicité est prévue afin de favoriser la commercialisation de ces logements :

- insertion dans les brochures spécialisées comme « Immo 80 »,
- annonce sur le site internet de la SIP,
- flyers annexés à la quittance de loyer,
- flyers distribués en boîte aux lettres et auprès des entreprises qui cotisent au 1%.

Le public visé est l'ensemble des ménages éligibles au PSLA avec une priorité donnée aux clients qui habitent sur le quartier d'Etouvie.

Restructuration de l'îlot Colvert

Eléments de contexte



Dès 2006, les difficultés du Colvert font apparaître la nécessité d'une opération de restructuration de l'offre commerciale. L'aménagement de l'avenue de la Paix et du square Gauguin dans le cadre de la ZAC des Quartiers Nord a permis d'amorcer la mutation de cet îlot.
Le projet se construit dès lors autour des enjeux de mixité fonctionnelle et sociale, conditions *sine qua non* d'un changement d'image du site.
A terme, les aménités urbaines concentrées autour de l'esplanade du Colvert, constitueront un cœur de quartier attractif et apaisé.

Enjeux du programme

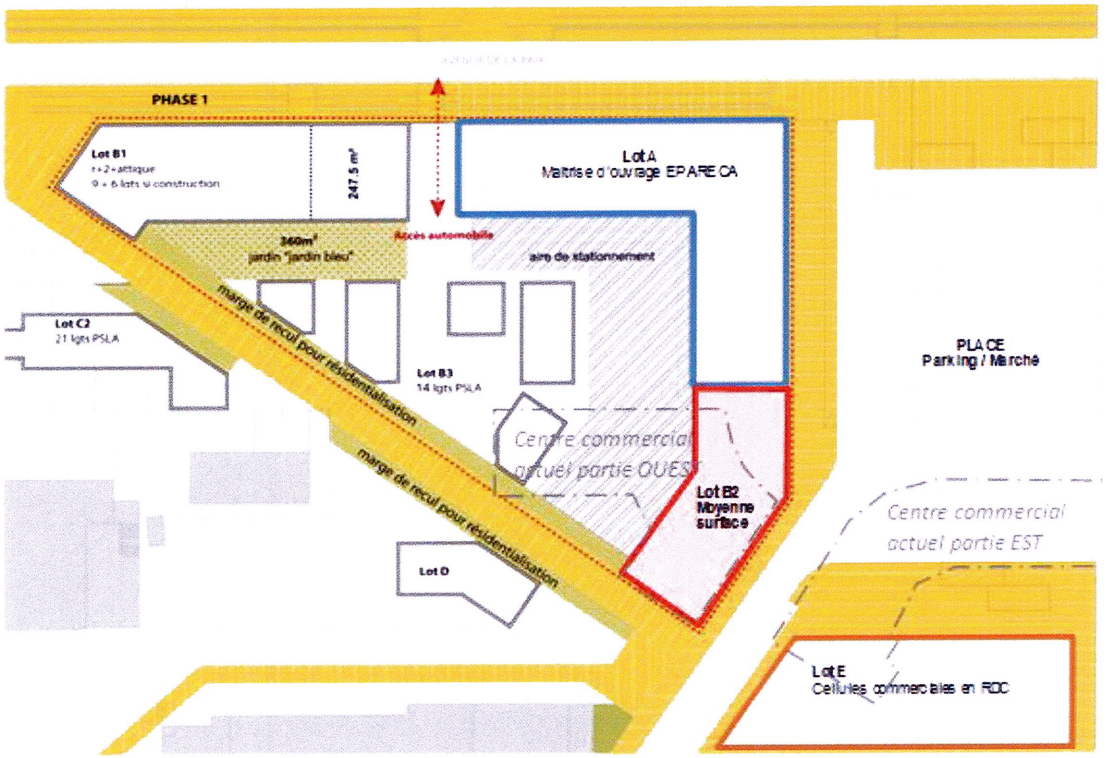
- Restaurer la vocation de cœur de quartier au Colvert en restructurant sa polarité commerciale.
- Rétablir la sécurité publique sur le secteur.
- Rétablir les pratiques et les circulations quotidiennes par la requalification des espaces publics.
- Constituer une offre de logements diversifiée en cœur de quartier.
- Engager la mutation du secteur Pigeonnier.

Descriptif du programme global

À proximité des équipements publics structurants et étendu sur une emprise d'environ 3ha, le programme de restructuration de l'îlot Colvert comprend :

- une opération de démolition/reconstruction du centre commercial,
- la requalification de l'ensemble des espaces publics de l'îlot Colvert, visant notamment à conforter le marché de plein vent hebdomadaire,
- la construction d'un programme de logements diversifié par les statuts et les produits proposés.

La phase opérationnelle 1 porte sur la réalisation des lots A, B1, B2, B3 (en pointillés rouge sur le plan) et sur l'ensemble des travaux d'espaces publics.



Son avancement opérationnel est présenté ci-dessous.

Avancement opérationnel phase 1 au 26/10/2016

- **Acquisitions foncières,** sous maîtrise d'ouvrage Amiens Métropole

Les espaces publics de l'îlot Colvert sont d'ores et déjà propriété de la ville d'Amiens.

Concernant les emprises commerciales, la ville d'Amiens est à ce jour propriétaire de 6 lots de copropriétés soit 20% des lots (équivalant à 283 700 €, pour les lots 23, 26, 29, 33, 36 et 119). Les 6 lots seront rachetés à la Ville par Amiens Métropole (maître d'ouvrage) au prix mentionné ci-dessous.

Restent 23 lots privés à acquérir pour un montant estimé à 2 130 000 € HT (*étude SEGAT/EPARECA Avril 2013, Démarche SYSTRA Foncier, Estimation des domaines septembre 2015*).

Détail des postes de dépenses liés à la maîtrise foncière :

A-Totaux murs + remploi	2 130 000 €
B- Estimation évictions	734 000 €
C- Estimation transferts	936 000 €
D- Marges négociations	213 000 €
E -Frais	96 000€
F - Démolition	300 000 €
TOTAL foncier (A+B+C+D++E+F)	**4 410 000€**

Le dossier de **DUP** (Déclaration d'Utilité Publique) porté par Amiens Métropole a été présenté en Conseil Communautaire en date du 22 septembre 2016. Sa transmission en Préfecture pour mise à l'enquête publique permettra l'obtention de l'arrêté de DUP suivi d'une ordonnance d'expropriation effective **mi-2018**.

Estimation du foncier : le prix du terrain cédé à l'EPARECA est estimé entre 30€ HT et 40€ HT (actualisation du prix du foncier par France Domaines en cours).

Programme dédié aux espaces publics, sous maîtrise d'ouvrage Amiens Métropole

Le projet urbain développé par l'Agence UP s'appuie sur 3 grands principes ayant prévalu dans la composition du plan d'aménagement :

- le centre commercial, sous maîtrise d'ouvrage EPARECA, est positionné en face de l'atrium,
- la place, support du marché de plein vent le dimanche et parking d'une centaine de places la semaine, est positionnée en continuité du square Paul Gauguin, permettant son ouverture sur le reste du quartier. Ce plan de composition permet de proposer une façade urbaine avenue de la Paix, qui fait face à l'Atrium et qui se retourne vers la place,
- des espaces constructibles sur le sud de la place et en partie ouest de l'îlot sur lesquels des programmes de logements sont envisagés. La partie ouest de l'îlot est composée de 3 emprises constructibles irriguées par une voie résidentielle permettant de desservir les lots créés.

La mission de programmation a été engagée le 18 décembre 2014. Après un premier rendu qui portait sur la formulation des enjeux et l'élaboration de scenarii programmatiques, l'agence UP avance depuis février 2016 sur l'approfondissement du programme.
En juillet 2016, la première version de l'avant-projet (AVP) a permis de valider les principes programmatiques des espaces publics et de finaliser la phase AVP.

Prochaines échéances :

- ajustement du programme en fonction des échanges entre l'EPARECA et la Maison du Cil : fin 2016
- communication des fiches de lots à l'EPARECA et la Maison du CIL : fin 2016

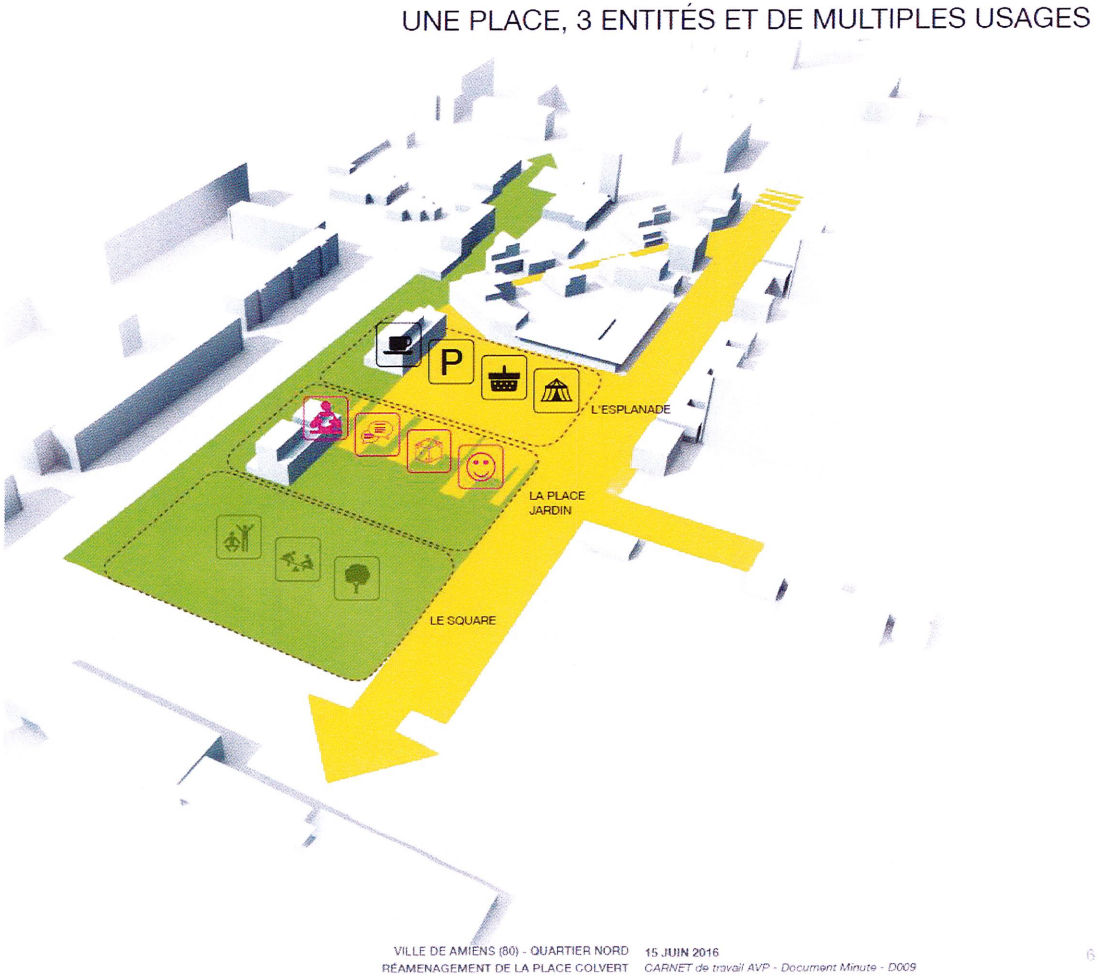
- finalisation de l'AVP sur les espaces publics : 1er trimestre 2017

Principes programmatiques des espaces publics :

- **Le square** : reconnecté à l'espace public, il retrouve sa vocation d'espace de détente et de « poumon vert » au cœur du quartier. Un mobilier ludique et sportif destiné aux adolescents y sera implanté.

- **La place jardin** : du lundi au samedi, la place s'inscrit dans la continuité arborée du square. Exclusivement piétonne, elle offre un espace de convivialité rythmé par des « petits salons » où chacun peut s'installer le temps d'une pause ou d'un échange. Le dimanche, elle accueille une partie des étals du marché de plein vent.

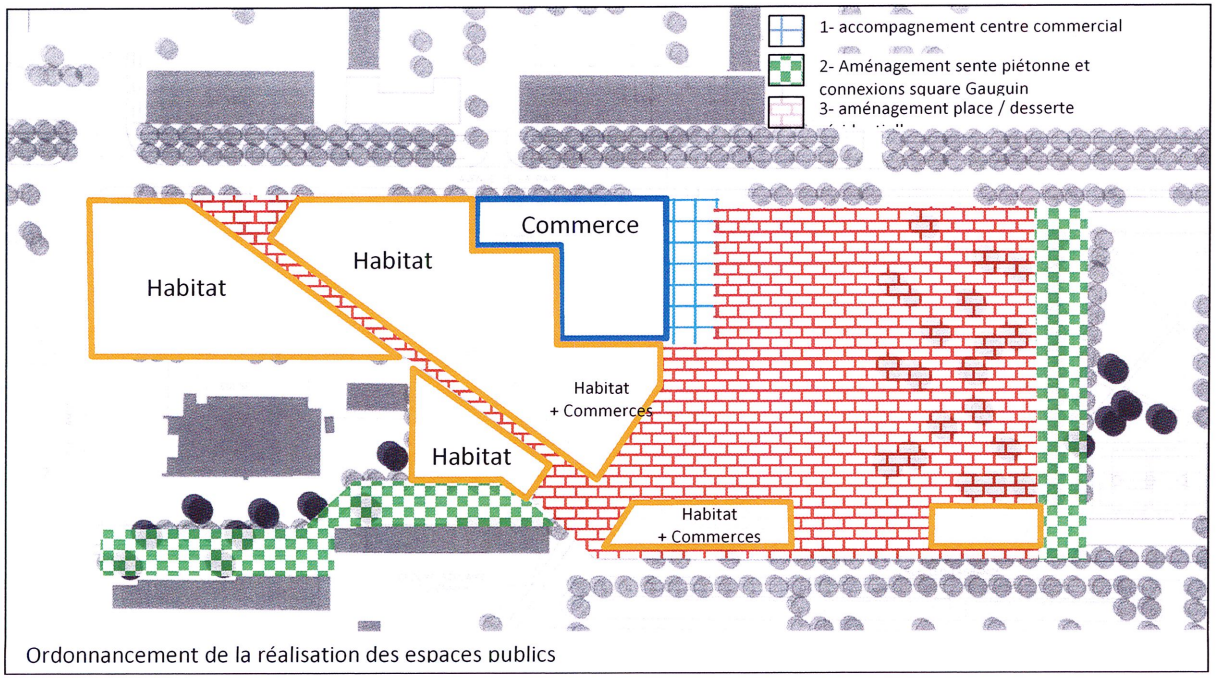
- **L'esplanade** : elle longe le parvis commercial et vient offrir en semaine un parking d'une centaine de places à proximité immédiate des nouvelles cellules commerciales. Le dimanche, elle vient prolonger la place jardin pour accuellir le marché de plein vent. Sans plantation ni mobilier urbain fixé au sol, l'espalanade est aussi un espace véritablement modulable conçu pour permettre toute sorte d'événements festifs (chapiteau de cirque, spectable en plein air, scène de concert, etc.).



Agence UP, Extrait de l'AVP minute, juin 2016

Phasage opérationnel des travaux : la réalisation du programme d'aménagement des espaces publics est prévue en 3 phases :

1- accompagnement du centre commercial/création du parvis : 4ème trimestre 2018
2- aménagement de la sente piétonne reliant la place à l'église Sainte Thérèse et l'école Pigeonnier et connexion au square Gauguin : mi-2019
3- aménagement de la place: 3ème trimestre 2019
et desserte résidentielle : début 2019



Ordonnancement de la réalisation des espaces publics

Détail des postes de dépenses du programme d'aménagement des espaces publics :

Poste de dépense	Coût en € HT
Accompagnement centre commercial	598 000
Aménagement de la sente piétonne	336 603
Aménagement de la place	3 878 977
Allée résidentielle	557 410
Actualisation révision / divers / aléas	965 308
Travaux aménagement temporaire reloc marché	183 800
Total	**6 520 098**

- **Programme commercial,** sous maîtrise d'ouvrage EPARECA

D'un point de vue contractuel, la convention tripartite précisant les modalités de partenariat entre la Ville d'Amiens, Amiens Métropole et l'EPARECA a été signée le 9 septembre dernier. Elle porte sur les phases de promotion, exploitation et cession à terme à un investisseur.

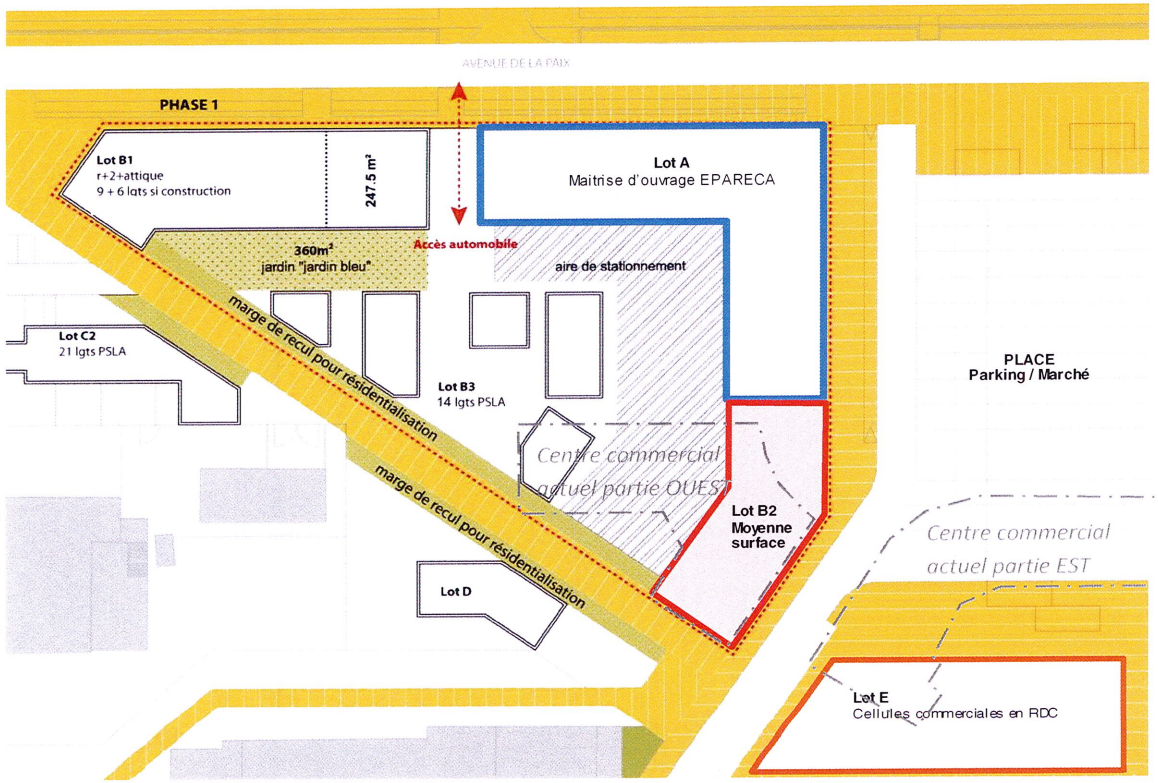
Conception du nouveau centre commercial : la conception du futur centre commercial est prévue sous la forme d'un concours de maîtrise d'œuvre. Le lancement de ce concours est prévu fin 2016 par l'EPARECA, après validation définitive du programme global par chacune des maîtrises d'ouvrage.

Contenu du programme commercial : le programme comprend la construction d'un nouveau centre commercial d'une capacité prévisionnelle de 17 cellules, sous réserve des transferts effectifs et du partage des volumes qui sera défini par le prestataire du concours lancé par l'EPARECA.

La phase 1 prévoit la réalisation de 9 cellules. A ce stade de l'opération, le programme commercial envisagé en maitrise d'ouvrage directe par l'EPARECA est présenté ci- dessous :

N°	nature	surface en m²
1	pharmacie	250
2	Boucherie1	150
3	Boucherie 2	130
4	poissonnerie	110
5	taxiphone	70
6	Tabac presse-jeux	90
7	DAB	16
8	Salon de thé	100
9	boulangerie	150
Total		**1 066**

Affectation prévisionnelle des cellules : les commerces de détails et services sont pressentis sur le lot A, la moyenne surface sur le lot B2. L'affectation d'un volume prévu en RDC du lot B1 reste à définir.



Plan masse – document de travail en date du 26 juillet 2016

Principe de mise en œuvre opérationnelle :

Le principe retenu est d'engager les travaux de construction des cellules commerciales du lot A (maîtrise d'ouvrage : EPARECA) durant le temps imparti pour finaliser la maîtrise foncière du centre commercial actuel par la collectivité (procédure de DUP). Cette première tranche de travaux est suivie du traitement des espaces publics qui jouxtent les cellules du lot A.

La démolition des commerces existants sur la partie Ouest du centre commercial actuel est ensuite engagée de manière à permettre la mise en service de la moyenne surface dans un temps rapproché du lot A. Les transferts des commerces actuellement en place sur cette partie Ouest sont envisagés dès ce stade dans les nouvelles cellules du lot A, au même titre que les commerces de la partie Est du centre actuel.

Une solution de relocalisation temporaire pourra être mise en place pour les commerçants du centre actuel partie Ouest dans le cas d'un retard de livraison des cellules du lot A.

Vidée, la partie Est du centre est à son tour démolie et libère les emprises pour l'aménagement des espaces publics de la place.

Articulation avec le programme de logements :

Afin d'inscrire le programme commercial dans un gabarit urbain et d'assurer la qualité résidentielle recherchée pour les PSLA du lot B3, la construction de la moyenne surface située en rez-de-chaussée du lot B2 est assurée en VEFA par l'opérateur Maison du CIL. L'engagement de la construction des cellules commerciales va donc de pair avec le lancement de la construction des logements sur les lots concernés.

Phasage opérationnel des travaux :

Fin 2017 à fin 2018 : construction par l'EPARECA du centre commercial (lot A) permettant de proposer aux commerçants actuels de la partie Est du centre commercial, une solution de transfert avant fin 2018, date à laquelle la collectivité prendra possession du centre commercial à démolir.

Juin 2018 : démarrage en parallèle de la construction du lot B1 par la Maison du CIL.

Avril 2018 : démarrage de la construction du lot B2 (moyenne surface commerciale + logements) pour une livraison de la moyenne surface par la Maison du Cil (VEFA) à l'EPARECA **avril 2019.**

- **Programme de logements,** sous maîtrise d'ouvrage Maison du CIL

Dans un objectif de diversification de l'habitat, une offre de logements diversifiés est programmée :

- une quinzaine de logements PSLA en cœur d'îlot (B3), leur inscription dans la convention sera proposée,
- une quinzaine de logements financés en PLS (B1) au droit de l'Avenue de la Paix. A noter que ce lot B1 intégrera des surfaces à destination des associations Le Cadhran et Le Jardin bleu (aujourd'hui localisées en rez-de-chaussée de la Résidence du Grand Mozart) pour un total de 176 m²,
- 12 à 14 logements financés en PLS (B2) au droit de la place du marché avec, en rez-de-chaussée des commerces dont la nature et la destination sont en cours de définition par l'EPARECA, les volumes concernés étant vendus en état futur d'achèvement à l'EPARECA.

Organisation spatiale et fonctionnelle de l'îlot :

L'îlot vient s'organiser à l'arrière d'un ensemble bâti en front de l'avenue de la Paix et en retour sur la place du marché.

Composé de logements, commerces et locaux associatifs, cet ensemble offre les conditions favorables à la diversification fonctionnelle et sociale recherchée en cœur de quartier et contribue à inscrire les cellules commerciales dans une continuité urbaine.

L'ensemble bâti vient ceinturer dans ses parties Nord et Est un « cœur d'îlot », avec pour seul accès au stationnement une ouverture sur l'avenue de la Paix. Le souhait est de s'appuyer sur cet environnement « intérieur et préservé » pour créer les conditions favorables à la commercialisation d'un programme d'accession sociale.

Phasage opérationnel des travaux :

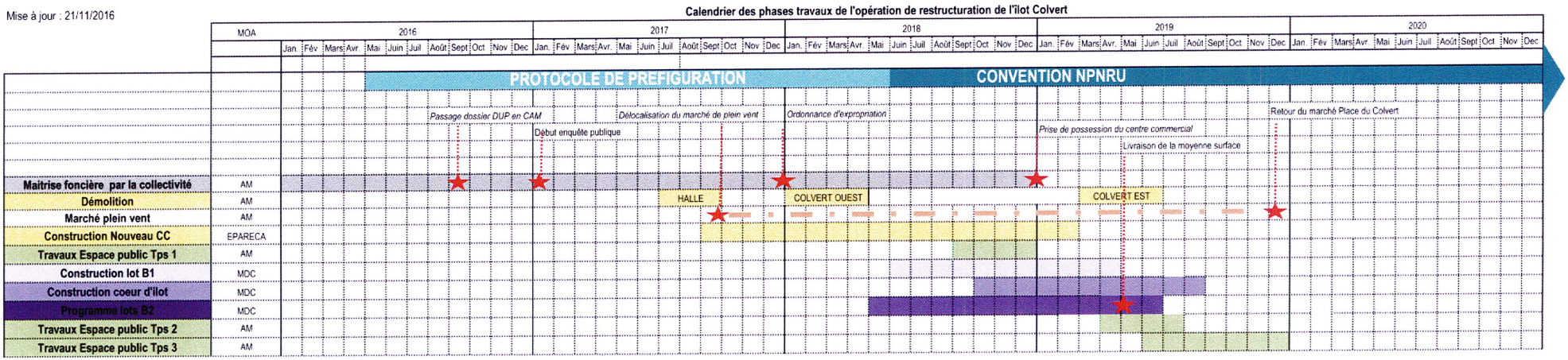
Juin 2018 : démarrage échelonné des constructions sous maîtrise d'ouvrage Maison du CIL lots B2, B1 puis B3 (cœur d'ilot)

- lot B1 : démarrage juin 2018
- B3 (logements seuls) : démarrage fin 2018
- lot B2 : moyenne surface commerciale + logement : démarrage avril 2018

Mi 2019 : livraison du programme de logements lots B1, B2 de la Maison du CIL

Calendrier des phases de travaux

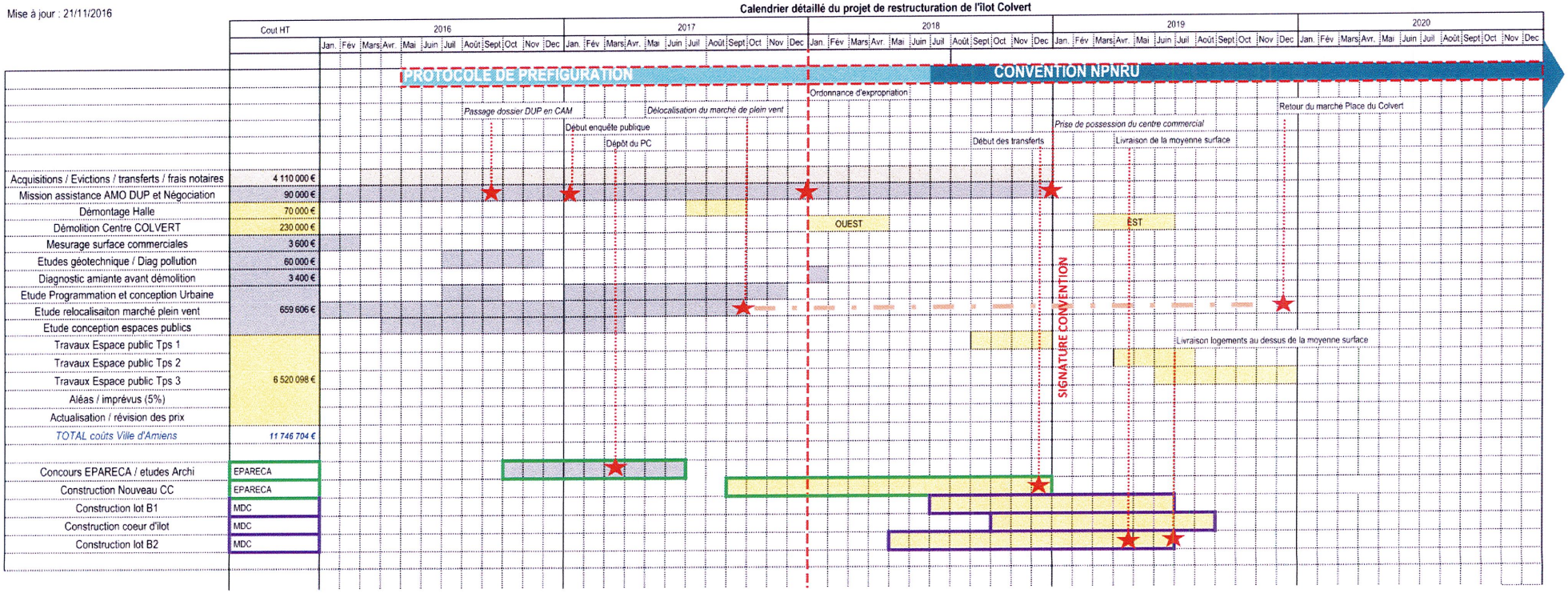
Mise à jour : 21/11/2016



Calendrier détaillé

Mise à jour : 21/11/2016

Calendrier détaillé du projet de restructuration de l'îlot Colvert



COUT VILLE + METROPOLE

TOTAL ETUDES	**816 606,00 €**
TOTAL FONCIER	**4 110 000,00 €**
TOTAL TRAVAUX	**6 820 098,00 €**

Grands jalons opérationnels

2016 : poursuite des études urbaines (production des fiches de lots...), montage et approbation du dossier de DUP, définition du programme commercial et du programme de logements.

Septembre 2017 : démarrage des travaux du nouveau centre commercial (lot A) et début de la relocalisation du marché de plein vent

Juin 2018 : démarrage de la construction du Lot B1

Début 2018 : démolition de l'ancien centre commercial partie Ouest

Début 2019 : livraison du centre commercial destiné à la moyenne surface (Lot B2)

Coût prévisionnel de la phase 1 par maîtrise d'ouvrage

Elément de programme	Maitrise d'ouvrage	Coût en HT	Coût en TTC
Centre commercial LOT A	EPARECA (MOA directe)	2 948 817	3 538 580
Foncier	Amiens Métropole	4 410 000	5 292 000
Etudes pré-opérationnelles		816 700	980 040
Espaces publics (travaux)		6 520 098	7 824 118
Total phase 1		**14 695 615**	**17 634 738**

Annexe 12 - Note d'intention sur la maison du projet de renouvellement urbain

La Maison du projet est un espace d'élaboration du projet urbain. Service de proximité à l'attention de la population, cet espace ressource, permet à tout un chacun de venir :

- échanger sur leurs enjeux urbains et sociaux du quartier,
- se renseigner sur l'actualité des projets d'aménagement et de construction,
- sur le déroulement des chantiers,
- sur les échéanciers,
- ou bien encore sur l'incidence des travaux au quotidien.

La présence de maquettes, de plans, de documentation, de photos, d'expositions, sont autant d'atouts mis à disposition des habitants pour bien apprécier la réalité et la pertinence du projet.

Une maison du projet mobile

La difficulté à générer une fréquentation satisfaisante des espaces-infos rénovation urbaine et la volonté d'être au plus proche des projets en cours amènent la collectivité à s'interroger sur l'opportunité d'une Maison du projet mobile. Un bus spécialement aménagé permettrait ainsi de rencontrer les habitants impactés par les opérations en cours en installant des permanences temporaires à proximité immédiate des opérations.

Pendant la période de préfiguration, un travail sera mené avec les conseils citoyens pour déterminer le fonctionnement et les équipements nécessaires à la maison du projet mobile. Dès la mise à disposition du bus, une tournée des secteurs d'enjeux du NPNRU pourra être engagée. De petits évènements sur l'espace public ayant vocation à susciter l'intérêt des habitants associé à des réunions de concertations dans des salles municipales permettront d'engager des échanges avec les équipes d'urbaniste en charge de la définition des projets.

L'animateur de la maison du projet aurait alors pour mission de se déplacer sur les quartiers en fonction d'un programme de concertation préalablement défini. Cette solution itinérante permet de s'adapter à la dimension importante des quartiers ANRU amiénois et aux différents secteurs de projets que comportera le projet de renouvellement urbain. L'objectif est également de positionner l'animateur de la maison du projet dans une posture proactive, comme un acteur qui va au contact des habitants, davantage que dans une logique de permanence et d'attente qui a montré des limites qu'il apparaît difficile de dépasser.

Annexe 13 – Fiches Analytique et Technique

Programme commercial Colvert – 1ère tranche

Fichier FAT NPNRU - Immobilier à vocation économique

Fiche descriptive de l'opération

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO) 59 EPARECA	**Intitulé de l'opération** Centre commercial du Colvert à Amiens (Phase 1)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)

Localisation de l'opération

Adresse Avenue de la Paix	**Plan de localisation ou commentaires particuliers**
Quartier de rattachement de l'opération 80021 Amiens 6080003 Amiens Nord	
Commune(s) concernée(s) Amiens	
Type de contrat concerné CONVENTION PLURIANNUELLE	
N° du contrat concerné 316	

Objectifs et contenu de l'opération

Objectifs et pertinence de l'opération au regard du projet d'ensemble :

Restructurer le centre commercial vetuste, non entretenu, insecure, autour de la nouvelle centralité créée par le Nouveau projet Urbain.

Principales caractéristiques :			
Emprise(s) foncière(s) concernée(s) :	1260 m²	Nature(s) d'activité(s) envisagée(s) :	Commerces de proximité classique : Pharmacie, 2 boucheries, boulangerie, tabac presse, poissonnerie, salon de Thé, taxiphone et 2 DAB.
Type(s) d'immobilier à vocation économique :	cellule commerciale		
Situation des locaux :	construction neuvre		
Surface louée totale (m² SDP) envisagée :	1 066,00	Démarche ou certification pour qualité :	RT 2012
Eventuel cas particulier :			
Eléments relatifs au contexte de l'opération (analyse du marché, programmation commerciale, adéquation de l'opération avec la stratégie de développement économique ou le schéma d'organisation commerciale du périmètre pertinent) :	Etude de marché realisée par Epareca	Eléments relatif à la concertation avec les habitants et l'implication des partenaires économiques :	a ville courant 2015 et 2016, Rencontre collective et ir
Eléments relatifs aux conditions d'exploitation (faisabilité économique et financière de l'opération, modalité de gestion pérenne de l'immobilier) :		Eléments sur la tension du marché, le dynamisme du territoire dans lequel se situe le quartier	

Calendrier

Date de démarrage des actions préalables le cas échéant :		**Calendrier de lancement opérationnel prévisionnel :**	
Date de démarrage des études préopérationnelles ou des expertises préalables	23/04/2016	Date de lancement opérationnel (cf. RF NPNRU : date de la première acquisition de terrain ou d'immobilier ou date de démarrage des travaux ou date du premier trasfert ou éviction) :	30/06/2017
Date de la première acquisition foncière (terrain ou immobilier) :	30/06/2017	Durée prévisionnelle de l'opération (en année(s)) :	3
Date de démarrage des travaux (1er ordre de service) :	01/10/2017	Le cas échéant : date d'autorisation anticipée de démarrage validée CE/DG/DT	
Date du premier transfert ou éviction :	30/06/2017		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Date de démarrage (prise en compte des dépenses) de l'opération :
Taux de subvention maximal :
Autre arbitrage (éventuelles autres dépenses et/ou recettes prises en compte sur validation CE ou DG, précisions relatif au périmètre retenu ...) :

Calcul du financement prévisionnel Anru

	ASSIETTE DE SUBVENTION PREVISIONNELLE RETENUE	TAUX DE SUBVENTION PREVISIONNEL	MONTANT PREVISIONNEL DE LA SUBVENTION ANRU
Montant des dépenses subventionnables	2 948 817,00		
Montant des recettes retenues	1 112 477,60		
Déficit subventionnable :	**1 836 339,40**		
Taux de subvention du déficit (70% maxi pour la catégorie 6)		50%	
Majoration du taux de subvention (15 points maxi) :			
au regard de la soutenabilité financière de l'investissement (validation CE)		0%	
en fonction de la solidarité fiscale et financière à l'échelle intercommunale (validation CE) :		0%	
Taux global de subvention du déficit :		**50%**	
Montant de la subvention :			**918 169,70**

Document non contractuel

Page 1/2

Fichier FAT NPNRU - Immobilier à vocation économique

Plan de financement envisagé :					
Coût de l'opération :	montant HT :	2 948 817,00	montant TTC :	3 538 580,40	
Co-financements :					
	nom du co-financeur :	Ville	montant :	291 625,00	
	nom du co-financeur :	EPCI	montant :	291 625,00	
	nom du co-financeur :		montant :		
Fonds propres :	montant :	1 447 398,00			
Commentaires particuliers, le cas échéant					

Démolition du Grand Mozart

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
02 LA MAISON DU CIL	Démolition de l'Immeuble Grand Mozart - NPNRU
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
A déterminer	

Localisation de l'opération

Adresse	**Plan de localisation ou commentaires particuliers**
Rue Mozart	
Quartier de rattachement de l'opération	
80021 Amiens 6080003 Amiens Nord	
Commune(s) concernée(s)	
Amiens	
N° du contrat concerné	
316	

Objectifs et contenu de l'opération

Objectifs et pertinence de l'opération au regard du projet d'ensemble :
Le projet de démolition de la grande « barre » Résidence Grand Mozart (mais aussi les résidences Couperin et Messager, 2 projets portés par l'OPAC d AMIENS) s'inscrit dans le cadre de l'axe stratégique « renouvellement urbain, habitat et qualité du cadre de vie » du Contrat de Ville dont sont extraites les lignes ci-après :

- Diversifier l'habitat et offrir une qualité résidentielle

Conditions de réussite du projet :
- Développer une approche territoriale fine de l'attractivité et du changement d'image des quartiers Nord

Principales caractéristiques :

Période de construction des bâtiments à démolir :	1968	Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts) :	
Nombre de LLS concernés :	147	Emprise foncière concernée :	
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres à démolir :	L'immeuble comprends par ailleurs des zones d'activité occupées par des associations et en charge d'actions au profit des habitants du quartier	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	
Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires :	L'ensemble des locataires et associations s	Elements sur la tension du marché, le dynamisme du territoire dans lequel se situe le quartier :	

Calendrier

Date de démarrage des actions préalables le cas échéant :	**Calendrier de lancement opérationnel prévisionnel :**	
Date de démarrage des études préopérationnelles ou des expertises préalables :	Date de lancement opérationnel (cf. RF NPNRU : date de prise en compte du dossier d'intention de démolir) :	01/10/2016
Date de démarrage des actions préparatoires au relogement des ménages telles que l'accompagnement social, actions de concertation préalable aux travaux :	Durée prévisionnelle de l'opération (en année(s)) :	4

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Date de démarrage (prise en compte des dépenses) de l'opération :	01/10/2016
Taux de subvention :	70%
Autre (nombre de loyers mensuels moyens quittancés en cas de prise en compte d'une indemnité pour pertes d'exploitation, date de prise en compte des relogements, ...) :	

Calcul du financement prévisionnel Anru

	ASSIETTE DE SUBVENTION PREVISIONNELLE RETENUE	TAUX DE SUBVENTION PREVISIONNEL	MONTANT PREVISIONNEL DE LA SUBVENTION ANRU
Montant des dépenses subventionnables	6 767 217,96		
Montant des recettes retenues	157 197,00		
Déficit subventionnable :	**6 610 020,96**		
Taux de subvention du déficit (70% maxi) :		70%	
Majoration du taux de subvention au titre d'ambitions fortes en matière de qualité (10% maxi) :		0%	
Majoration du taux de subvention au titre d'un protocole CGLLS (20% maxi) :		0%	
Taux global de subvention du déficit :		**70%**	
Montant de la subvention :			**4 627 014,67**

Plan de financement envisagé :

Coût de l'opération :	montant HT :	8 879 000,00	montant TTC :	9 300 000,00
Co-financements :				
	nom du co-financeur :	Subvention ANRU	montant :	4 627 014,67
	nom du co-financeur :		montant :	
	nom du co-financeur :		montant :	
Fonds propres :	montant :	4 672 985,33		
Commentaires particuliers, le cas échéant		Les fonds seront en réalité des pertes. Le montant de l'opération reste à ce stade prévis		

22 logements
AMIENS ETOUVIE ILOT CORBIERES

PLAN DE FINANCEMENT OPERATEUR
TVA REDUITE 5,50%

DEPENSES			RECETTES	
Charge Foncière		517 935,57 €	Emprunt principal PSLA	2 255 518,00 €
Construction / Travaux		3 032 398,31 €	Subvention ANRU	220 000,00 €
dont :	*honoraires MOE*	*214 069,13 €*		
	constrcution	*2 668 575,03 €*	Subvention Ville d'Amiens	395 320,00 €
	autre	*149 754,15 €*	Subvention Amiens Metropole	395 320,00 €
Actualisation		46 407,83 €	Fonds Propres	428 987,64 €
Fais de gestion		98 403,93 €		
dont :	*Honoraire de Gestion MO*	*27 852,00 €*		
	Frais Financiers	*28 773,93 €*		
	Publicité	*20 889,00 €*		
	Commercialisation	*20 889,00 €*		
TOTAL DEPENSES		**3 695 145,64 €**	**TOTAL RECETTES**	**3 695 145,64 €**

** Marge TTC sur opération : 225 041,31 €*
** Marge HT sur opération : 213 309,30 €*

Fait à Amiens, le 10/10/2016
Le Directeur de l'Habitat
Vincent DAIX

ANRU
Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

Paris, le 02 FEV. 2017

Le Directeur Général

À

Monsieur Alain GEST
Député de la Somme
Président de la communauté
d'Agglomération Amiens Métropole
Amiens Métropole
BP 2720
80027 AMIENS CEDEX

Dossier suivi par : Amandine DUKHAN
Téléphone : 01 53 63 78 74
E-mail : adukhan@anru.fr
N/Réf : AD/YA 080-2017.021

Objet : date de prise en compte des dépenses liées aux opérations préfinancées et en autorisations anticipées de démarrage du protocole NPNRU d'Amiens Métropole

Monsieur le Président,

Suite au report de la date de signature du protocole d'Amiens Métropole intervenu pour des raisons indépendantes de votre volonté, liées à des conditions météorologiques défavorables ce jour-là, j'autorise la prise en compte des dépenses liées à l'opération en autorisation anticipée de démarrage (article 5) du protocole, l'aménagement du secteur Colvert, à compter du 13 janvier 2017, date à laquelle devait se tenir la signature du protocole, ceci au regard de l'article 1.2.2 du Titre II du règlement général de l'Agence.

S'agissant des opérations préfinancées à l'article 10 du protocole :
- Le préfinancement de la démolition de la barre du Grand Mozart à Amiens Nord
- Le préfinancement de la construction du centre commercial du Colvert à Amiens Nord
- L'opération d'accession sociale à la propriété de la SIP à Etouvie,

j'autorise exceptionnellement la prise en compte des dépenses à compter de la date du comité d'engagement, au regard de l'article 1.2.1 du Titre II du règlement général de l'Agence.

Ces dates seront reportées aux articles correspondants du protocole avant sa signature prévue le 3 mars prochain.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, l'expression de ma meilleure considération.

Bien à vous,

Nicolas GRIVEL

- Copie : Préfet de la Somme et délégué territorial adjoint de la Somme

69 bis, rue de Vaugirard
F-75006 Paris
tél. 01 53 63 55 00
fax 01 45 44 95 16
www.anru.fr
Siret 45367825200017
APE 8413Z

ANRU
Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

Paris, le 02 FEV. 2017

Le Directeur Général

À

Madame Brigitte FOURE
Ville d'Amiens
Place de l'Hôtel de ville
BP 2720
80027 AMIENS CEDEX 1

Dossier suivi par : Amandine DUKHAN
Téléphone : 01 53 63 78 74
E-mail : adukhan@anru.fr
N/Réf : AD/YA 080-2017.022

Objet : date de prise en compte des dépenses liées aux opérations préfinancées et en autorisations anticipées de démarrage du protocole NPNRU d'Amiens Métropole

Madame le Maire,

Suite au report de la date de signature du protocole d'Amiens Métropole intervenu pour des raisons indépendantes de votre volonté, liées à des conditions météorologiques défavorables ce jour-là, j'autorise la prise en compte des dépenses liées à l'opération en autorisation anticipée de démarrage (article 5) du protocole, l'aménagement du secteur Colvert, à compter du 13 janvier 2017, date à laquelle devait se tenir la signature du protocole, ceci au regard de l'article 1.2.2 du Titre II du règlement général de l'Agence.

S'agissant des opérations préfinancées à l'article 10 du protocole :
- Le préfinancement de la démolition de la barre du Grand Mozart à Amiens Nord
- Le préfinancement de la construction du centre commercial du Colvert à Amiens Nord
- L'opération d'accession sociale à la propriété de la SIP à Etouvie,

j'autorise exceptionnellement la prise en compte des dépenses à compter de la date du comité d'engagement, au regard de l'article 1.2.1 du Titre II du règlement général de l'Agence.

Ces dates seront reportées aux articles correspondants du protocole avant sa signature prévue le 3 mars prochain.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, l'expression de ma meilleure considération.

Bien à vous,

Nicolas GRIVEL

- Copie : Préfet de la Somme et délégué territorial adjoint de la Somme

69 bis, rue de Vaugirard
F-75006 Paris
tél. : 01 53 63 55 00
fax : 01 45 44 95 16
www.anru.fr
Siret : 45367825200017
APE : 8413Z